Quatre-vingt-troisième année. — N° 7. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 7 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-25 du 6 janvier 1951 prorogeant le mandat du Conseil économique (p. 306).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du Conseil.

INFORMATION

Arrêté du 3 janvier 1951 portant ouverture de crédits (p. 307).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 6 janvier 1951 chargeant un général de division des fonctions de commissaire de la République par intérim dans le Nord Viet-Nam (p. 307).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, réintégration, acceptation de démission et admissions à la retraite (administration pénitentiaire) (p. 307).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret n° 51-26 du 5 janvier 1951 tendant à l'application, à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949, relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 307).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 5 janvier 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 307).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-27 du 5 janvier 1951 relatif au régime de sécurité sociale applicable à certains ouvriers de l'Etat ayant quitté la métropole pour remplir un emploi dans un établissement d'Etat situé sur un territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 308).

Décret du 6 janvier 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (p. 308).

Arrêté du 30 décembre 1950 portant autorisation de recrutement de personnels auxiliaires (p. 308).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté portant nomination du secrétaire de la commission nationale technique des classes moyennes (p. 309).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 5 janvier 1951 portant création à l'université de Strasbourg d'un institut de recherches nucléaires (p. 309).

Arrêté portant nomination (administrateurs civils) (p. 309).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations, mise en disponibilité et acceptation de démission (eaux et forêts et écoles vétérinaires) (p. 309).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 1er janvier 1951 approuvant la délibération de l'assemblée représentative du Cameroun du 13 avril 1950 modifiant le code général des impôts directs et taxes assimilées (p. 315).

Arrêté du 30 décembre 1950 relatif aux documents à fournir pour établir la preuve de l'état civil des anciens combattants et victimes de guerre autochtones des territoires d'outre-mer ou de leurs ayants droit (p. 315).

Arrêtés portant réintégration, mises en position de mission et de congé et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:
Administration générale (p. 315).
Agriculture (p. 315).
Eaux et forêts (p. 315).
Transmissions (p. 315).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-28 du 6 janvier 1951 relatif à la répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les entreprises commerciales non alimentaires (p. 315).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant désignation des membres de la commission supérieure de surveillance et de contrôle des soins gratuits aux pensionnés pour l'année 1951 (p. 316).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 29 décembre 1950 accordant l'autorisation provisoire d'exercer la chirurgie dentaire à un praticien étranger (p. 316).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 6 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime (p. 317).

Arrêté du 2 janvier 1951 autorisant la fabrication de conserves de bonites (p. 317).

Naturalisations, réintégrations, retrait de naturalisations et rectificatifs (p. 317).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 332).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 332).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 332).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 333).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne (p. 333).

Avis aux importateurs de produits originaires et de provenance danoise (additif) (p. 333).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour l'emploi de jardinier titulaire à l'école nationale des eaux et forêts (p. 333).

Avis aux importateurs d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne (p. 333).

Avis aux importateurs de produits originaires et de provenance danoise (additif) (p. 333).

Annonces (p. 331).

LOIS

LOI n° 51-25 du 6 janvier 1951 prorogeant le mandat du Conseil économique.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Par dérogation aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946, la durée du mandat des membres du Conseil économique, en fonction le 26 mars 1950, prorogée jusqu'au 26 décembre 1950 par la loi n° 50-378 du 31 mars 1950, est prorogée jusqu'au 26 mars 1951.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre d'Etat chargé du Conseil de l'Europe,
GUY MOLLET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ministre de la France d'outre-mer par intérim,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER

Le ministre sans portefeuille,
PAUL GIACOBBI.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Ouverture de crédits.

Par arrêté du ministre de l'information et du ministre du budget en date du 3 janvier 1951, il est ouvert au ministre de l'information, au titre du budget annexe de la radiodiffusion française pour l'exercice 1950, en addition aux crédits ouverts par la loi du 8 août 1950 un crédit de 9.031.144 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion française:

Chap. 1110. — Région d'Alger. — Emoluments du personnel et cachets	5.800.000 F.
Chap. 3000. — Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	900.000
Chap. 3030. — Emissions d'information. — Dépenses de matériel	1.000.000
Chap. 3060. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	200.000
Chap. 3110. — Frais de déplacements et de missions. — Transport du personnel	70.000
Chap. 4000. — Prestations familiales	1.061.144
Total	9.031.144 F.

Il est pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant au chapitre 2 « Contribution du budget de l'Algérie », article 2 « Produit de la taxe algérienne destiné à être affecté aux dépenses des émissions musulmanes ».

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 6 janvier 1951 chargeant un général de division des fonctions de commissaire de la République par intérim dans le Nord Viet-Nam.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 10 novembre 1950 chargeant M. le général de division Boyer de La Tour du Moulin des fonctions de commissaire de la République dans le Nord Viet-Nam;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Salan (Raoul-Albin-Louis) est chargé des fonctions de commissaire de la République par intérim dans le Nord Viet-Nam, pour compter de la date de départ de M. le général Boyer de La Tour du Moulin.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 5 janvier 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 5 janvier 1951, sont approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Société de thérapeutique, dont le siège est à Paris, et qui s'intitulera désormais Société française de thérapeutique et de pharmacodynamie.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 30 novembre 1950, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 25 novembre 1950, M. Baboulène (Jean), sous-chef d'atelier (1re classe) à la maison centrale d'Eysses (application des dispositions de l'article 26 de la loi du 20 septembre 1948).

Par arrêté du 29 décembre 1950, est acceptée la démission de Mme Damas, née Fournier (Germaine), surveillante (2e classe) à la maison de correction de Lyon, actuellement dans la position de disponibilité.

Par arrêté du 30 décembre 1950, M. Muzy (Ferdinand), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Nancy, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 24 décembre 1950, par application des dispositions de l'article 6 (§ 2), de la loi du 20 septembre 1948.

Par arrêté du 3 janvier 1951, les surveillants auxiliaires dont les noms suivent sont nommés surveillants stagiaires:

A la prison de Saint-Denis-de-la-Réunion: MM. Dijoux (Joseph), Lescaret (Daniel), Tienot (Angèlo), surveillants auxiliaires à la prison de Saint-Denis-de-la-Réunion.

A la prison de Saint-Pierre-de-la-Réunion: M. Rivière (Marie-Désiré), surveillant auxiliaire à la prison de Saint-Pierre-de-la-Réunion.

Par arrêté du 3 janvier 1951, le surveillant auxiliaire dont le nom suit est nommé surveillant stagiaire:

A la prison de Basse-Terre: M. Poncis (Julien), surveillant auxiliaire à la prison de Basse-Terre.

Par arrêté du 3 janvier 1951, est réintégrée, à compter du 1er février 1951, en qualité de surveillante dactylographe (3e classe):

A la maison d'arrêt de la Petite-Roquette, Mlle Gourdon (Alice), actuellement détachée au ministère des affaires étrangères.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret n° 51-26 du 5 janvier 1951 tendant à l'application, à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949, relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant règlement d'administration publique, relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers;

Vu l'article 67, 1er alinéa de la loi du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réalisées, à compter du 1er janvier 1950, à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, les suppressions et créations d'emplois ci-après:

Emplois supprimés.	Emplois créés.
1 chef surveillant.	1 huissier de cabinet.
12 gens de service.	2 huissiers de direction ou d'appartement.
1 agent du cadre complémentaire.	1 brigadier-chef.
	1 brigadier.
	5 agents de service.
	1 homme d'équipe 1re catégorie.
	2 hommes d'équipe 2e catégorie.

Art. 2. — Il est créé, à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, un corps d'hommes d'équipe comportant deux catégories, et dont l'effectif total, fixé à trois emplois, est réparti ainsi qu'il suit:

Un homme d'équipe de 1re catégorie.
2 hommes d'équipe de 2e catégorie.

Art. 3. — Il est créé, à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, un corps d'agents du service intérieur dont l'effectif total est fixé à sept emplois répartis ainsi qu'il suit:

Un brigadier-chef.
Un brigadier.
Cinq agents de sevice.

A titre transitoire, le chef surveillant actuellement en fonction est maintenu en surnombre.

Art. 4. — Il est créé, à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, un corps d'huissiers dont l'effectif total est fixé à trois emplois répartis ainsi qu'il suit:

Un huissier de cabinet.
Deux huissiers de direction ou d'appartement.

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 5 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget.
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-27 du 5 janvier 1951 relatif au régime de sécurité sociale applicable à certains ouvriers de l'Etat ayant quitté la métropole pour remplir un emploi dans un établissement d'Etat situé sur un territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 28 juin 1947 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 48-293 du 19 février 1948 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat dont la rémunération est déterminée sur la base d'un salaire national,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions du présent texte, le régime de sécurité sociale institué par les décrets susvisés du 28 juin 1947 et du 19 février 1948 continue à être applicable aux ouvriers de l'Etat qui ont quitté le territoire métropolitain pour travailler dans un service ou établissement dépendant de leur administration d'origine et situé dans un territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Les ouvriers visés à l'article 1er ci-dessus restent affiliés au régime général des assurances sociales pour les prestations en nature des risques maladie, longue maladie, maternité et invalidité.

Toutefois, ils ne bénéficient de ces prestations que pendant les périodes au cours desquelles ils résident temporairement sur le territoire métropolitain.

Les membres de leur famille bénéficient de ces prestations lorsqu'ils résident ou séjournent sur le territoire métropolitain.

Art. 3. — Les cotisations sont calculées sur les émoluments que percevraient les intéressés s'ils étaient en service en France dans l'établissement ou service dont ils relevaient au moment de leur départ, dans la limite du plafond fixé par la législation de la sécurité sociale.

Art. 4. — En cas de décès, les ouvriers visés à l'article 1er ouvrent droit à la charge de l'administration ou établissement dont ils relevent, au capital-décès prévu aux articles 73 et 74 de l'ordonnance n° 49-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles.

Le dernier gain journalier de base dont il est tenu compte pour le calcul du capital-décès est celui que l'ouvrier aurait perçu s'il avait été en service en France dans l'établissement ou service dont il relevait au moment de son départ.

Art. 5. — Le présent décret aura effet à compter du 1er janvier 1950. A titre transitoire, il est applicable aux ouvriers qui auraient bénéficié du régime de sécurité sociale institué par les décrets des 28 juin 1947 et 19 février 1948 si, avant son entrée en vigueur, ils n'avaient quitté la métropole, dans les mêmes conditions que les ouvriers visés à l'article 1er.

Art. 6. — Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports, les secrétaires d'Etat aux forces armées et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Décret du 6 janvier 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 5 août 1913 sur les affectations dans l'armée;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division des troupes coloniales Salan (Raoul-Albin-Louis) et M. le général de brigade Cogny (René-Jules-Lucien) sont mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour recevoir une affectation en Extrême-Orient.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Autorisation de recrutement des personnels auxiliaires.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires;

Vu le décret n° 49-1120 du 4 août 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Compte tenu de l'impossibilité momentanée de combler, par le recrutement de fonctionnaires titulaires, les emplois vacants existant à l'administration centrale de son département, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) est autorisé par application des dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 octobre 1948 susvisé, à recruter pour une durée d'un an au maximum, huit sténodactylographes et dactylographes auxiliaires temporaires.

Art. 2. — Toutefois, en vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ce personnel qu'après accord du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1950.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATHEO CONNET.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Nomination du secrétaire de la commission nationale technique des classes moyennes.

Par arrêté du 19 octobre 1950, M. Gabriel Lelellier est nommé secrétaire de la commission nationale technique des classes moyennes.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 5 janvier 1951 portant création à l'université de Strasbourg d'un institut de recherches nucléaires.

Par décret en date du 5 janvier 1951 est approuvée la délibération, en date du 22 mars 1947, du conseil de l'université de Strasbourg, portant création d'un institut de recherches nucléaires.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 5 janvier 1951, Mlle Guillaume, assistante administrateur, est nommée administrateur civil de 3e classe (3e échelon) et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 décembre 1950, les gardes domaniaux des eaux et forêts dont les noms suivent, installés effectivement dans leurs fonctions, auxquels le certificat d'aptitude forestière a été délivré à l'issue du stage probatoire réglementaire de deux ans, sont titularisés dans leur emploi en application des dispositions de l'article 1er du décret du 28 mars 1928, savoir:

MM. Waroqueaux (Albert-Désiré), à Gambaiseul (Seine-et-Oise).
Lallemand (Louis-Alva), à Etang-Salé (Réunion).
Dietz (Gustave), à Orschwihr (Haut-Rhin).
Beausir (Louis-Alexandre-Ghislin), à Fontaines (Meuse).
Monceu (Simon-Joseph-Imbert), à Matemale (Pyrénées-Orientales).

Par arrêté en date du 15 décembre 1950, la titularisation dans leur emploi est prononcée en faveur des gardes domaniaux des eaux et forêts, dont les noms suivent, anciens élèves diplômés de l'école primaire de sylviculture des Barres et installés effectivement dans leurs fonctions, savoir:

MM. Courtalon (Guy-Louis-Ernest), à Montheries (Haute-Marne).
Huillard (Paul-André), à Leet (Jura).
Maréchal (Jean-André-René), à Avallon (Yonne).
Charpiot (Emile-Georges), à Verne (Doubs).
Martin (Robert-Jean-Maurice), à Saint-Jean-de-Couz (Savoie).
Vergez (Gérard-Noël), à Pennes-le-Sec (Drôme).
Balivet (Raymond), à Coligny (Jura).
Sergent (Paul), à Hauteville-Lompnès (Ain).
Thiebaut (Jean), à Beaujeu (Haute-Savoie).
Genvo (Paul), à Saint-Avold (Moselle).
Tison (Henri-Victor-Arthur), à Ménades (Yonne).

Par arrêté en date du 15 décembre 1950:

Les brigadiers des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité aux postes indiqués ci-dessous:

M. Boudot (Ernest), à Jeugny (Aube), brigade n° 12, inspection des eaux et forêts de Sens, est nommé à Sens (Yonne), brigade n° 14, inspection des eaux et forêts de Sens.

M. Garbarini (Joseph), à Solenzara (Corse), brigade n° 15, inspection des eaux et forêts de Bastia, est nommé à Ghisoni (Corse), brigade n° 14, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Phalippou (René), à Lacaune (Tarn), brigade n° 2, inspection des eaux et forêts de Castres, est nommé à Castelnau-de-Montmiral (Tarn), maison forestière de la Grande Baraque, brigade n° 6, inspection des eaux et forêts d'Albi.

M. Rocchi (Ange-Joseph), à Morosaglia (Corse), brigade n° 9, inspection des eaux et forêts de Bastia, est nommé à Bastia (Corse), brigade n° 10, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Schuster (Joseph-Léon), à Haguenau (Bas-Rhin), maison forestière de Birklach, brigade n° 9, inspection des eaux et forêts de Haguenau, est nommé à Leyviller (Moselle), brigade n° 18, inspection des eaux et forêts de Saint-Avold.

M. Stirn (Frédéric), à Hargaten (Moselle), maison forestière d'Hargaten, brigade n° 13, inspection des eaux et forêts de Saint-Avold, est nommé à Forbach (Moselle), brigade n° 15, inspection des eaux et forêts de Saint-Avold.

Les gardes domaniaux des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité aux postes indiqués ci-dessous:

M. Basset (Marcel-Jean), Saint-Baldoph (Savoie), triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Chambéry, est nommé à Moutiers (Savoie), triage n° 122, service de restauration des terrains en montagne.

M. Batllo (François-Jacques-Joseph), à Longefoy (Savoie), triage n° 95, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est nommé à Thues (Pyrénées-Orientales), maison forestière de Thues, triage n° 91, inspection des eaux et forêts de Prades.

M. Bedele (Désiré-Louis), à Montmoyen (Côte-d'Or), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est nommé à Villey-sur-Tille (Côte-d'Or), triage n° 80, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

M. Berdot (Simon), à la Séoube-Campan (Hautes-Pyrénées), triage n° 100, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau, est nommé à Gerde (Hautes-Pyrénées), triage n° 91, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

M. Berlioux (André), à Ornon (Isère), triage n° 41, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est, est nommé à Bourg-d'Oisans (Isère), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

M. Bouvier (Charles-Louis), à Saint-Jean-de-Tholome (Haute-Savoie), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Bonneville, est nommé à Samoëns (Haute-Savoie), triage n° 41, inspection des eaux et forêts de Bonneville.

M. Brianne (Lucien-Charles-Ernest), à Fléville (Ardennes), maison forestière de Fléville, triage n° 65, inspection des eaux et forêts de Mézières, est nommé à Pouru-aux-Bois (Ardennes), maison forestière de Pouru-aux-Bois, triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Mézières.

M. Brochier (Emile), à Champoléon-les-Garnauds (Hautes-Alpes), triage n° 61, Inspection des eaux et forêts de Gap, est nommé à Saint-Jean-Saint-Nicolas (Hautes-Alpes), triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Gap.

M. Brun (René-Justin), à Vacheresse-les-Estables (Haute-Loire), triage n° 38, inspection des eaux et forêts du Puy, est nommé à Mazan (Ardèche), maison forestière de Bèque, triage n° 79, inspection des eaux et forêts d'Aubenas.

M. Burgun (Pierre), à Baerenthal (Moselle), maison forestière de Muhlthal, triage n° 117, inspection des eaux et forêts de Bitche, est nommé à Baerenthal (Moselle), maison forestière de Ramstein, triage n° 113, inspection des eaux et forêts de Bitche.

M. Bynen (Raymond-Clément), à Saint-Hubert (Moselle), maison forestière de l'Abbaye, triage n° 32, inspection des eaux et forêts de Metz, est nommé à Moyeuvre-Grande (Moselle), triage n° 26, inspection des eaux et forêts de Thionville.

M. Chapiron (Victor-Marius), à Seythenex (Haute-Savoie), triage n° 21, inspection des eaux et forêts d'Annecy, est nommé à Decines-Charpieu (Isère), triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

M. Cholvy (Gaston), à Clelles (Isère), triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest, est nommé à Valdrôme (Drôme), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Die.

M. Colombet (Gabriel-Louis-Albert-Auguste), à Blussans (Doubs), triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Montbéliard, est nommé à Paroy (Doubs), triage n° 99, inspection des eaux et forêts de Besançon-Ouest.

M. Contat (Edouard), à Saint-Pierre-de-Rumilly (Haute-Savoie), triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Bonneville, est nommé aux Gets (Haute-Savoie), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Bonneville.

M. Devic (Marcel-Albert-Auguste), à Quérigut (Ariège), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Foix-Sud, est nommé à Castelnau-de-Montmirail (Tarn), maison forestière du Pas-de-la-Lignée, triage n° 20, inspection des eaux et forêts d'Albi.

M. Faivre (Henri-Camille-Emile), à Grosne (Territoire de Belfort), triage n° 139, inspection des eaux et forêts de Belfort, est nommé à Saint-Germain (Haute-Saône), triage n° 97, inspection des eaux et forêts de Lure.

M. Faubert (Francis-Amédée), à Aiguines (Var), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Draguignan, est nommé à Beaufort-Cernix (Savoie), maison forestière de Beaufort, triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Fioleau (Guy-Théodore-Gabriel), à la Tranche-sur-Mer (Vendée), maison forestière de la Faute, triage n° 22, inspection des eaux et forêts de la Roche-sur-Yon, est nommé à la Tranche-sur-Mer (Vendée), maison forestière du corps de garde, triage n° 21, inspection des eaux et forêts de la Roche-sur-Yon.

M. Fontaine (Delphin-Edouard), à Fontcouverte (Savoie), maison forestière de la Bise, triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne, est nommé à Reville-au-Bois (Meuse), triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

M. Gindre (André-Maurice), à Robert-Magny (Haute-Marne), triage n° 10, inspection des eaux et forêts de Joinville, est nommé à Molain (Jura), triage n° 42, inspection des eaux et forêts de Poligny.

M. Goergler (Xavier-Joseph), à Rouffach (Haut-Rhin), maison forestière de Niederwald, triage n° 70, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est nommé à Wingen-sur-Moder (Bas-Rhin), maison forestière d'Huhnerschaer, triage n° 75, inspection des eaux et forêts d'Ingwiller.

M. Haget (Joseph), à Gabas (Basses-Pyrénées), triage n° 59, inspection des eaux et forêts de Pau, est nommé à Laruns (Basses-Pyrénées), triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Pau.

M. Henry (Jean), à Samogneux (Meuse), maison forestière de Samogneux, triage n° 74, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est, est nommé à Vacherauville (Meuse), triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

M. Isnard (Antoine-Alphonse-Louis), à Tartonne (Basses-Alpes), triage n° 34, inspection des eaux et forêts de Digne, est nommé à Barrême (Basses-Alpes), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Digne.

M. Jaeger (René-Henri), à la Croix-aux-Mines (Vosges), maison forestière communale des Chaumelles, triage n° 134, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié, est nommé à Breitenau (Bas-Rhin), maison forestière de Breitenau, triage n° 206, inspection des eaux et forêts de Sélestat.

M. Landgraf (Georges), à Colombey-les-Choiseul (Haute-Marne), maison forestière de Vaudainvilliers, triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Langres, est nommé à Neuviller-les-Saverne (Bas-Rhin), maison forestière de Loosthal, triage n° 80, inspection des eaux et forêts d'Ingwiller.

M. Lardenois (Pierre-Gilbert), à Saint-Benoît (Meuse), maison forestière de la Grande-Souche, triage n° 97, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est, est nommé à Manheulles (Meuse), triage n° 88, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

M. Lavigne-du-Cadet (Pierre), à Alos (Ariège), triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons, est nommé à Barèges (Hautes-Pyrénées), triage n° 137, inspection de restauration des terrains en montagne.

M. Le Bon (Henri), à Lailly (Yonne), maison forestière du Sauvageon, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Sens, est nommé à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Sens.

M. Leroy (Camille-Albert), au Puy (Doubs), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Besançon-Est, est nommé à Baume-les-Dames (Doubs), triage n° 42, inspection des eaux et forêts de Besançon-Est.

M. Libes (Eloi), à Rosis (Hérault), maison forestière de Lafage, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Béziers, est nommé à Hérépian (Hérault), triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Béziers.

M. Loubet (Jean-Pierre), à Saleich (Haute-Garonne), maison forestière de Saleich, triage n° 78, inspection des eaux et forêts de Saint-Gaudens, est nommé à Massat (Ariège), triage n° 34, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

M. Manginot (Roger-Lucien), à Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), maison forestière du Val-des-Choues, triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est nommé à Saint-Léger-Triey (Côte-d'Or), maison forestière du Pont-Bourdin, triage n° 93, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

M. Martin d'Agostino (Paul-Félix-Albert), à Saint-Martin-Vésubie (Madone) (Alpes-Maritimes), triage n° 11, inspection des eaux et forêts de Nice-Est, est nommé à Saint-Martin-Vésubie-Mont-Boron (Alpes-Maritimes), triage n° 10, inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

M. Maugrion (Georges-Jules-Paul), à Claudon (Vosges), maison forestière de Verbamont, triage n° 79, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud, est nommé à Vouzeron (Cher), maison forestière des Noues, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Bourges.

M. Meyran (Léon-Simon), au Lauzet (Basses-Alpes), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Barcelonnette, est nommé à Meyronnes (Basses-Alpes), triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Barcelonnette.

M. Mounier (Paul), à Gaujac (Gard), triage n° 41, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Nord, est nommé à Beaucaire (Gard), triage de pêche n° 88.

M. Negroni (Pierrot), à Matafelou (Ain), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Nantua, est nommé à Lusigny (Aube), maison forestière de Chavaudon n° 2, triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Troyes.

M. Ollivier (François-Roger-Victor), à Roquesteron (Alpes-Maritimes), triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest, non installé, est nommé à la Mure (Basses-Alpes), triage n° 54, inspection des eaux et forêts de Digne.

M. Pantel (Jean-Philémon), à Pelouse (Lozère), maison forestière des Salces, triage n° 77, inspection des eaux et forêts de Mende-Ouest, est nommé à Rieutort-de-Randon (Lozère), triage n° 74, inspection des eaux et forêts de Mende.

M. Parnet (Eugène), à Bucey-lès-Gy (Haute-Saône), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Gray, est nommé à Fontain (Doubs), triage n° 78, inspection des eaux et forêts de Besançon-Ouest.

M. Pascaud (Maurice), à Vielle-Saint-Girons (Landes), maison forestière de la Jaougne, triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Dax, est nommé à Capbreton (Landes), triage n° 96, inspection des eaux et forêts de Dax.

M. Perrette (Louis-Marcel), à Servin (Doubs), triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Besançon-Est, est nommé à Gilley (Doubs), triage n° 107, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Pierron (Henri), à Ban-sur-Meurthe (Vosges), maison forestière de Schnalick, triage n° 144, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié, est nommé à Saint-Dié (Vosges), maison forestière de la Pêcherie, triage n° 128, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

M. Pons (Gaston), à Tende (Alpes-Maritimes), triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Nice-Est, est nommé à Peypin (Bouches-du-Rhône), triage n° 50, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence.

M. Poucant (René-Antoine), à Carcans (Gironde), maison forestière de Crohot-des-Cavalles, triage n° 10, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est nommé à Lourtin (Gironde), maison forestière des Genêts, triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

M. Prim (Jacques), à Dabo (Moselle), maison forestière de Hoube, triage n° 139, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg, est nommé à Sarre-Union (Bas-Rhin), maison forestière de Sarre-Union-II, triage n° 87, inspection des eaux et forêts d'Ingwiller.

M. Richard (Gaston-Marcel), à Rémoville (Vosges), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Neufchâteau, est nommé à Gerbamont (Vosges), maison forestière du Grand-Closel, triage n° 206, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

M. Razau (Jean-Noël), à Orelle-Rive-Gauche (Savoie), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne, est nommé à Marcieux (Savoie), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Chambéry.

M. Rimasson (Arsène-Louis-Ange), à Feings (Orne), maison forestière de la Guincendière, triage n° 6, inspection des eaux et forêts d'Alençon, est nommé à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (Orne), maison forestière de l'Hôtel-Chappey, triage n° 3, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

M. Rolando (Edouard-Emile-Joseph), à Saint-Véran (Hautes-Alpes), triage n° 21, inspection des eaux et forêts d'Embrun, est nommé à Senonches (Eure-et-Loir), maison forestière de la Billette, triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Chartres.

M. Santini (Antoine-Baptiste), aux Allues (Savoie), triage n° 115, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise, est nommé aux Hogues (Eure), maison forestière des Hogues, triage n° 51, inspection des eaux et forêts d'Evreux.

M. Sauvage (Emile-Jules), à Plancher-les-Mines (Haute-Saône), maison forestière de Saint-Antoine, triage n° 105, inspection des eaux et forêts de Lure, est nommé à Champagney-Nord (Haute-Saône), triage n° 102, inspection des eaux et forêts de Lure.

M. Siaussac (Louis-Marcel), à Salles (Gironde), maison forestière de Saint-Hubert, triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est nommé à Sanguinet (Landes), maison forestière de Lagneau, triage n° 32, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

M. Soule (Sébastien-Albert), à Gouaux (Hautes-Pyrénées), triage n° 120, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau, est nommé à Adervielle (Hautes-Pyrénées), triage n° 123, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

M. Sylvestre (Lucien), à Fayl-Billot (Haute-Marne), triage n° 85, inspection des eaux et forêts de Langres, est nommé à Plaines-Saint-Langes (Aube), triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Troyes.

M. Vuillier (Jean-Etienne-Léon), à Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or), maison forestière Vauvras, triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, est nommé à Dampvalley-Saint-Pancras (Haute-Saône), triage n° 133, inspection des eaux et forêts de Luxeuil.

Par arrêté en date du 15 décembre 1950, M. Marchal (René), garde domanial des eaux et forêts de 4e classe, à Linthal (Haut-Rhin), maison forestière d'Antoine Brun, est nommé en la même qualité, d'office et dans l'intérêt du service, à Renauvoid (Vosges), maison forestière d'Avière, triage n° 58, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud.

Par arrêté en date du 15 décembre 1950, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er janvier 1951, la démission de M. Piglowski (Henri), garde domanial des eaux et forêts à Maisons (Aude), triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Carcassonne.

Par arrêté en date du 20 décembre 1950, M. Brisebarre (Gaston), garde domanial des eaux et forêts à Chanceaux (Côte-d'Or), est mis en disponibilité à compter de la date de la notification du présent arrêté.

Par arrêté en date du 26 décembre 1950, les candidats dénommés ci-après sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts de 6e classe:

Candidats classés au titre des emplois réservés.

CATÉGORIE C

1 M. Erny (Lucien), à Argenton-sur-Creuse (Indre), 25, rue Ledru-Rollin, est nommé à Génillé (Indre-et-Loire), maison forestière de la Plotterie, triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Tours.

1 *bis* M. Nesson (Roger), à Bost, Saint-Bonnet-de-Four, Montmarault (Allier), est nommé à Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), maison forestière des Grands-Bois-Bellary, triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord.

3 M. Querel (François-Henri), 1, rue Kléber, à Rennes (Ille-et-Vilaine), est nommé à Erize-Saint-Dizier (Meuse), triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

5 M. Prossel (André), à Arengosse (Landes), est nommé à Trensacq (Landes), triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

7 M. Pradier (Max-Léopold), à Saint-Just-d'Ardèche (Ardèche), île du Petit-Malatras, est nommé à Valleraugue (Gard), maison forestière de la Serreyrède, triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Nîmes.

11 M. Moureaux (Paul-Roger-Auguste), à Publy (Jura), est nommé à Champrougier (Jura), triage n° 52, inspection des eaux et forêts de Poligny.

12 M. Albert (Joseph), à Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Drôme), est nommé à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme), triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Valence.

14 M. Jeanmougin (Henri-Emile-Georges), à la Barre-Basse, par Servance (Haute-Saône), est nommé à Miellin (Haute-Saône), maison forestière de la Verrerie, triage n° 100, inspection des eaux et forêts de Lure.

15 M. Giraud (Etienne-Victor-Marius), à Sanary-sur-Mer (Var), « La Tourelle », est nommé à Bairols (Alpes-Maritimes), triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

17 M. Jamet (Gaston-Marcel), à Passelat, commune de Domeyrot (Creuse), est nommé à Mazoires (Puy-de-Dôme), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est.

18 M. Bellieres (Kléber-Albert-Prosper), à Savary, par Lombers (Tarn), est nommé à Angles (Tarn), maison forestière de Salavert, triage n° 3, inspection des eaux et forêts de Castres.

19 M. Jacq (Lucien-Clément-Marie), à Lambezellec (Finistère), baraque L. 14 Bergot, est nommé à la Chaussée (Meuse), maison forestière d'Haudronville, triage n° 96, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

22 M. Arnaud (Alphonse-Ernest), au hameau du Villard, à la Condamine (Basses-Alpes), est nommé à Beauvezer (Basses-Alpes), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Digne.

24 M. Deschamps (Léon-Jules-Albert), à Vatteville-la-Rue (Seine-Inférieure), est nommé à Cussey-les-Forges (Côte-d'Or), triage n° 77, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

25 M. Larigauderie (Emile), à Fougères, commune d'Etrechet (Indre), est nommé à Montereau (Loiret), maison forestière du Carrefour-d'Orléans, triage n° 7, inspection des eaux et forêts de Lorris.

26 M. Malhevon (Antoine), à Ambert (Puy-de-Dôme), 12, rue de Goye, est nommé à la Chaise-Dieu (Haute-Loire), triage n° 25, inspection des eaux et forêts du Puy.

27 M. Barre (Alfred-Julien), à « L'Ourche-Catin », à Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Inférieure), est nommé à Commensacq (Landes), triage n° 59, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

28 M. Lhéritier (Henri), à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), est nommé à Vèze (Cantal), triage n° 6, inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

29 M. Garret (Germain-André), à Menoux (Haute-Saône), est nommé à Meurcourt (Haute-Saône), triage n° 129, inspection des eaux et forêts de Luxeuil.

31 M. Tabary (Raymond-Henri), à Cassis (Bouches-du-Rhône), quartier Gibaud, campagne « La Pauline », est nommé à Saint-Vincent-les-Forts (Basses-Alpes), triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Barcelonnette.

33 M. Busca (Pierre-Lucien-Jean), à Vacherauville (Meuse), est nommé à Mussey (Meuse), triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

36 M. Gibaud (Elie), à Limoges (Haute-Vienne), 10, rue Cruveilher, est nommé à Aurillac (Cantal), triage n° 12, inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

38 M. Foucher (Norbert-René), à la Berthelotière-Saint-Vincent-du-Lorouër (Sarthe), est nommé à Précy-le-Sec (Yonne), triage n° 78, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

40 M. Aubijoux (Gabriel-Edmond), à Bresle (Haute-Loire), est nommé à Brioude (Haute-Loire), triage de pêche n° 85.

41 M. Esteban (Antoine), 61, rue du Ravin-Blanc, faubourg Gambetta, à Oran (Algérie), est nommé à Conségudes (Alpes-Maritimes), triage n° 48, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

42 M. Gamba (Joseph-Paul), à Lyon (Rhône), 26, rue Jean-Baptiste-Say, est nommé au Plan-d'Aups (Var), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Toulon.

43 M. Courade (Noël-Georges), à Tarbes (Hautes-Pyrénées), 44 *bis*, rue d'Alsace-Lorraine, est nommé à Champfromier (Ain), triage n° 40, inspection des eaux et forêts de Nantua.

44 M. Odoul (Ernest-Georges), à Villerose, commune de Marsat (Puy-de-Dôme), est nommé au Falgoux (Cantal), triage n° 22, inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

45 M. Philip (Roger-Louis), à Veynes (Hautes-Alpes), est nommé à Aiguilles (Hautes-Alpes), triage n° 20, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

46 M. Maurin (Raymond-Baptiste), 13, rue de la Mairie, à Digne (Basses-Alpes), est nommé à Château-Ville-Vieille (Hautes-Alpes), triage n° 23, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

48 M. Peffau (René), à Escorneboeuf par Gimont (Gers), maison de garde n° 16, est nommé à Boutx (Haute-Garonne), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon.

49 M. Melin (Maurice-Jacques), à Poitiers (Vienne), 42, avenue de Bordeaux, est nommé à Hourtin (Gironde), maison forestière du Crohot-de-France, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

50 M. Carassus (Arnaud-Jean-Baptiste), à Louvie-Juzon (Basses-Pyrénées), rue Peyremale, est nommé à Artez-d'Asson (Basses-Pyrénées), triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Pau.

52 M. Patoz (Gabriel-Léon), à Arçon par Doubs (Doubs), est nommé à Dasles (Doubs), triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Montbéliard.

54 M. Delage (Albert), à Condéon (Charente), est nommé à Neussargues (Cantal), triage n° 3, inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

55 M. Genoulaz (Joseph-Félix-Auguste), à Aiton (Savoie), est nommé à Montsapey (Savoie), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

57 M. Valentin (Martin-Alban), à Serverette (Lozère), est nommé à Pradelles-Cabardès (Aude), maison forestière de Pradelles-Cabardès, triage n° 26, inspection des eaux et forêts de Carcassonne.

CATÉGORIE D

42 M. Douheret (Marius-Marcel), à Aurillac (Cantal), 5, place de la Préfecture, est nommé à Hourtin (Gironde), maison forestière des Genêts, triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

44 M. Brouze (Henri-Joseph), à Novel-sur-Saint-Gingolph (Haute-Savoie), est nommé à Reyvroz (Haute-Savoie), triage n° 71, inspection des eaux et forêts de Thonon.

45 M. Noëée (Emile), à Jœuf (Meurthe-et-Moselle), 41, rue du Maréchal-Joffre, est nommé à Moncel-lès-Lunéville (Meurthe-et-Moselle), maison forestière du Rendez-Vous, triage n° 105, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

47 M. Jaouen (Jean-Joseph-Louis), à Pont-Croix (Finistère), Grand'rue, est nommé à Lessay (Manche), triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Saint-Lô.

48 M. Bride (Henri-Clément), gendarme à Migennes (Yonne), est nommé à Nans (Jura), maison forestière de la Platière, triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Poligny.

50 M. Pierre (Alphonse-Gabriel-Louis), à Oran (Algérie), 60, avenue Saint-Eugène, est nommé à Kientzheim (Haut-Rhin), maison forestière de Toggenbach, triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé.

51 M. Schneider (Roger-Pierre), S. P. 50436, B. P. M. 536 A, est nommé à la Thuile (Savoie), triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Chambéry.

52 M. Cognot (René-Charles-Auguste), à Longeau (Haute-Marne, est nommé à Beurville (Haute-Marne), maison forestière des Grandes-Appointes, triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Joinville.

53 M. Petit (Pierre-Paul), S. P. 54174, B. P. M. 515 A, est nommé à Larrau (Basses-Pyrénées), triage n° 19, inspection des eaux et forêts de Bayonne.

54 M. Giordano (Joseph-Louis-Antoine), à Marseille (Bouches-du-Rhône), 10, rue Davin, est nommé à Pourrières (Var), triage n° 83, inspection des eaux et forêts de Toulon.

56 M. Derbrée (Henri-Paul), à Laval (Mayenne), 29, place de Hercé, est nommé à Chaux (Côte-d'Or), triage n° 134, inspection des eaux et forêts de Beaune.

57 M. Loubet (Pierre-Clément), à Pamiers (Ariège), 17, rue du Pont-Neuf, est nommé à Engomer (Ariège), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons.

58 M. Lafontaine (Charles-Louis-Yvan), à Saint-Agnan-de-Cramesnil par Caen (Calvados), est nommé à Coutances (Manche), triage de pêche n° 33

60 M. Petit (Jean-Jacques), à Lusigny par Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), est nommé à Antheuil (Côte-d'Or), maison forestière d'Antheuil, triage n° 130, inspection des eaux et forêts de Beaune.

61 M. Ribes (Noël-Jacques-Julien), à Saint-Jean-Lasseille (Pyrénées-Orientales), est nommé à Réal (Pyrénées-Orientales), triage n° 86, inspection des eaux et forêts de Prades.

62 M. Picaud (René-Mathurin-Marie), rue de l'Etang, à Tuffé (Sarthe), est nommé à Lucey (Côte-d'Or), maison forestière du Coude, triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

63 M. Astier (René-Adrien), à Montferrand (Puy-de-Dôme), 19, rue Jules-Guesde, est nommé à Gastes (Landes), maison forestière du Jaougot, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

65 M. Lamirand (Fernand-Albert-Léon), 10, rue de l'Arsenal, à Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir), est nommé à Manigod (Haute-Savoie), triage n° 29, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

66 M. Montebran (Roger-Adolphe), au Mans (Sarthe), rue Beaurivage, est nommé à Frolois (Côte-d'Or), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest.

67 M. Taillhan (Cyprien-Pascal-Marius), à Limoux (Aude), 20, rue Grammatique, est nommé à Roquefeuil (Aude), maison forestière de la Bénague, triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Quillan.

69 M. Sartorio (Antony-Pierre-Marie), à Nantes (Loire-Inférieure), 10, rue Scribe, est nommé à Poiseul-lès-Saulx (Côte-d'Or), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est.

70 M. Allié (Henri-Félicien), 16, rue Joly, à Toul (Meurthe-et-Moselle), est nommé à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Toul.

71 M. Lajus (Jean-Louis-Pierre-Georges), à Agen (Lot-et-Garonne), 13, rue André-Chénier, est nommé à Biscarrosse (Landes), maison forestière de Léougès, triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

73 M. Herry (Jean-Alain), chez Mme Lambert, à Yvelot (Seine-Inférieure), avenue du Maréchal-Foch, est nommé à Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), triage n° 121, inspection des eaux et forêts de Beaune.

74 M. Mansoux (Léon-Azéma), à Châlus (Haute-Vienne), place du Marché, est nommé à Presles (Isère), maison forestière de Presles, triage n° 92, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

76 M. Jean (Eugène-Jules), à « Bellevue », Maidières-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), est nommé à Domèvre-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

77 M. Laroche (Marcel-François), 22, rue de Strasbourg, à Grenoble (Isère), est nommé à Livet-et-Gavet (Isère), maison forestière des Clavaux, triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

78 M. Pinel (Roger), à Caluire-et-Cuire (Rhône), 43, quai Clemenceau, est nommé à la Bresse (Vosges), maison forestière communale, triage n° 195, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

79 M. Bussy (Albert), à Priay (Ain), est nommé à Tenay (Ain), triage n° 13, inspection des eaux et forêts de Bourg.

81 M. Olive (Jean-Baptiste-Armand), à Montvicq (Allier), les Brandes, est nommé à Couloutre (Nièvre), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord.

82 M. Benz (Adolphe-François), à Angoulême (Charente), 334, rue de Bassau, est nommé à Lencouacq (Landes), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

83 M. Roux (Charles-Gaston), à Besançon (Doubs), 4, rue de Chaudanne, est nommé à Séranon (Alpes-Maritimes), triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

87 M. Le Gallo (Emile-Joseph-Marie), à Croas-Loas en Langonnet (Morbihan), est nommé à Vouécourt (Haute-Marne), triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Joinville.

88 M. Roux (Lucien-Henri), à Digne (Basses-Alpes), caserne Maldonnat, est nommé à Barles (Basses-Alpes), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Barcelonnette.

89 M. Desenfant (Roger-Albert), à Commercy (Meuse), 63, rue Raymond-Poincaré, est nommé à Azannes (Meuse), triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Verdun-Est.

90 M. Bertrand (Paul-Marie-Prosper), à Connerré (Sarthe), est nommé à Perrogney (Haute-Marne), triage n° 106, inspection des eaux et forêts de Langres.

92 M. Ollivier (Marcel-René), à Hennebont (Morbihan), chez Mme veuve Drié, 10, route du Port-Louis, est nommé à Salives (Côte-d'Or), triage n° 51, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest.

94 M. Duval (Georges-Ferdinand), à Rouen (Seine-Inférieure), 106, rue Molière, est nommé à Stainville (Meuse), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

96 M. Debruille (Léon), à Eppes (Aisne), est nommé à Monthermé (Ardennes), maison forestière des Cerceaux, triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Charleville.

97 M. Simon (Jacques-Francis-Marcel), à Besançon (Doubs), 47, rue de Dôle, est nommé à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura), triage n° 112, inspection des eaux et forêts de Saint-Claude.

98 M. Criqui (Aloïse), à Gonfaron (Var), 10, rue Thiers, est nommé à Kruth (Haut-Rhin), maison forestière de Runsché, triage n° 93, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin.

101 M. Lasserre (Roger), à Bergerac (Dordogne), 70, rue Valette, est nommé à Mérens-lès-Vals (Ariège), triage n° 105, inspection de restauration des terrains en montagne.

106 M. Lanoix (Emile-Jules), à Strasbourg (Bas-Rhin), 21, quai des Pêcheurs, est nommé à Val-Suzon (Côte-d'Or), maison forestière de la Fontaine-aux-Chats, triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest.

107 M. Porche (Paul-Gaston), à Hanoï (Indochine), 74, boulevard Gambetta, est nommé à Saint-Mamet (Haute-Garonne), triage n° 67, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon.

108 M. Latasse (Paul-Luc-Maurice), à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 58, avenue de Gerbeviller, est nommé à Ventron (Vosges), maison forestière des Chétys, triage n° 200, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

109 M. Favre (Emile-Louis), aux Andelys (Eure), 1, rue du Maréchal-Foch, école militaire, est nommé à Rollompont (Haute-Marne), triage n° 91, inspection des eaux et forêts de Langres.

111 M. Soulas (Paul), à Varsy (Nièvre), 16, boulevard Dupin, est nommé à Nevers (Nièvre), triage de pêche n° 101.

113 M. Decouleur (Aimé-Marcel-Victor), à Bègles (Gironde), 15, rue Ferdinand-Buisson, est nommé à Salaunes (Gironde), triage n° 19, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

114 M. Pierrot (Alfred-Joseph), à Neuve-Eglise, n° 14 (Bas-Rhin), est nommé au Bonhomme (Haut-Rhin), maison forestière du Général Bataille, triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé.

115 M. Collignon (René-Georges-Léon), à Craonne (Aisne), est nommé à la Neuville-au-Rupt (Meuse), triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Commercy.

117 M. Duperre (Louis-Jean), à Labatut (Landes), rue Moulin, est nommé à Losse (Landes), triage n° 67, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

118 M. Kerhoas (Germain-Marie), à Pleyben (Finistère), Ty-Rannou, route de Carhaix, est nommé à Etalente (Côte-d'Or, triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

119 M. Piquard (Maurice-Auguste-Louis), à Saint-Etienne (Loire), 64, rue Rouget-de-l'Isle, est nommé à Roussillon (Saône-et-Loire), maison forestière des Grandes-Ventes, triage n° 50, inspection des eaux et forêts d'Autun.

120 M. Jestin (Jean), à Brest-Lambezellec (Finistère), 2, rue Henri-Barbusse, est nommé à Voudenay (Côte-d'Or), triage n° 124, inspection des eaux et forêts de Beaune.

122 M. Springer (Paul-Charles), à Guevenheim (Haut-Rhin), 101, Grande-Rue, est nommé à Valdoie (Territoire de Belfort), triage n° 144, inspection des eaux et forêts de Belfort.

123 M. Clergiot (Lucien-Alfred-Georges), à Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), 38, rue Sainte-Geneviève, est nommé à Hénaménil (Meurthe-et-Moselle), triage n° 100, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

125 M. Petitcolas (Jean-Charles-Hippolyte), à Grand-Auverne (Loire-Inférieure), est nommé à Saint-Sauveur (Meurthe-et-Moselle), maison forestière du Machet, triage n° 116, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

126 M. Roux (Roger-Jules), à Fougerolles (Haute-Saône), gendarmerie, est nommé à Viry (Jura), triage n° 118, inspection des eaux et forêts de Saint-Claude.

127 M. Ulrich (Albert), à Neuf-Brisach (Haut-Rhin), caserne Abatucci, pavillon F 4, nommé à Granges-sur-Vologne (Vosges), triage n° 117, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Nord.

128 M. Besse (Albert), à Boulazac (Dordogne), 33, rue des Belges, est nommé à Soursac (Corrèze), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Tulle.

129 M. Pepermans (Lucien-Désiré), à la mairie de Lagrune-sur-Mer (Calvados), est nommé à Gevrolles (Côte-d'Or), triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

130 M. Roux (Jean-Clovis), à Gap (Haute-Alpes), villa Rougon, quartier du Forest-d'Entrais, est nommé à Chorges (Hautes-Alpes), triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Gap.

131 M. Sauton (Jean), à Verneuil-sur-Avre (Eure), 7, rue Gambetta, est nommé à Bellechaume (Yonne), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Sens.

135 M. Sigre (Maurice-Auguste), à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), 81, avenue Gabriel-Péri, est nommé au Porge (Gironde), maison forestière du Gressier, triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

136 M. Luciani (Ours-Jean), à Zalana (Corse), est nommé à Figari (Corse), triage n° 70, inspection des eaux et forêts de Sartène.

137 M. Paris (Albert-Lucien), à Bourg-Bruche, n° 176 (Bas-Rhin), est nommé à Giron (Ain), triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Nantua.

138 M. Colin (Julien-Emile), à Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne), 11, rue Malaingres, est nommé à Châtel-Gérard (Yonne), maison forestière de Morcon, triage n° 82, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

139 M. Colin (Louis), ancien café de la Gare, à Ménil-Flin (Meurthe-et-Moselle), est nommé à Neufmaisons (Meurthe-et-Moselle), maison forestière de la Bézelle, triage n° 119, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

140 M. Petit-Etienne (Maurice-Joseph), à Montigny-lès-Metz (Moselle), 17, rue du Gibet, est nommé à la Croix-aux-Mines (Vosges), maison forestière de Nouviol, triage n° 135, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié.

141 M. Norbert (Pierre-Marie-Fernand), à Haironville (Meuse), est nommé à Cesse (Meuse), triage n° 132, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

142 M. Kaemmerle (Victor-Robert), à Niederhausbergen (Bas-Rhin), 8, rue de Neundolsheim, est nommé à Rollainville (Vosges), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Neufchâteau.

143 M. Wild (Théodore), à Strasbourg-Neuhof (Bas-Rhin), 3, chemin des Etourneaux, est nommé à Asques (Hautes-Pyrénées), triage n° 105, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

149 M. Mousseigne (Pierre), à Eschartès, par Ferrières (Hautes-Pyrénées), est nommé à Gavarnie (Hautes-Pyrénées), triage n° 135, inspection de restauration des terrains en montagne.

150 M. Durand (Rémy-Albert-Ernest), à Alleyras (Haute-Loire), est nommé à Vassieux-en-Vercors (Drôme), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Valence.

153 M. Colle (Justin-Laurent-Robert), à Vesoul (Haute-Saône), 22, boulevard de Besançon, est nommé à Moimay (Haute-Saône), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Lure.

154 M. Roure (Emmanuel-Jean-Alfred), à Verdun (Meuse), 28, rue de Saint-Michel, est nommé à Rigny-Saint-Martin (Meuse), triage n° 52, inspection des eaux et forêts de Commercy.

155 M. Vion (Kléber), à Thierville (Meuse), 19, avenue Pierre-Goubet, est nommé au Neufour (Meuse), triage n° 115, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

157 M. Escudier (Marcel-Emile), faubourg Jean-Jaurès, à Valensole (Basses-Alpes), est nommé à Risoul (Hautes-Alpes), triage n° 28, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

161 M. Pelloux (Elisée-Augustin-Léon), à Monestier-du-Percy (Isère), est nommé à Ambel (Isère), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

163 M. François (René-Henri), à Heippes (Meuse), est nommé à Saint-André-en-Barrois (Meuse), triage n° 103, inspection des eaux et forêts de Verdun-Ouest.

164 M. Macary (Germain-Alphonse-Jean), à Montpellier (Hérault), 5, boulevard Ledru-Rollin, est nommé à Faugères (Hérault), triage n° 3, inspection des eaux et forêts de Béziers.

167 M. Dalex (Jean-Joseph), à Annecy (Haute-Savoie), 13, avenue des Iles, est nommé à Annecy (Haute-Savoie), maison forestière d'Annecy, triage n° 78, inspection de restauration des terrains en montagne.

168 M. Charton (Raymond-Armand-Léon), à Boulages, par Planey (Aube), est nommé à Cussangy (Aube), triage n° 10, inspection des eaux et forêts de Troyes.

169 M. Coullet (Paul-Etienne-Auguste), à Digne (Basses-Alpes), 8, rue de la Glacière, est nommé à Lambruisse (Basses-Alpes), triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Digne.

170 M. Krebs (Jacques), à Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin), brigade de gendarmerie, est nommé à Saint-Amé (Vosges), triage n° 208, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

171 M. Poisson (Jean), à Guebenhouse (Moselle), 16, rue de la République, est nommé à Spicheren (Moselle), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Saint-Avold.

172 M. Gourden (Paul), à Landevant (Morbihan), rue d'Hennebont, est nommé à Auligny-le-Grand (Haute-Marne), triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Joinville.

173 M. Petit (Joseph-André), à Pusignan (Isère), est nommé à Lavans-sur-Valouze (Jura), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Lons-le-Saunier.

176 M. Bernard (Jean-Julien), gardien de la paix C. S. R., château de Charentais, à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), est nommé à Prémery (Nièvre), maison forestière des Bernets, triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Nevers-Nord.

177 M. Saumonneau (André-Abel-Léopold), à Château-Larcher, par Vivonne (Vienne), est nommé à Martailly-lès-Brancions (Saône-et-Loire), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Mâcon.

178 M. Mouchel (Lucien-Ferdinand-Alexandre), baraque 25, cité route de Saint-Sauveur, à Valogne (Manche), est nommé à Avranches (Manche), triage de pêche n° 32.

179 M. Lauth (Aloïse), à Engenthal, n° 75, poste Wangenbourg (Bas-Rhin), est nommé à la Chapelle-en-Vercors (Drôme), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Valence.

180 M. Bourcy (Félix), à Peyrat-la-Nonière (Creuse), est nommé à Villargondran (Savoie), triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

181 M. Loynet (Paul-Frédéric-Albert), à Rigny, par Arc-lès-Gray (Haute-Saône), est nommé à Hauteville (Haute-Saône), triage n° 131, inspection des eaux et forêts de Luxeuil.

183 M. Sachs (Maurice), à Strasbourg (Bas-Rhin), 6, rue Specklin, est nommé à Bussang (Vosges), triage n° 224, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

184 M. Arnal (Ernest-François-Philippe-Clément), à l'Hospitalet-du-Larzac (Aveyron), est nommé à Tremonzey (Vosges), triage n° 68, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud.

185 M. Marchi (Charles-Philippe), à Paris (17e), 6, avenue de la Porte-Pouchet, est nommé à Villiers-le-Duc (Côte-d'Or), maison forestière de la Villie, triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

186 M. Kermorgant (Joseph-Marie), au Loch-en-Landevennec, par Argol (Finistère), est nommé à Beuil (Alpes-Maritimes), triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

188 M. Mischler (Robert), à Reichshoffen (Bas-Rhin), 24, rue du Château, est nommé à Bouxières-aux-Bois (Vosges), triage n° 32, inspection des eaux et forêts de Mirecourt.

189 M. Muller (Didier-Auguste), à Wisches, n° 50 (Bas-Rhin), est nommé à Saint-Bon-Tarentaise (Savoie), triage n° 117, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

190 M. Laulier (Pierre-Louis-Fernand), à Mar-Vivo, campagne Rey (Var), est nommé à Crevoux (Hautes-Alpes), triage n° 39, inspection des eaux et forêts d'Embrun.

192 M. Steyer (Eugène), à Saint-Avold (Moselle), quartier Lahytolle, bâtiment B, avenue Patton, est nommé à Saint-François-de-Sales (Savoie), triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Chambéry.

193 M. Vaneph (Gaston), à Pau (Basses-Pyrénées), 2 *bis*, avenue du 18e-Régiment-d'Infanterie, est nommé à Larrau (Basses-Pyrénées), triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Bayonne.

194 M. Reverbel (Jules-Joseph), à Camarès (Aveyron), est nommé à Salmiech (Aveyron), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Rodez.

195 M. Murer (Ernest-Bruno), à Foix (Ariège), 15, rue de Lespinet, est nommé à Luzenac (Ariège), triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Foix-Sud.

197 M. Guilbert (Georges-Arsène), à Rouen (Seine-Inférieure), 54, rue de Cauville, est nommé à la Valette (Isère), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

198 M. Finance (Charles-Joseph-Aloïse), à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 22, rue Saint-Lambert, est nommé à Mars-la-Tour (Meurthe-et-Moselle), triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Briey.

199 M. Martial (GeorgesRaymond), à Marcy-l'Etoile, par Charbonnières (Rhône), est nommé à Saint-Prix (Saône-et-Loire), maison forestière de Bas-Folin, triage n° 49, inspection des eaux et forêts d'Autun.

200 M. Busseuil (Pierre-Germain), à Château-des-Prés (Jura), est nommé à Saint-Stail (Vosges), triage n° 182, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape.

201 M. Drevon (Louis-Joseph), à Tullins (Isère), rue du Château, est nommé à Cordéac (Isère), triage n° 66, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

202 M. Hugoni (Pierre-Ambroise), à Chambon-le-Château (Lozère), est nommé au Massegros (Lozère), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Mende-Est.

203 M. Henaff (Hervé-Jean-Marie), à Lambézellec-Brest (Finistère), quartier du Poullochen, est nommé à Saint-Georges-d'Hurtières (Savoie), triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

206 M. Doulcet (François), à Bergerac (Dordogne), route du Gala, au Pont-Roux, est nommé à Saumos (Gironde), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

208 M. Dugave (Léon-Auguste-Joseph), à Bertincourt (Pas-de-Calais), 8 *bis*, rue Raymond-Poincaré, est nommé à Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

212 M. Costa (Don-Romain), à Gaudéran (Gironde), 10, rue Blanche, est nommé à Saint-Julien-d'Olargues (Hérault), triage n° 3, inspection des eaux et forêts de Béziers.

213 M. Marc (André-Emile), à Montpellier (Hérault), chemin du Moulin-de-Sémalen, pavillon A, est nommé à Graissessac (Hérault), maison forestière des Cazalets, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Béziers.

214 M. Laurent (Jean), à Galacre-Saint-Paul (Gironde), est nommé à Fontpédrouse (Pyrénées-Orientales), triage n° 92, inspection des eaux et forêts de Prades.

215 M. Brignone (Camille-Marcel), à Digne (Basses-Alpes), caserne Maldonnat, est nommé à Méolans (Basses-Alpes), triage n° 13, inspection des eaux et forêts de Barcelonnette.

216 M. Morio (Hervé), à Nantes (Loire-Inférieure), route de Carquefou, est nommé à Oz-en-Oisans (Isère), maison forestière d'Oz-en-Oisans, n° 2, triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

217 M. Moal (Jean), à Sanary (Var), Le Colombet, est nommé à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

219 M. Tournelle (Bernard-Marie-Alexandre), à Cherruau, la Flèche (Sarthe), est nommé à Saint-Christophe-sur-Guiers (Isère), maison forestière de la Ruchère, triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

220 M. Salzard (Paul-Henri), à Loupmont, par Apremont-la-Forêt (Meuse), est nommé à Caux-la-Petite (Meuse), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Commercy.

221 M. Cloarec (François-Guillaume-Marie), à Vannes (Morbihan), 16, rue Saint-Gildas, est nommé à Glandage (Drôme), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Die.

222 M. Regnier (Pierre-Antoine-Benjamin), à Ceret (Pyrénées-Orientales), école du Pont, est nommé à Llo (Pyrénées-Orientales), triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Prades.

224 M. Faudry (Raymond), à Bordeaux (Gironde), 66, rue des Retaillons, est nommé à Lus-la-Croix-Haute (Drôme), triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Die.

226 M. Salaun (François-Marc), à Ty-Duchen-Saint-Thois (Finistère), est nommé à Bouvante (Drôme), maison forestière de Lente, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Valence.

227 M. Deniziot (Albert-Paul-Marius), aux Bonshommes, par Châteauvillain (Haute-Marne), est nommé à Ageville (Haute-Marne), maison forestière d'Ageville, triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Chaumont.

228 M. Schwenck (Pierre-Paul), à Rettel, près de Sierk (Moselle), 4, rue Principale, est nommé à Saint-Alban-des-Villards (Savoie), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

230 M. Lefebvre (Maurice-Robert), à Largentière-la-Bessée (Hautes-Alpes), plan Léothaux, est nommé à Val-des-Prés-Chef-Lieu (Hautes-Alpes), triage n° 3, inspection des eaux et forêts de Briançon.

232 M. Amey (Henri-Emile), à Montluçon (Allier), impasse Franklin, est nommé au Planay (Savoie), triage n° 119, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

237 M. Reimel (Joseph), à Abreschwiller (Moselle), 261, rue Chatriau, est nommé à Jarsy (Savoie), triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Chambéry.

240 M. Morvan (Georges), à la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime), 15, rue de l'Eglise, est nommé à Aussois (Savoie), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

243 M. Picard (Julio-François), à Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain), 26, rue de la Levée, est nommé à Anost (Saône-et-Loire), triage n° 51, inspection des eaux et forêts d'Autun.

244 M. Gaucher (Maurice-Paul), à Pléchatel (Ille-et-Vilaine), au Chatelier, est nommé à Saint-Léger (Savoie), triage n° 40, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

245 M. Grosse (François), à Obernaumen, n° 31, poste Kirchnaumen (Moselle), est nommé à Termignon (Savoie), triage n° 67, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

246 M. Rigabert (Pierre-Jean-Louis), à Bordères-sur-Echez (Hautes-Pyrénées), est nommé à Maubourguet (Hautes-Pyrénées), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Argelès.

248 M. Freygefond (René-Sylvain), à Périgueux (Dordogne), 12, cours Saint-Georges, est nommé à Saint-Pierre-d'Entremont (Isère), triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

249 M. Joubier (Maurice-Pierre-Marie), Les Mortiers, Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure), est nommé à Saint-Martin-sur-Arve (Haute-Savoie), triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Bonneville.

252 M. Drenou (Louis-Emile), à Rodélio en Riec-sur-Belon (Finistère), est nommé à Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère), maison forestière de la Côte du Moulin n° 2, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

254 M. Gerard (Félix-Joseph-François-Henri), à Toulouse (Haute-Garonne), 98, route de Saint-Simon, est nommé à la Salvetat (Hérault), maison forestière de Lignières-Basses, triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Béziers.

255 M. Mouget (Armand-Léon-Ambroise), à Besançon (Doubs), 38, rue Charles-Nodier, est nommé à Vacheresse (Haute-Savoie), triage n° 60, inspection des eaux et forêts de Thonon.

256 M. Gay (Albert-Sylvain-Etienne), à Toulon (Var), 38, chemin de Plaisance, est nommé à Villargerel (Savoie), triage n° 88, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

257 M. Vignon (Lucien-Roger), à Harfleur (Seine-Inférieure), halte de Rouelles, est nommé à Oz-en-Oisans (Isère), maison forestière d'Oz-en-Oisans n° 1, triage n° 42, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est.

258 M. Segonne (Henri-Roger), 12, rue de la Tuilerie, à Labruguière (Tarn), est nommé à Riols (Hérault), maison forestière du Cabaretou, triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Béziers.

259 M. Larrieu (Morange), à Saint-Servin-sur-l'Isle (Gironde), est nommé à Musièges (Haute-Savoie), triage n° 3, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

261 M. Rolland (Marcel-Séraphin), à Sainte-Colombe (Doubs), est nommé à Gruffy (Haute-Savoie), triage n° 10, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

262 M. Vignaud (Marius), à Toulon (Var), 17, rue Daniel-Melchior, est nommé à Laroque-des-Albères (Pyrénées-Orientales), triage n° 74, inspection des eaux et forêts de Perpignan.

264 M. Funfschilling (Nicolas-Joseph), à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), route de Marson, est nommé à Saint-Pierre-d'Entremont (Isère), triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

265 M. Quichante (Noël-Marie-Stéphane), à Mantry, par Sellières (Jura), est nommé à Chissey (Jura), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Dole.

266 M. Bussière (Henri-Cyrille), à Angoulême (Charente), 31, place Bouillaud, est nommé à Naves (Savoie), triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

268 M. Poirel (André-Jules-Auguste), à Ville-sous-Laferte (Aube), section des Forges Saint-Bernard, est nommé à Essoye (Aube), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Troyes.

269 M. Silvestri (Narcisse-Laurent), à Paris (14e), 12, rue de Fourcy, est nommé à Montricher (Savoie), triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

271 M. Aurrière (Marcel-Marie-Joseph), à Marcq (Ardennes), est nommé à la Ferté (Ardennes), triage n° 54, inspection des eaux et forêts de Mézières.

274 M. Durand (Alphonse-Gaston), à Toulouse (Haute-Garonne), 18, chemin Nicol, est nommé à Villarodin-Bourget (Savoie), triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

275 M. Panzani (Pascal-Louis), à Blatexte (Tarn), rue du Moulin, est nommé à Feissons-sur-Salins (Savoie), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

276 M. Cellier (Henri-Louis-Roger), à Toulon, Escaillon (Var), 4, avenue des Gaux, est nommé à Venterol (Basses-Alpes), triage n° 59, inspection des eaux et forêts de Sisteron.

280 M. Vinit-Dunand (Eugène-François-Joseph), à Colmar (Haut-Rhin), 9, rue Roesselmann, est nommé à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), triage n° 121, inspection de restauration des terrains en montagne.

281 M. Denomme (René-Jean), à Zincourt, par Chatel (Vosges), est nommé à Saint-Eustache (Haute-Savoie), triage n° 12, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

282 M. Assenat (Marius), à Mende (Lozère), 15, allée Piencourt, est nommé à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), maison forestière de Chambon-sur-Lignon, triage n° 44, inspection des eaux et forêts du Puy.

283 M. Lebre (Emile-Paul), à Molsheim (Bas-Rhin), 18, rue Saint-Georges, est nommé à Breuvannes (Haute-Marne), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Chaumont.

285 M. Delmas (Gabriel-Clément-François), à Collioures (Pyrénées-Orientales), rue de la Prudhommée, est nommé à Lapradelle-Puylorens (Aude), maison forestière de Prat-del-Rey, triage n° 50, inspection des eaux et forêts de Quillan.

286 M. Ourteau (Antoine-Gradit), à Idrein (Ariège), par Bordes-sur-Lez (Ariège), est nommé à Auvers (Haute-Loire), triage n° 30, inspection du Puy.

288 M. Huchot (Henri-Emile), à Fonteny par Delme (Moselle), est nommé à Tiercelet (Meurthe-et-Moselle), triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Briey.

289 M. Mele (Léon-Albert-Victor), à Hémilly (Moselle), est nommé à Chessy-les-Prés (Aube), triage n° 43, inspection des eaux et forêts à Sens.

290 M. Suau (Albert-Edouard-Alexis), à Chusclan (Gard), rue Neuve, est nommé à Lavilatte (Ardèche), maison forestière de Lavilatte, trigae n° 77, inspection des eaux et forêts d'Aubenas.

291 M. Laine (Robert-Maurice), n° 48, Netzenbach, commune de Luicelhouse, poste Wisches (Bas-Rhin), est nommé à Belmont (Ain), triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Bourg.

292 M. Moret (Marcel-Raymond), à Lardillier, commune de la Chapelle-Taillefert (Creuse), est nommé à Verdonnet (Côte-d'Or), triage n° 73, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest.

295 M. Gendre (Gaston-Sylvain), à Ferrière-sur-Beaulieu (Indre-et-Loire), est nommé à Cornimont (Vosges), maison forestière du Murdes-Granges, triage n° 197, inspection des eaux et forêts de Remiremont.

297 M. Maurice (Jules-Auguste), à Lindre-Basse par Dieuze (Moselle), est nommé à Champigneulles (Meurthe-et-Moselle), triage n° 79, inspection des eaux et forêts de Nancy.

298 M. Camuset (Olivier-Maurice-Henri), à Semmadon par Combeaufontaine (Haute-Saône), est nommé aux Baties (Haute-Saône), triage n° 19, inspection des eaux et forêts de Gray.

299 M. Morisot (Raymond-Alfred), à Sochaux (Doubs), hôtel Peugeot, n° 7, est nommé à Aulnoy (Vosges), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Neufchâteau.

300 M. Paygnard (René-Louis), à Trieux (Meurthe-et-Moselle), est à Rogéville (Meurthe-et-Moselle), triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Toul.

301 M. Castrastier (Léon), à Strasbourg (Bas-Rhin), n° 1, boulevard Paul-Déroulède, est nommé à Norroy-le-Sec (Meurthe-et-Moselle), triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Briey.

302 M. Hug (Adolphe-Emile), à Mulhouse (Haut-Rhin), 25, rue de l'Horticulture, est nommé à Sallanche (Haute-Savoie), triage n° 79, inspection de restauration des terrains en montagne.

303 M. Roubière (Rémy-Frédic), à Ain Draham (Tunisie), Ben Mélir, entreprise Campenon et Bernard, est nommé à Montmin (Haute-Savoie), triage n° 23, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

307 M. Herry (Pierre-Marie), à Hanvec (Finistère), est nommé à Blaise (Haute-Marne), triage n° 32, inspection des eaux et forêts de Joinville.

310 M. Bauer (Frédéric), à Strasbourg (Bas-Rhin), 2, rue de Grenoble, est nommé à Modane-Rive-Gauche (Savoie), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

311 M. Meyer (Charles), 96, Grande-Rue, à Beinheim (Bas-Rhin), est nommé à Château (Saône-et-Loire), maison forestière de Rhodes, triage n° 69, inspection des eaux et forêts de Mâcon.

312 M. Dumontier (Jean), à Schiltigheim (Bas-Rhin), 63, route de Hausbergen, est nommé à La Brigue (Alpes-Maritimes), triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

316 M. Escande (Roger-Honoré-Eloi), à Labardoque-Revel (Haute-Garonne), est nommé à Escouloubre (Aude), triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Quillan.

317 M. Tronel (Francis-Jean), à Paris (20e), 59, rue Olivier-Métra, est nommé à Arces, n° 2 (Yonne), triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Sens.

318 M. Balac (Jean-Joseph-Lucien), à Jussat par Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme), est nommé à Larodde (Puy-de-Dôme), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Ouest.

320 M. Cezanne (Robert-Placide), à Saint-André-d'Embrun (Hautes-Alpes), est nommé à Orcières (Hautes-Alpes), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Gap.

322 M. Bataille (François-Gilles), à Saint-Cyr-en-Retz par Bourgneuf-en-Retz (Loire-Inférieure), est nommé à Urdos (Basses-Pyrénées), triage n°, 44 inspection des eaux et forêts d'Oloron.

323 M. Becdelièvre (Roger-Ernest-Louis), à Lorient (Morbihan), 65, rue Paul-Guiyesse, est nommé à la Glettaz (Savoie), triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

Ces gardes domaniaux des eaux et forêts ne bénéficieront de leur traitement qu'à compter de la date effective de leur installation, sans toutefois qu'il puisse y avoir cumul avec un autre traitement ou avec une solde militaire.

La titularisation de ces gardes domaniaux est subordonnée à l'obtention par chacun d'eux du certificat d'aptitude forestière à l'expiration du stage probatoire réglementaire auquel ils sont astreints.

Le directeur général des eaux et forêts est chargé de l'application du présent arrêté.

Ecoles vétérinaires.

Par arrêté en date du 22 novembre 1950, M. Charlon (André), chef de travaux à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort a été nommé après concours, maître de conférences, chef de clinique au même établissement à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté en date du 5 décembre 1950, M. Blin (Pierre) est nommé pour une période de trois ans chef de travaux de 3e classe attaché au 2e enseignement (anatomie) à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, à compter du 15 novembre 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 1er janvier 1951 approuvant la délibération n° 66 « bis » de l'Assemblée représentative du Cameroun du 13 avril 1950 modifiant le code général des impôts directs et taxes assimilées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'Assemblée représentative du Cameroun;

Vu la délibération n° 66 *bis*-50 du 13 avril 1950 de l'Assemblée représentative du Cameroun modifiant le code général des impôts directs et taxes assimilées;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée n° 66 *bis* de l'Assemblée représentative du Cameroun modifiant le code général des impôts directs et taxes assimilées, à l'exception des dispositions du paragraphe E relatives aux licences.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 1er janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ministre de la France d'outre-mer par intérim,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Documents à fournir pour établir la preuve de l'état civil des anciens combattants et victimes de guerre autochtones des territoires d'outre-mer ou de leurs ayants droit.

Par arrêté du 30 décembre 1950, il a été décidé que les pièces à fournir pour établir les preuves de mariage, de la paternité et de la filiation et, d'une manière générale les documents concernant l'état civil des militaires, des marins et des titulaires d'une pension d'invalidité autochtones des territoires d'outre-mer et de leurs ayants cause, pour l'application des dispositions de la loi n° 50-956 du 8 août 1950 sont:

1° Les actes de l'état civil établis conformément à la loi civile française;

2° A défaut de ces actes, les moyens de preuve en matière d'état civil établis par la réglementation locale ou les règles coutumières applicables aux personnes qui ont conservé leur statut particulier.

Administration générale.

Par arrêté du 21 décembre 1950:

Sont rapportés, en ce qui concerne M. Le Bec (Loïc), les arrêtés du 31 mars 1949 et du 23 janvier 1950 portant intégration et reclassement dans le cadre d'administration générale, de stagiaires de l'administration coloniale.

M. Le Bec (Loïc) est intégré et reclassé dans le cadre d'administration générale d'outre-mer, en qualité de rédacteur de 1re classe après trois ans, pour compter du 9 mars 1948, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1950, M. Blondeleau (Louis), inspecteur général de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, en fonction en Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission à Léopoldville (Congo belge), du 27 juin au 10 juillet 1950 inclus, en vue de participer à la session 1950 du comité international provisoire de prévention acridienne au Soudan, en qualité de chef de la délégation française et de représentant de l'Afrique occidentale française.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1950:

I. — M. Mouranche (Robert), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, a été maintenu dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période de six mois, à compter du 13 octobre 1950, en vue de servir au centre technique forestier tropical.

II. — La retenue à laquelle est astreint M. Mouranche (Robert) au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenu envers cet organisme le centre technique forestier tropical seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 26 décembre 1950, M. Chastel (Louis), sous-chef de poste radio-électricien de 1re classe du cadre général des transmissions coloniales, dont la période de disponibilité est arrivée à expiration le 1er novembre 1950, a été réintégré dans les cadres pour compter de la veille de son départ outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 26 décembre 1950:

I. — L'arrêté du 4 juillet 1949 acceptant la démission de M. Cheval (Roger), contrôleur stagiaire des transmissions coloniales, a été rapporté.

II. — Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du départ outre-mer de l'intéressé.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-28 du 6 janvier 1951 relatif à la répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les entreprises commerciales non alimentaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu les articles 6 et 7 du livre II du code du travail, modifiés par la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures et par le décret du 14 juin 1938;

Vu les décrets des 31 mars 1937, 31 décembre 1938, 8 décembre 1948 et 30 décembre 1949, déterminant les modalités d'appli-

cation de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures au commerce de détail des marchandises autres que les denrées alimentaires;

Vu les observations présentées par les organisations patronales et les organisations syndicales d'employés intéressées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre provisoire pour une période d'un an à compter du 1er décembre 1950, ou jusqu'à la revision du présent décret à la suite de l'intervention d'un accord entre les organisations d'employeurs et d'employés intéressées, les établissements ou parties d'établissements visés à l'article 1er du décret du 31 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires devront adopter une des modalités ci-après de répartition hebdomadaire des heures de présence:

1° Répartition égale entre cinq jours ouvrables de la durée hebdomadaire de présence, la deuxième journée de repos précédant ou suivant le jour de repos hebdomadaire;

2° Répartition inégale entre les jours ouvrables, afin de permettre le repos collectif du samedi après-midi en plus du jour de repos hebdomadaire.

Toutefois, à titre exceptionnel, dans les localités où, en raison de foire ou de marché, le repos collectif du samedi après-midi ne pourrait être accolé au jour de repos hebdomadaire, cette demi-journée de repos collectif pourra être donnée un autre après-midi, sous réserve qu'elle précède ou suive immédiatement le jour du repos hebdomadaire;

3° Répartition égale sur six jours ouvrables de la durée de présence, limitée aux cas suivants:

a) Pendant quatre semaines au cours du mois de décembre;

b) Pendant quatre semaines au maximum, par an, au cours de la saison, ou en cas de nécessités saisonnières;

c) Pendant sept semaines au maximum, par an, dans la mesure où les nécessités commerciales le justifieront. Un arrêté préfectoral déterminera, après consultation des organisations syndicales d'employeurs et d'employés intéressées, la liste des localités et, le cas échéant, les professions dans lesquelles cette dérogation sera applicable, ainsi que les dates d'utilisation de cette dérogation.

Dans les trois cas visés ci-dessus, les heures de travail accomplies pendant la journée ou la demi-journée habituellement chômée donneront lieu soit à un repos compensateur en dehors des périodes dont il s'agit, soit à une majoration de salaire qui ne pourra être inférieure à 25 p. 100.

Le cas échéant, des accords entre organisations syndicales d'employeurs et d'employés intéressées préciseront les modalités d'application des dispositions prévues à l'alinéa précédent.

Art. 2. — Toutes dispositions contraires à celles du présent décret sont suspendues pendant la durée d'application de celui-ci.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Désignation des membres de la commission supérieure de surveillance et de contrôle des soins gratuits aux pensionnés pour l'année 1951.

Par arrêté du 30 décembre 1950, sont désignés pour faire partie de la commission supérieure de surveillance et de contrôle jusqu'au 31 décembre 1951:

En qualité de membres titulaires.

Représentants de l'Etat.

M. le médecin général Corbel, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, président.

M. le docteur Picard, chef du service des expertises médicales, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Forestier, administrateur civil à la direction de la Dette publique, représentant du ministre des finances et des affaires économiques.

Représentants du corps médical.

M. le docteur Menecaux, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux.

M. le docteur Fanton d'Andon.

M. le docteur Humbel.

Représentant des pharmaciens.

M. Bouin.

Représentant des pensionnés.

M. Largeault, pensionné, bénéficiaire de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 pour blessure de guerre.

En qualité de membres suppléants.

Représentants de l'Etat

M. le docteur Abadie, chef du service de l'appareillage, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Mlle Mirande, administrateur civil, chef du bureau des travaux législatifs et de la documentation juridique, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Roussel, administrateur civil à la direction de la Dette publique, représentant du ministère des finances et des affaires économiques.

Représentants du corps médical.

MM. les docteurs Bidegarray; Metivet, chirurgien des hôpitaux de Paris; Redon, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Représentant des pharmaciens.

M. Daguin.

Représentant des pensionnés.

M. Georges Morel, pensionné, bénéficiaire de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 pour blessures de guerre.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Autorisation provisoire d'exercer la chirurgie dentaire accordée à un praticien étranger.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1945 relative à l'exercice de la médecine par des médecins étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête:

Art. 1er. — L'autorisation provisoire d'exercer l'art dentaire est accordée pour une durée de six mois renouvelable au praticien étranger dont le nom suit, titulaire du diplôme d'Etat de chirurgien dentiste:

M. Katz (Joseph), né le 3 août 1905 à Torczyn (Pologne), demeurant 17, rue Béranger, Paris (3e).

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 décembre 1950.

Pour le ministre et par délégation.
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 6 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 6 janvier 1951, sont promus ou nommés dans l'ordre du Mérite maritime:

CONTINGENT C

Au grade de commandeur.

M. le contre-amiral Jourdain (F.-P.).

Au grade d'officier.

MM.

Le Calvez (Arsène), capitaine de vaisseau.

Meynier (Robert-Henri-Auguste), capitaine de vaisseau.

Brard (Roger-Emile-Marie), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

Troy (Paul-Théodore), ingénieur en chef de 1re classe de réserve du génie maritime.

Letrosne (Jacques-Marie-Joseph-Adrien-Charles), commissaire général de 2e classe de la marine.

Au grade de chevalier.

MM.

Guillermit (Jacques-Joseph), capitaine de frégate.

Viennot de Vaublanc (Roger-Vincent-Marie), capitaine de frégate.

Foillard (Henri-Denis), lieutenant de vaisseau.

Piquet (Emile-Léon-Joseph), contrôleur de 1re classe de la marine.

Cahen (Gilbert-Moïse), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

Tromeur (Jean-Yves-Maurice-Marie), ingénieur hydrographe en chef de 2e classe.

Kair (Jean-Claude-Louis), commissaire principal de la marine.

Carre (Adrien-Louis-Joseph), médecin principal.

Pigamo (Gaston-Séraphin-Vincent), officier des équipages de 2e classe mécanicien.

Le Gall (Jean), premier maître timonier, mle 2610 B. 30.

A TITRE EXCEPTIONNEL

MM.

Boone (Victor-Jean), lieutenant de vaisseau.

Delachaux (Henri-Jean-Yves), lieutenant de vaisseau de réserve

Fabrication de conserves de bonites.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret du 15 mai 1940 instituant un contrôle de la fabrication des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins;

Vu le décret du 5 octobre 1949, portant application dudit contrôle et notamment l'article 3 du règlement annexé;

Vu ensemble les arrêtés des 24 mars 1949, 24 mai 1949, 10 juillet 1950 fixant les espèces de poissons et animaux marins pouvant être mises en conserve et semi-conserve, ou préparées en plats cuisinés,

Arrête:

Article unique. — A la liste des poissons ou animaux marins pouvant être préparés sous forme de conserves, semi-conserves et de plats cuisinés, il est ajouté: les bonites.

Fait à Paris, le 2 janvier 1951.

GASTON DEFFERRE.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 22 décembre 1950 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABUSCH (Regina), Tarnow (Pologne), 15-06-23. — 25933×18—75.

ADAMIAK (Marian), Rozdrazew (Pologne), 16-08-24. — 6384×50—62.

AGULLO (Henri), Finestrat (Espagne), 06-03-02. — 10330×50—78.

ALBERTI (Jean), Baiardo (Italie), 03-12-95. — 31291×33—83.

ALEXANDER (Karl), Landau (Allemagne), 31-10-21. — 8139×50—69.

ALEXANDER, née OSTRODZKI, Lobau (Allemagne), 09-05-08. — 8139×50—69.

ALMERAS, née CASTAGNARI, Bergantino (Italie), 02-08-21. — 11290×50—12.

AMBAR, née EGEA, Alhama (Espagne), 12-06-21. — 13899×50—13.

ANDREUTTI (Enzo), Majano (Italie), 13-01-24. — 8823×50—77.

ANDRZEJAK (Louis), Holendry-Wrabczynka (Pologne), 01-07-05. — 31157×48—57.

ANDRZEJAK, née WALOSEK, Krzeczow (Pologne), 12-06-12. — 31157×48—57.

ANDRZEJCZAK (Boleslaw), Graniczki (Pologne), 25-11-17. — 2218×50—78.

ANDRZEJCZAK, née KOPEC, Sohow (Pologne), 10-08-27. — 2218×50—78.

AQUILINA, née SIROCCHI, Tunis, 22-08-18. — 12702×18—96.

ARGYRIADES (Constantin), Constantinople (Turquie), 13-11-13. — 5551×50—98.

AVOIS, née TSCHERWATYUK, Toporischtsche (Russie), 12-01-26. — 8953×50—83.

BACK (Stanislas), Bachouch (Pologne), 07-09-25. — 8783×50—77.

BAGGIO (Quinto), Revignano (Italie), 10-01-29. — 8223×50—47.

BAIO (Giovanni), Padoue (Italie), 30-09-08. — 9710×50—33.

BAIO, née SCARPELLINI, Varzo (Italie), 04-03-02. — 9710×50—33.

BAK (Joseph), Opatow (Pologne), 24-02-01 — 8825×50—69.

BAK, née MULLER, Gozna (Pologne), 13-04-12 — 8825×50—69.

BAKOWSKI (Jean), Kruszyny (Pologne), 05-07-96. — 21785×18—75.

BAKOWSKI, née TYRAKOWSKA, Ociaz (Pologne). — 08-07-03. — 21785×18—75.

BALLATI (Eugène), Pistoia (Italie), 14-07-98. — 12929×50—57.

BALLATI, née BERTI, Pistoia (Italie), 01-05-99. — 12929×50—57.

BALLATI (Diane), Pistoia (Italie), 28-07-22 — 12930×50—57.

BALLON, née BETETTO, Piombino Dese (Italie), 23-03-98. — 18680×40—38.

BALLON (Pascal), Piombino Dese (Italie), 24-11-98. — 18680×40—38.

BARTOLACCI (Auguste), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 10-04-14. — 666×47—54.

BARTOLI (Bartolino), Castiglione d'Orcia (Italie), 04-05-97. — 6003×50—25.

BARTOLI, née SILVESTRI, Pistoia (Italie), 14-07-04. — 6003×50—25.

BASSI (Arturo), Catania (Italie), 03-08-01. — 23221×49—75.

BAT GENSTEIN (Jean), Rowno (Pologne), 24-06-09. — 8541×18—75.

BEGNIS, née GOZZI, Lenna (Italie), 29-08-01. — 18558×48—83.

BEGNIS (Antonio), Moio de Calvi (Italie), 26-07-94. — 18558×48—83.

BELMONTE (José), Carboneras (Espagne), 22-05-01. — 8301×50—69.

BELMONTE, née BELMONTE, Carboneras (Espagne), 25-01-08. — 8301×50—69.

BENHAMOU (Isaac), Draa (Maroc), 11-06-13. — 21656×47—92.

BENUCCI (Egisto), Terranova (Italie), 14-06-98. — 13800×50—06.

BENUCCI, née PELLIZZONI, Scandolara (Italie), 26-08-05. — 13800×50—06.

BERENGUER (Miguel), Melilla (Espagne), 01-02-32. — 1307×50—92.

BERGAMETTI (Gemma), Spinone del Castelli (Italie), 12-01-27. — 13927×50—78.

BERMEJO, née GOMEZ, Lorca (Espagne), 02-07-09. — 8305×50—11.

BERMEJO (Ramon), Lorca (Espagne), 12-07-07. — 8305×50—11.

BERMOSER (Léon), Abreschviller (Moselle), 02-01-00. — 2811×37—54.

BERNAGOZZI (Bernard), Paris, 12-06-27. — 16613×47—59.

BERNARDO (José), Loule (Portugal), 28-09-97. — 33920×18—75.

BERNARDO, née PABLOS, Casatejada, (Espagne), 22-10-01. — 33920×50—78.

BIELAK (Antoine), Zdzary (Pologne), 12-06-04. — 8871×50—78.

BIELAK, née TROJAN, Rajbrot (Pologne), 25-06-19. — 8871×50—78.

BISOFFI, née BORZATTI, Commezzadura (Italie), 29-11-03. — 6093×50—75.

BITOSSI (Alberto), Pise (Italie), 29-07-10. — 48125×38—43.

BIZIC (Mlle), Kovacevac (Yougoslavie), 02-05-22. — 18501×46—15.

BLASZCZYK (Jean), Porebka (Pologne), 10-06-10. — 11357×50—14.

BLASZCZYK, née KUKIELKA, Dolega (Pologne), 06-07-07. — 11357×50—14.

BLASZCZYK (Joseph), Hamborn (Allemagne), 16-03-05. — 11091×49—71.

BOAGLIO, née RONZANI, Cogollo Cengio (Italie), 21-07-07. — 11946×40—84.

BOCCARA (Edouard), Sfax (Tunisie), 14-05-16. — 7721 × 48—96.
BOCCARA, née KRIEFF, Kairouan (Tunisie), 29-07-20. — 7721 × 48—96.
BONSIGNORI, née VEZZI, Castelfranco di Sotto (Italie), 17-10-96. — 16489 × 40—83.
BONSIGNORI (Paris), Castelfranco di Sotto (Italie), 17-10-96. 16489 × 40—83.
BORNSZTEIN (Sura), Varsovie (Pologne), 14-10-12. — 27067 × 48—75.
BORTOLOSSI (Angelo), Camino des Buttrio (Italie), 13-12-08. — 12808 × 50—92.
BOSCH (Vicente), Montserrat (Espagne), 31-05-99. — 9925 × 39—63.
BOSSY (Etienne), Herne (Allemagne), 30-08-02. — 5672 × 46—68.
BOUDAILLE, née ROCCHI, San Severino (Italie), 22-12-20. — 14236 × 50—54.
BOYADJIAN (Hrant), Smyrne (Turquie), 00-10-99. — 31785 × 48—75.
BOYADJIAN, née TOPALIAN, Gallipoli (Turquie), 08-09-99. — 33643 × 48—75.
BOYADJIAN (Setrak), Kutahia (Turquie), 23-09-88 — 33643 × 48—75.
BRASI, née LUISELLI, Clusone (Italie), 26-10-12. — 6091 × 50—45.
BRASI (Emile), Clusone (Italie), 09-08-08. — 6091 × 50—45.
BRAZZINI (Gino), Fiesole (Italie), 10-01-86. — 33505 × 37—75.
BRAZZINI, née BELLI, Pontassive (Italie), 13-05-85. — 33505 × 37—75.
BRYKZYNSKI, née WITKOWSKA, Pinczow (Pologne), 08-03-20. — 2639 × 50—15.
BRYKZYNSKI (Ignace), Parzenczewo (Pologne), 25-07-08. — 2639 × 50—15.
BUCHHOLZ (Erich), Berlin (Allemagne), 24-03-02. — 32708 × 37—67.
BUENDIA (Maria), Mazaron (Espagne), 27-06-01. — 9573 × 46—92.
CAPUTO (Nunzio), Corato (Italie), 09-09-27. — 6959 × 50—38.
CARACCI, née SAMMARTINO, Tunis, 03-02-06. — 15116 × 23—96.
CARASSO (Nina), Constantinople (Turquie), 18-08-22. — 7463 × 47—75.
CASADO (Joaquin), Carboneras (Espagne), 21-11-26. — 19797 × 46—92.
CASADO (Juan), Mojacar (Espagne), 26-07-99. — 23252 × 30—84.
CASADO, née FLORES, Garrucha (Espagne), 06-02-05. — 23252 × 30—84.
CASEROTTO (Giustino), Canale San Bovo (Italie), 20-12-95. — 13172 × 40—47.
CASTANER (Antoine), Fribourg en Brisgau (Allemagne), 12-02-10. — 42220 × 45—26.
CAYUELA (Pedro), Carboneras (Espagne), 20-03-10. — 8953 × 50—83.
CAYUELA, née ROMERO, Valence (Espagne), 01-02-15. — 8953 × 50—83.
CENDON (Joseph), Beariz (Espagne), 19-06-07. — 8865 × 50—81.
CENDON, née RAMOS, Beariz (Espagne), 26-09-03. — 8865 × 50—81.
CERATI (Marius), Coni (Italie), 12-11-07. — 1353 × 50—75.
CHAABAN (Tleyli), Alep (Syrie), 00-00-11. — 15122 × 50—98.
CHACHULA (Michel), Paliszewo (Pologne), 03-09-86. — 18804 × 35—54.
CHEBES (Jean), Wiewiec (Pologne), 14-01-01. — 8103 × 50—77.
CHEBES, née BERNZNISKA, Molme (Allemagne), 12-10-07. — 8103 × 50—77.
CHECCACCI (Antoine), Sidi Amor Ben Salem (Tunisie), 09-11-25. — 2836 × 48—59.
CHEGKOUSSEN (Nathaniel), Beau Bassin (Ile Maurice), 06-09-10. — 6593 × 50—98.
CHICHMANIAN (Pierre), Drama (Grèce), 25-08-25. — 11150 × 50—42.
CIEZA (Grégorio), Salazar Burgos (Espagne), 24-04-94. — 6322 × 50—75.
CIEZA, née VARONA, Puenteday (Espagne), 09-02-98. — 6322 × 50—75.
CIRRI (Dante), Citta di Castello (Italie), 05-11-27. — 7105 × 50—06.
COJANA, née GIGLIO, Ragusa (Italie), 14-01-16. — 18283 × 48—96.
COLANTONIO, née DI ROCCO, Bussi (Italie), 29-09-02. — 12116 × 50—54.
COLANTONIO (Emilio), Villa S. Lucia Degli (Italie), 01-06-01. — 12116 × 50—54.
CONDE (Diana), Portugalete (Espagne), 26-05-30. — 13720 × 50—30.
CONESA (Juan), Susina (Espagne), 18-07-82. — 565 × 50—69.
CONESA, née HERNANDEZ, Susina (Espagne), 25-10-85. — 565 × 50—69.
CORAZZA (Enzo), Porotto (Italie), 21-12-23. — 13749 × 50—51.
COSTA (Juan), Gata de Gorgos (Espagne), 16-03-06. — 7662 × 50—91.
CSERNOVSZKY (Rudolf), Petrilla (Hongrie), 01-09-94. — 33657 × 47—78.
CSERNOVSZKY, née POLTL, Tovaros (Hongrie), 14-07-96. — 33657 × 47—78.
CULLINO (Jean), Rivoli (Italie), 30-01-95. — 26042 × 37—69.
CULLINO, née GALLOPONATO, Rivoli (Italie), 23-07-99. — 26042 × 37—69.
CYMBOR (Julien), Zarowka (Pologne), 18-07-06. — 10267 × 50—33.
CYMBOR, née PANCZAK, Rabczyce (Pologne), 23-04-08. — 10267 × 50—33.
CZARNECKI (Florian), Drewer (Allemagne), 22-04-14. — 8999 × 50—59.
CZARNECKI, née SAPIERALA, Selm (Allemagne), 04-03-16. — 8999 × 50—59.
DE NARDIN (Silvio), Agordo (Italie), 14-05-05. — 13200 × 50—54.
DE NARDIN, née DAL MOLIN, Saulnes (Italie), 25-02-07. — 13200 × 50—54.
DE PAULI (Giorgio), Buja (Italie), 19-12-98. — 6162 × 50—82.
DE SA BARBOSA (Manuel), Viana do Castelo (Portugal), 25-12-03. — 13618 × 48—75.
DEL RIO (Victor), Hoz de Jaca (Espagne), 03-12-15. — 8805 × 50—64.
DEL RIO, née GIMENEZ, Canfranc (Espagne), 22-01-12. — 8805 × 50—64.
DELLA CHIESA, née DELLA CHIESA, Biandronno (Italie), 10-02-93. — 7844 × 38—75.
DELLA CHIESA (Enrico), Biandronno (Italie), 25-12-90. — 7844 × 38—75.
DERER (Paul), Nova Lehota (Tchécoslovaquie), 30-06-99. — 44837 × 45—78.
DESPRES (Maurice), Thessalonique (Grèce), 12-05-26. — 7381 × 50—92.
DI FUSCO (Antonio), Elena (Italie), 14-07-93. — 6474 × 50—13.
DI FUSCO, née LIGUORI, Napoli (Italie), 03-12-92. — 6474 × 50—13.
DI VITA, née MORREALE, Ferryville (Tunisie), 20-01-03. — 14997 × 34—13.
DI VITA (Emmanuel), Tunis, 22-01-97. — 14997 × 34—13.
DIEZ, née CAMPOS, Magenta (Oran), 10-09-06. — 16380 × 17—92.
DIEZ (Thomas), les Trembles (Oran), 24-05-97. — 16380 × 17—92.
DRAZEK (Mordko), Pultusk (Pologne), 01-03-98. — 33848 × 48—75.
DRAZEK, née WOLOWASKURA, Varsovie (Pologne), 11-07-02. — 33848 × 48—75.
DREYFUSS (Eva), Berlin (Allemagne), 13-09-09. — 7992 × 50—75.
DUCULOT (Gaston), Angleur (Belgique), 15-03-01. — 17140 × 50—75.
DUHAUBOIS, née GRUMIEAUX, Saint-Petersbourg (Russie), 19-04-02. — 11693 × 50—59.
DUHAUBOIS (Toussaint), Blaton (Belgique), 01-11-01. — 11693 × 50—59.
ECIJA (Jean), Cehecin (Espagne), 26-05-08. — 23903 × 48—83.
EPSZTAJN (Jacques), Varsovie (Pologne), 23-11-89. — 11492 × 39—75.
EPSZTAJN, née GRADEPAN, Varsovie (Pologne), 16-02-85. — 11492 × 39—75.
ERLIHMAN (Selman), Brizania (Roumanie), 15-03-92. — 11073 × 47—75.
ESTADES (Antoine), Soller (Espagne), 01-01-87. — 40892 × 36—83.
ESTADES, née COLLA, Roccaverano (Italie), 02-09-94. — 40892 × 36—83.
ESTOLYARSKI (Youssof), Kiew (Russie), 00-00-90. — 6079 × 50—75.
ESTOLYARSKI, née TABACHNIKOFF, Khorassan (Iran), 00-00-00. — 6079 × 50—75.
FADEUR (Ivan), Roux Miroir (Belgique), 31-01-29. — 15030 × 50—02.
FAGNONI (Joseph), Divignano (Italie), 21-09-94. — 8875 × 50—83.
FAGNONI, née AGAZZINI, Borgo Ticino (Italie), 27-11-01. — 8875 × 50—83.
FELISIO (Alberto), Giaveno (Italie), 25-12-07. — 8943 × 50—38.
FERRAN (Jean), Aiguamurcia (Espagne), 27-08-03. — 13489 × 40—34.
FERRARI (Gio), San Pietro Mussolino (Italie), 25-04-22. — 7894 × 50—57.
FERRARI, née ZANCHI, Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 12-10-25. — 7894 × 50—57.
FLEISSIG, née ELGART, Vienne (Autriche), 28-09-00 — 12573 × 48—78
FLEISSIG (Arthur), Goding (Tchécoslovaquie), 16-11-93. — 12573 × 48—78.
FORIANE (Françoise), Melinci (Yougoslavie), 09-03-16. — 8034 × 50—83.
FRANCO (Nathan), Bucarest (Roumanie), 20-03-00. — 16315 × 34—75.
FRATTALE (Giulio), Pizzoli (Italie), 27-03-11. — 14765 × 49—14.
FROSINI (Léon), Pistoia (Italie), 19-07-13. — 50919 × 38—38.
FURGAL (Louis), Brzezowka (Pologne), 29-12-13. — 8634 × 50—31.
GAJSTMAN (Fajga), Varsovie (Pologne), 01-10-22. — 3146 × 49—67.
GALLI (Giovanni), Carbonati (Italie), 28-04-96. — 20238 × 40—71.
GALLI, née MORETTI, Mozzate (Italie), 16-12-97. — 20238 × 40—71.
GARCIA (Rufino), Zarzuela del Pinar (Espagne), 15-11-09. — 23651 × 49—33.
GARCIA, née SANCHEZ, Riela (Espagne), 05-04-83. — 8963 × 50—64.
GARCIA (Faustin), El Arenal (Espagne), 29-07-86. — 7418 × 50—81.
GARCIA, née BARRERO, El Arenal (Espagne), 19-09-87. — 7418 × 50—81.
GARCIA (Joseph), Moratalla (Espagne), 07-07-91. — 8893 × 50—81.
GARCIA, née AZORIN, Moratalla (Espagne), 21-06-91. — 8893 × 50—81.
GARRO, née ORGILES, Elda (Espagne), 07-01-32. — 8524 × 50—92.
GARRO (Juan), Crevillente (Espagne), 01-09-23. — 8524 × 50—92.
GAVAZZENI (Joseph), Barzana (Italie), 25-02-05. — 40357 × 38—75.
GAVRILIDIS (Georges), Kouplia (Grèce), 16-08-93. — 7612 × 50—75.
GAVRILIDIS, née ASSENES, Brousse (Turquie), 15-09-05. — 7612 × 50—75.
GEMINIANI (Raffaële), Massalombarda (Italie), 13-04-08. — 13565 × 48—78.
GERUSSI (Daniel), Treppo-Grande (Italie), 15-02-12. — 14349 × 50—67.

GHESTEM (Jacques), Ixelles (Belgique), 19-06-31. — 20329 x 50—75.
GHIO (Antoine), Busca (Italie), 23-03-97. — 49232 x 38—83.
GHOUGASSIAN (Ohanes), Bouldour (Turquie), 26-01-07. — 31214 x 37—43.
GIACALONE, née SIINO, Tabarka (Tunisie), 02-01-14. — 18967 x 32—96.
GIANFORCARO (Giovanni), Campobello di Licata, 31-03-04. — 12369 x 50—42.
GIANFORCARO, née BELLOMO, San Cataldo (Italie), 10-12-10. — 12369 x 50—42.
GIELEK (André), Slocin (Pologne), 19-11-93. — 5718 x 32—57.
GIELEK, née KACZMAREK, Urbanowo (Pologne), 08-01-92. — 5718 x 32—57.
GINEKIS (Giovanni), Tunis, 25-01-08. — 15552 x 47—96.
GINES (Jésus), Barcelone (Espagne), 14-07-17. — 8603 x 50—11.
GINTEL, née BOCHNER, Jodlowo (Pologne), 18-04-95. — 33362 x 34—59.
GINTEL (David), Tuchow (Pologne), 25-08-97. — 33362 x 34—59.
GIOCOSA (Ugo), Fernasca (Italie), 13-08-15. — 8734 x 50—11.
GIORDANA (Honorat), Entraque (Italie), 26-02-28. — 13866 x 50—83.
GIORDANENGO, née TESTA, la Turbie (Alpes-Maritimes), 22-07-03. — 13840 x 50—13.
GIORGI (Ernest), Monteflorino (Italie), 01-01-96. — 8745 x 50—20.
GIORGI, née ALBICINI, Monteflorino (Italie), 15-01-01. — 8745 x 50—20.
GIOVANELLA (Benjamin), Montagne (Italie), 13-06-09. — 4934 x 36—88.
GITKOFF (Oleg), Pétrograd (Russie), 28-02-15. — 8563 x 40—75.
GITKOF, née JURKSAITIS, Kaunas (Lithuanie), 17-10-16. — 8563 x 40—75.
GLADYSZ (Joseph), Trepce (Pologne), 15-03-21. — 3899 x 50—77.
GLIKSMAN, née SEMEL, Sochaczew (Pologne), 18-01-12. — 34332 x 47—75.
GLUCKSMANN, née FRAJERMAN, Gora Kalwarja (Pologne), 00-00-07. — 1799 x 49—75.
GODALL (Pierre), San Cugat Del Valles (Espagne), 05-03-31. — 19397 x 50—11.
GOLONKA (Stanislaw), Mlynne (Pologne), 25-03-12. — 8554 x 50—18.
GONCALVES (Manuel), Mosteira Ponte A Barca (Portugal), 03-06-11. — 8754 x 50—65.
GORZYNSKI (Matheus), Zgniły Gluszynek (Pologne), 01-09-01. — 47452 x 45—57.
GORZYNSKI, née TAVOSO, Fontoy (Moselle), 14-05-10. — 47452 x 45—57.
GREGORIO (Adelino), Causse (Portugal), 02-02-02. — 33606 x 47—21.
GRIGAUT, née VLAEMINCK, Oostkerke (Belgique), 11-06-18. — 20400 x 49—78.
GROCH (Michel), Gorzyce (Pologne), 18-08-06. — 14337 x 50—02.
GROCH, née KOGUT, Wolka Buchowska (Pologne), 23-04-09. — 14337 x 50—02.
GUY (Joseph), Melezet (Italie), 10-09-97. — 12871 x 46—73.
GUY, née GROS, Sauze d'Oulx (Italie), 31-12-98. — 12871 x 46—73.
HABER (Sally), Berlin (Allemagne), 12-09-18. — 30349 x 48—69.
HABER, née SALZMAN, Niemirow Zdrofz (Pologne), 14-02-26. — 30349 x 48—69.
HAWES (Edouard), Alexandrie (Egypte), 17-07-07. — 402301 x 46—99.
HAWES, née TSIRIKAS, Alexandrie (Egypte), 06-01-14. — 402301 x 46—99.
HEBER (Joseph), Alibunar (Yougoslavie), 06-09-23. — 26982 x 48—13.
HEDRLIN (Joseph), Zisov (Tchécoslovaquie), 28-01-01. — 38503 x 35—33.
HERNANDEZ, née SANCHEZ, Mogarraz (Espagne), 15-08-12. — 14338 x 50—11.
HERNANDEZ (Félipe), Rinconada (Espagne), 14-12-02. — 14338 x 50—11.
HERRERIAS (Juan), Lucainena (Espagne), 19-02-06. — 8564 x 50—13.
HERRERIAS, née SANCHEZ, Palopos (Espagne), 25-03-08. — 8564 x 50—13.
HESS (Ernest), Ranstadt (Allemagne), 11-08-11. — 57 x 39—47.
HIOPOULOS (Basile), Rovia (Grèce), 00-00-94. — 6663 x 48—13.
HOROWITZ (Johann), Czernowitz (Roumanie), 24-05-92. — 12599 x 50—75.
HOROWITZ, née APISDORF, Korczow (Roumanie), 11-10-01. — 12599 x 50—75.
IGUAL, née YAHIA, Constantinople (Turquie), 00-00-98. — 9608 x 37—75.
IGUAL (Liya), Constantinople (Turquie), 03-04-29. — 3029 x 50—75.
INEDJIAN (Krikor), Afion Kara Hissar (Asie Mineure), 11-11-12. — 8704 x 50—13.
INEDJIAN, née ARTINIAN, Ismidt (Asie Mineure), 10-03-22. — 8704 x 50—13.
ISCHLONDSKY (Joseph), Mariampol (Lithuanie), 05-04-87. — 24156 x 40—75.
ISCHLONDSKY, née BOHATYRETZ, Sadagora (Roumanie), 25-02-98. — 24156 x 40—75.
ISMAIL (Mohamed), Chafi Rouh (Syrie), 00-00-25. — 15424 x 50—98.
IZQUIERDO (Francisco), Villena (Espagne), 02-01-30. — 8731 x 50—11.
JANUSZEWSKI (Théophile), Lissewo (Pologne), 28-03-86. — 16423 x 50—57.
JANUSZEWSKI (Gabriel), Lodz (Pologne), 13-03-24. — 1816 x 48—54.
KACHIKDJIAN, née TARAKDJIAN, Angora (Asie-Mineure), 11-05-06. — 7925 x 50—13.
KACHIKDJIAN (Nerces), Amtal (Asie-Mineure), 15-07-01. — 7925 x 50—13.
KAKOLEWSKI (Valentin), Lubonia (Pologne), 10-02-01. — 8723 x 50—62.
KAKOLEWSKI, née GALINSKI, Herne (Allemagne), 15-02-08. — 8723 x 50—62.
KEREMIAN (Agop), Yozgat (Turquie), 07-03-10. — 6125 x 50—13.
KEREMIAN, née KARAGUEUZIAN, Djunie (Liban), 20-09-23. — 6125 x 50—13.
KIELICH (Thomas), Manasterz (Pologne), 13-12-99. — 7822 x 50—80.
KIELICH, née STEBLOWSKI, Berezowica (Pologne), 03-02-01. — 7822 x 50—80.
KLESYK (Adam), Jodlowka (Pologne), 31-01-04. — 15801 x 48—57.
KLESYK, née LEUCKER, Echternach (Luxembourg), 25-11-11. — 15801 x 48—57.
KOCAJDA (Stanislas), Myslenicach (Pologne), 08-08-26. — 7593 x 50—11.
KOCH (Stephane), Praszka (Pologne), 16-01-24. — 2092 x 50—16.
KOHN (Ruchla), Varsovie (Pologne), 27-03-20. — 12379 x 45—75.
KOHNER (Justin), Weiden (Allemagne), 11-08-12. — 15015 x 46—49.
KORN (Rebecca), Lodz (Pologne), 20-12-26. — 31374 x 48—75.
KOSMALSKA (Marianne), Krobia Stara (Pologne), 08-09-21. — 30210 x 48—75
KOWC, née STOKOWSKI, Sadowa Wisznia (Pologne), 26-02-03. — 9891 x 50—17
KOWC (Paul), Dmytrowice (Pologne), 28-07-97. — 9891 x 50—17.
KRATOCHWILL (Adolf), Jagerndorf (Tchécoslovaquie), 03-04-94. — 27518 x 34—37
KRUGER (Ignace), Skrzydlewie (Pologne), 02-07-04. — 14257 x 50—59.
KULA (Marian), Ausleben (Allemagne), 19-08-21 . — 5424 x 50—53.
KURPIEL (Antoni), Rudolowice (Pologne), 07-10-13. — 14328 x 50—58.
KUSNECOVAS (Juozas), Ziezmariai (Lithuanie), 22-05-19. — 3375 x 48—75.
LADA (Maria), Mieres (Espagne), 21-04-99. — 8921 x 50—82.
LANCHAS (Fabian), Casillas de Flores (Espagne), 28-04-00. — 8815 x 50—75.
LANCHAS, née RODRIGUEZ, Casillas de Flores (Espagne), 17-06-05. — 8815 x 50—75.
LANGIEWICZ (Wladyslaw), Pabjanice (Pologne), 09-04-20. — 11688 x 50—59.
LAPORTA (Michel), San Marco (Italie), 17-04-07. — 20901 x 40—28.
LAPORTA, née OOGHE, Liège (Belgique), 01-07-09. — 20901 x 40—28.
LASOTA (Marius), Pickochwoch (Pologne), 04-02-26. — 31563 x 46—54.
LIPPARINI (Celso), Sasso Marconi (Italie), 01-06-05. — 8811 x 50—35.
LENDARO (Tarcisio), Lusevera (Italie), 06-09-07. — 8571 x 50—13.
LERMUSIAUX (Micheline), Uccle (Belgique), 26-12-29. — 29675 x 48—75.
LIPPARINI, née BECCARI, Praduro Sasso (Italie), 11-09-05. — 8811 x 50—35.
LLINARES, née MIELGO, Bao (Espagne), 27-12-23. — 1202 x 50—12.
LLINARES (Jean), Finestrat (Espagne), 22-02-16. — 1202 x 50—12.
LONGO (Vincenzo), Tunis, 01-06-23. — 9600 x 48—96.
LOPEZ (Mariano), Valladolid (Espagne), 17-01-12. — 31442 x 48—75.
LOPEZ (Juan), Cabo de Gata (Espagne), 23-11-94. — 31277 x 48—92.
LUENGO, née SALVADOR, Sorbas (Espagne), 24-07-20. — 7335 x 50—92.
LUENGO (Sabino), Calzad de Oropesa (Espagne), 06-10-15. — 7335 x 50—92
MACUK (Basile), Zydaczow (Pologne), 25-01-99. — 7754 x 40—62.
MACUK, née BERDYCHOWSKI, Stupnica (Pologne), 03-03-02. — 7754 x 40—62.
MAKAROCZKIN (Anton), Areyzdinska (Russie), 02-08-89. — 19029 x 48—13.
MAKAROCZKIN, née BARUSKA, Bludin (Pologne), 08-11-00. — 19029 x 48—13.
MALIK (Jean), Mikuszowice (Pologne), 06-06-15. — 9454 x 49—54.
MALOCHLEBOWICZ, née SWIETEK, Siepran (Pologne), 06-10-17. — 18526 x 49—75.
MALOCHLEBOWICZ (Jean), Lisia Gora (Pologne), 09-10-13. — 18526 x 49—75
MANESSO (Ernesto), Piambino Desca (Italie), 14-01-09. — 23288 x 16—31.

MARCHINI (Gaudenzio), Corniglio (Italie), 22-04-06. — 28268 × 48—88.
MARCHINI, née RUFFINONI, Cassiglio (Italie), 18-09-07. — 28268 × 48—88.
MARCILLAS (Gines), San Baudilio de Llobregat (Espagne), 11-10-28. — 8318 × 50—46.
MARCINIAK (Stanislaw), Rudlice (Pologne), 20-02-15. — 12705 × 50—02.
MARCZAK, née STEFANOSKA, Gluchow (Pologne), 06-02-17. — 48492 × 45—15.
MARCZAK (Wojciech), Korytkow Maly (Pologne), 10-04-13. — 48492 × 45—15.
MARCZAK, née OSRODKOWNA, Ciecinlow (Pologne), 27-07-12. — 8005 × 50—62.
MARCZAK (Stanislas), Raczyn (Pologne), 03-05-02. — 8005 × 50—62.
MARDONES (Vicente), Salazar (Espagne), 27-10-06. — 39373 × 38—75.
MARDONES, née FEBRER, Villareal (Espagne), 16-08-05. — 39373 × 38—75.
MARKIOLI (Cgmac), Vrlika (Yougoslavie), 03-06-07. — 15701 × 50—39.
MARKIOLI, née SOKIC, Studenica (Yougoslavie), 09-03-16. — 15701 × 50—39.
MARTINEZ (Juan), Bouarfa (Maroc), 15-05-28. — 18211 × 50—95.
MARTINAZZOLI (Roberto), Cimbergo (Italie), 26-06-30. — 14077 × 50—08.
MARTINS MOREIRA (Candido), Arnezo (Portugal), 11-07-08. — 28638 × 48—75.
MARZINOTTO (Attilio), Cinto Caomaggiore (Italie), 03-09-30. — 14058 × 50—65.
MARZINOTTO (Severino), Cinto Caomaggiore (Italie), 16-11-28. — 14059 × 50—65.
MEISNER, née KLEIN, Budapest (Hongrie), 10-01-89. — 1642 × 47—75.
MENET (Camille), Tourcoing (Nord), 26-07-95. — 2252 × 19—59.
MESTRE (Gino), Noventa di Piave (Italie), 13-05-21. — 12865 × 49—78.
MICO (José), Barcelone (Espagne), 06-12-29. — 7155 × 50—34.
MINAR (François), Brattersdorff (Tchécoslovaquie), 05-06-84. — 2653 × 37—57.
MINAR, née MEIXNER, Aspendorf (Tchécoslovaquie), 30-03-89. — 2653 × 37—57.
MODENA (Fulvio), Verone (Italie), 11-02-88. — 8824 × 49—85.
MOGA (Jean), Tredos (Espagne), 27-12-99. — 20770 × 40—47.
MOGA (Manuel), Bagergue (Espagne), 15-06-29. — 19778 × 50—31.
MORETTI (André), Tuoro Sul Trasimeno (Italie), 05-05-01. — 15951 × 40—06.
MORETTI, née MAGINI, Cortona (Italie), 01-10-93. — 15951 × 40—06.
MORGENSZTERN, née KALUSKA, Marni (Pologne), 14-08-06. — 31592 × 48—75.
MORGENSZTERN (Pinkus), Radzymin (Pologne), 25-06-99. — 31592 × 48—75.
MOSCONI, née ARSENI, Pergola (Italie), 17-02-95. — 41316 × 45—57.
MOSCONI (Secondo), Pergola (Italie), 24-05-95. — 41316 × 45—57.
MOSSELLO (Laurent), Nice (Alpes-Maritimes), 04-08-01. — 3740 × 25—06.
MOURTZIOS (Sotiros), Pentalofos (Grèce), 18-08-04. — 13908 × 50—98.
MURA, née MERLINO, Ormea (Italie), 24-01-00. — 18432 × 49—83.
NACHALIAN, née MEKDJIAN, Mersines (Asie Mineure), 15-08-06. — 21431 × 47—75.
NACHALIAN (Onik), Tokat (Asie Mineure), 12-01-93. — 21431 × 47—75.
NADA (Albert), Varese (Italie), 23-08-24. — 34326 × 48—75.
NADAL (Edouard), Barcelone (Espagne), 06-02-01. — 9522 × 49—91.
NALEPA (Casimir), Parcice (Pologne), 06-04-25. — 943 × 50—59.
NARDI (Luigi), Refrontolo (Italie), 29-09-83. — 46422 × 38—33.
NARDI, née BET, Refrontolo (Italie), 22-02-85. — 46422 × 38—33.
NAVAS (Francisco), El Barraco (Espagne), 21-08-15. — 8521 × 50—33.
NAVAS, née PLANA, Baranuy (Espagne), 09-07-11. — 8521 × 50—33.
NEGRO (Louis), Tarcento (Italie), 29-11-04. — 37616 × 45—13.
NEGRO, née QUAGLIERINI, Vicopisano (Italie), 11-07-14. — 37616 × 45—13.
NERINO (Henri), Glovelier (Suisse), 21-05-04. — 20856 × 38—13.
NERVO (Ange), Nice (Alpes-Maritimes), 27-01-00. — 1351 × 20—06.
NEUMANN (Ladislas), Budapest (Hongrie), 02-02-18. — 8781 × 50—31.
NOCERA (Lida), Enemonzo (Italie), 20-06-23. — 14149 × 50—50.
NOIRET (Louis), Oisy (Belgique), 11-04-06. — 30314 × 39—08.
NOSAL (Jean), Trnawa (Tchécoslovaquie), 31-03-27. — 14030 × 50—45.
NOSAL, née MOKINE, Dubowce (Russie), 05-03-27. — 14030 × 50—45.
OBERSCHMIED (Johann), Seeboden (Autriche), 17-06-11. — 1472 × 42—54.
OBERSCHMIED, née KLEINER, Sigmaringen (Autriche), 17-05-16. — 1472 × 42—54.
ODETTI (Pierre), Cavour (Italie), 06-12-08. — 8915 × 50—81.
ODETTI, née CESELVIO, Bibiano (Italie), 05-12-14. — 8915 × 50—81.
OEHY (Jean), Diepoldsau (Suisse), 18-06-14. — 16973 × 48—92.
OLCHANSKY (Alexandre), Ovroutch (Rissie), 23-03-97. — 22585 × 48—75.
OLCHANSKY, née LEBEDEFF, Tchernigoff (Russie), 21-05-95. — 22585 × 48—75.
OLIVEIRA (Americo), Gandra (Portugal), 24-03-07. — 6884 × 38—18.
PACUSZKA, née KONYS, Dortmund (Allemagne), 05-02-11. — 25795 × 48—75.
PACUSZKA (Wladyslaw), Poniawy (Pologne), 05-02-00. — 25795 × 48—75.
PAGLIARI (Roland), Brunn (Tchécoslovaquie), 18-03-18. — 34409 × 48—75.
PALUCH (Alfred), Brême (Allemagne), 07-09-14. — 32890 × 48—75.
PALUCH, née WOSIAK, Bottrop (Allemagne), 24-12-11. — 32890 × 48—75.
PAPASSIAN (Kapriel), Merdiguez (Asie Mineure), 18-09-05. — 8421 × 50—13.
PAPASSIAN, née BOYADJIAN, Beyrouth (Syrie), 15-03-25. — 8421 × 50—13.
PAPAZIAN (Garabed), Siuri Hissar (Turquie), 05-05-90. — 14472 × 49—84.
PAPAZIAN, née AFARIAN, Elmali (Turquie), 24-12-08. — 14472 × 48—84.
PAPPALARDO (Cosimo), Catane (Italie), 18-03-26. — 27742 × 48—75.
PASQUALINI (Giovanni), Verucchio (Italie), 30-08-95. — 14028 × 50—54.
PASQUALINI, née ZANGOLI, Verucchio (Italie), 31-05-99. — 14028 × 50—54.
PATYK (Julian), Zalecze (Pologne), 09-02-23. — 16205 × 50—78.
PECH, née KUSENDA, Moravske Lieskove (Tchécoslovaquie), 30-12-07. — 6013 × 50—75.
PECH (Venceslas), Kraholusky (Tchécoslovaquie), 24-09-01. — 6013 × 50—75.
PELLEGRINI, née FAGNI, Fiesole (Italie), 19-06-85. — 7153 × 50—13.
PENTCHEFF (Gantcho), Sofia (Bulgarie), 23-10-98. — 28947 × 48—75.
PEREZ (Juan), Vega de Tirados (Espagne), 18-07-89. — 3005 × 50—38.
PEREZ, née HERNANDEZ, Villarmayor (Espagne), 16-12-87. — 3005 × 50—38.
PICCOLI (Pietro), Rivolto (Italie), 26-12-95. — 32444 × 48—75.
PICCOLI, née VATRI, Codroipo (Italie), 20-06-97. — 32444 × 48—75.
PIEROTTI (Egidio), Perugia (Italie), 30-06-03. — 5577 × 35—06.
PIEROTTI, née MICHELINI, Florence (Italie), 27-09-07. — 5577 × 35—06.
PINI (Vincenzo), Guiglia (Italie), 03-10-21. — 13639 × 50—32.
POGGIO (Joseph), Gênes, San Pierdarena (Italie), 27-08-11. — 19488 × 38—83.
POLLOCK (Charles), Prague (Tchécoslovaquie), 22-11-99. — 980 × 42—95.
PONDEVILLE (Maurice), Ramegnies-Chin (Belgique), 01-05-96. — 7385 × 50—59.
POPOWICZ (Pierre), Brzozka (Pologne), 19-06-05. — 8368 × 50—74.
POSTAL (Yves), Romagnano (Italie), 03-12-22. — 2314 × 50—67.
PRAZUCH (Joseph), Wenchadlow (Pologne), 28-01-10. — 13666 × 50—78.
PRAZUCH, née GRZESIAK, Chojny (Pologne), 09-01-18. — 13666 × 50—78.
PRZYBYLSKI, née DURCZAK, Kurowo (Pologne), 13-05-09. — 3462 × 50—36.
PRZYBYLSKI (Valentin), Wolica Pusta (Pologne), 30-01-09. — 3462 × 50—36.
PUIG (Isidore), Puigcerda (Espagne), 29-03-92. — 27975 × 48—75.
QUINTANA CAJON (Angel), Penagos (Espagne), 07-04-02. — 22541 × 49—16.
RABIEJ (Simon), Lackra (Pologne), 13-06-06. — 7288 × 50—51.
RABIEJ, née MAJCKROWSKA, Kopydlowek (Pologne), 13-11-11. — 7288 × 50—51.
RACZ (Irène), Icaszeg (Hongrie), 08-08-08. — 9030 × 48—78.
RACZKOWSKI, née MOLINSKA, Poznan (Pologne), 04-04-14. — 7122 × 38—59.
RACZKOWSKI (Wladislas), Boryslaw (Pologne), 01-12-07. — 7122 × 38—59.
RAMILA (Emilio), Incinillas (Espagne), 03-02-09. — 34893 × 48—75.
RECHTER, née HUBERMAN, Kravztca (Pologne), 00-00-97. — 31728 × 48—75.
RECHTER (Abraham), Pszyzyk (Pologne), 00-00-98. — 31728 × 48—75.
RECTOR, née KIRSCHNER, Szonbathely (Hongrie), 11-01-93. — 19898 × 49—75.
RECTO (Carl), Vienne (Autriche), 16-10-94. — 19898 × 49—75.
REI (Martino), Crissolo (Italie), 27-06-97. — 24613 × 39—91.

REI, née MEIRONNE, Marseille (Bouches-du-Rhône), 07-03-03. — 24613×39—91.

RICCARDI (Giovanni), Gioia del Colle (Italie), 05-09-08. — 13898×50—12.

RIO (Salvator), Busceni (Italie), 16-12-01. — 31020×46—01.

RODRIGUEZ (Juan), Corzos la Vega (Espagne), 02-09-13. — 7000×50—75.

ROMERO, née ROMERO, Sorvilan (Espagne), 02-04-10. — 7772×50—50.

ROMERO (Jeronimo), Sorvilan (Espagne), 07-11-99. — 7772×50—50.

ROSENBERG (Gertrude), Kœnigsberg (Allemagne), 09-05-16. — 4075×50—68.

ROVIRA (Julio), Barcelone (Espagne), 20-06-13. — 8981×50—59.

ROZENCWAJG (Eljasz), Wodyslaw (Pologne), 26-09-06. — 533×50—75.

ROZENCWAJG, née PERGRICHI, Bedzin (Pologne), 11-09-01. — 533×50—75.

RYCHLIK (Stanilas), Kownoty (Pologne), 18-03-03. — 7622×50—03.

RYCHLIK, née MAROSZECK, Langebiek (Danemark), 12-09-12. — 7622×50—03.

SACCHET (Jean), Longarone (Italie), 28-04-20. — 6043×50—73.

SAINZ (Casimiro), Aguilar del Rio (Espagne), 15-02-30. — 8755×50—46.

SALVI (Jean), Naples (Italie), 19-10-14. — 35693×47—13.

SALVI, née MUSCIACCO, Naples (Italie), 24-01-31. — 35693×47—13.

SANCHEZ, née FERNANDEZ, Villerias (Espagne), 09-01-03. — 7692×50—75.

SANCHEZ (Santiago), Teruel (Espagne), 11-01-09. — 38969×38—11.

SANCHEZ, née RUIZ, Gergal (Espagne), 17-11-19. — 13079×50—92.

SANTACREU (José), Javea (Espagne), 14-05-09. — 18461×48—91.

SASZCZAK (Franz), Konary (Pologne), 09-09-09. — 22129×47—63.

SAVOLDELLI (Francesco), Clusone (Italie), 27-08-24. — 8681×50—31.

SCAGLIA (Ernest), Cassalmagiore (Italie), 28-10-14. — 8835×50—54.

SCAGLIA, née RIASSETTO, Lyon (Rhône), 13-01-20. — 8835×50—54.

SELVI (Elio), Citta di Castello (Italie), 11-01-26. — 35886×46—06.

SERRI, née MEZZANOTTI, San Giustino (Italie), 04-12-92. — 9133×50—54.

SESTO (Mirko), Gwozdansky (Yougoslavie), 22-11-20. — 7391×50—57.

SGOBBA (Jean), Castellana (Italie), 28-12-06. — 7762×50—20.

SGOBBA, née MARCIA, Sorso (Italie), 12-02-08. — 7762×50—20.

SHKLAR (Itzhak), Varsovie (Pologne), 29-07-02. — 31133×48—75.

SHKLAR, née WOLF Varsovie, (Pologne), 26-10-03. — 31133×48—75.

SIKORA (Albert), Boringhausen (Allemagne), 20-01-17. — 7111×50—62.

SIKORA, née JANKOWSKI, Herne (Allemagne), 13-06-20. — 7111×50—62.

SIMONCINI, née TRIACCA, Villafranca (Italie), 09-02-86. — 564×50—13.

SKWAREK, née WROBEL, Chotoff (Pologne), 12-09-09. — 13886×50—25.

SKWAREK (Pierre), Puszcza Solska (Pologne), 18-06-08. — 13886×50—25.

SLOMA, née GRYNBERG, Varsovie (Pologne), 18-03-01. — 15445×34×75.

SOARES, née FERNANDES, Vila Verde (Portugal), 06-02-06. — 8584×50—58.

SOAVE (Pierre), Belmonte (Italie), 05-04-11. — 8664×50—75.

SORDE (Aldo), Jœuf (Meurthe-et-Moselle), 20-04-25. — 13980×50—54.

STAROW (Catherine), Reval (Russie), 15-03-92. — 7135×50—75.

STELMACH (Antoine), Kobylki (Pologne), 26-05-00. — 8775×50—12.

STELMACH, née GBIOROZYK, Habinghorst (Allemagne), 25-06-02. — 8775×50-12.

STELMACH (Wozyl), Medwedowce (Pologne), 26-01-00. — 10566×50—60.

STELMACH, née PIATECK, Raczyce (Pologne), 07-05-03. — 10566×50—60.

STERN, née KLEMM, Wissembourg (Bas-Rhin), 20-09-08. — 27063×25—67.

STOLZ (Jean), Forbach (Moselle), 08-08-12. — 9952×50—57.

SULTAN (Jacob), Alep (Syrie), 00-00-85. — 94×50—91.

SULTAN, née ASKENAZI, Alep (Syrie), 00-00-92. — 94×50—91.

SZCZECINA (Michel), Komorniki (Pologne), 19-09-11. — 10387×50—54.

SZCZECINA, née KUNDA, Dabrowice (Pologne), 17-12-29. — 10387×50—54.

SZOPA (Lodovico), Lutoza (Pologne), 25-05-09. — 36784×45—31.

SZOPA, née SOVRAN, Sesto Al Regena (Italie), 05-10-10. — 36784×45—31.

SZWEC, née WITKOWSKI, Jadowniki (Pologne), 17-01-09. — 12477×50—51.

SZWEC (Nicolas), Laszki (Pologne), 29-05-07. — 12477×50—51.

SZYSZYNSKI (Valentin), Recklinghausen (Allemagne), 07-02-14. — 8108×50—49.

TALLONE (Celestino), Cuneo (Italie), 05-04-01. — 14675×36—03.

TALLONE, née BARRERA, Turin (Italie), 03-02-01. — 14675×36—03.

TAPPY (Alfred), Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais), 28-12-28. — 8955×50—02.

TCHERKEZIAN (Hovsep), Alexandrie (Egypte), 12-04-08. — 9767×47—75.

TCHITCHEKIAN, née MIKAELIAN, Balon (Asie Mineure), 10-07-10. — 7383×50—78.

TCHITCHEKIAN (Yeghia), Balon (Asie Mineure), 15-03-00. — 7383×50—78.

TERUZZI, née SELVAIS, Leugnies (Belgique), 06-10-26. — 17703×49—59.

TERUZZI (Mario), Fregona (Italie), 21-05-21. — 17703×49—59.

THYS (Ernest), Marcq-en-Baroeul (Nord), 28-08-92. — 10845×13—59.

TONON (Ermano), Gaiarine (Italie), 24-09-20. — 15102×50—31.

TOVI, née ROMANO, Constantinople (Turquie), 15-02-98. — 5115×48—75.

TSANISSITIDES (Nicolas), Platana (Asie Mineure), 20-08-03. — 10717×50—98.

TSANISSITIDES, née DIMITRIOU, Mouchlio (Turquie), 10-02-13. — 10717×50—98.

TSCHELTZOFF, née PEOUNOFF, Kritchim (Bulgarie), 02-09-27. — 31819×48—38.

TSCHELTZOFF (Oleg), Moscou (Russie), 29-06-23. — 31819×48—38.

UHLAR (Pavel), Stupava (Tchécoslovaquie), 02-07-23. — 31819×48—75.

UNZUETA (Félix), Miranda de Ebro (Espagne), 20-11-14. — 9351×48—96.

VANDESANDE (Robert), Czestochowa (Pologne), 27-09-27. — 11235×50—13.

VANDESANDE (Georges), Czestochowa (Pologne), 23-09-29. — 18572×50—59.

VANICEK (Joseph), Vienne (Autriche), 13-09-08. — 8011×50—59.

VANICEK, née LEFEBVRE, Hellemmes (Nord), 20-11-04. — 8011×50—59.

VENA (Santo), Gangi (Italie), 29-03-23. — 22323×47—06.

VERDINO (Adolfo), Buenos-Aires (République Argentine), 20-07-00. — 13319×50—13.

VIVARELLI (Onelio), Porretta Terme (Italie), 26-02-87. — 30392×48—38.

VIVARELLI, née AGOSTINI, Porretta Terme (Italie), 31-07-89. — 30392×48—38.

VIZZOTTO (Narciso), Oderzo (Italie), 19-08-10. — 14316×50—11.

VOLPE, née CREMONA, Bassano (Italie), 31-12-98. — 16547×40—68.

VOLPE (Romano), Bassano (Italie), 29-07-97. — 16547×40—68.

WAJS (Moszek), Brzeziny (Pologne), 12-03-02. — 29090. — 48—75.

WAJSFISZ, née WAJSFISZ, Czeunernicki (Pologne), 00-00-00. — 4060×50—75.

WAJSFISZ (Gedaljasz), Lublin (Pologne), 23-09-26. — 4061×50—75.

WAJSFISZ (Mendel), Tchelmersnique (Pologne), 15-03-99. — 4060×50—75.

WALCZAK (Zdzislawa), Varsovie (Pologne), 06-09-21. — 8984×50—75.

WALCZAK, née STARCZEWSKA, Radom (Pologne), 27-05-96. — 8983×50—75.

WALENCIAK (Mieczyslaw), Noraczew (Pologne), 23-05-26. — 30135×48—47.

WALTER, née KLEIST, Rotterdam (Hollande), 03-01-90. — 17865×46—78.

WALTER (Martin), Berlin (Allemagne), 11-11-94. — 17865×46—78.

WASNIOWSKI (François), Majkowice (Pologne), 09-09-10. — 8063×50—52.

WASNIOWSKI, née REJ, Wiewiorka (Pologne), 11-06-11. — 8063×50—52.

WAWRZYNIAK, née WACHNICKI, Montgru-Saint-Hilaire (Aisne), 07-01-30. — 4607×50—02.

WAWRZYNIAK (Stanislas), Chabierowie (Pologne), 17-04-26. — 4607×50—02.

WEHBI (Nehman), Beino (Liban), 15-10-96. — 10719×50—98.

WEISING (Peter), Green (Allemagne), 28-02-17. — 12766×50—21.

WIATROWSKI (Jean), Pyzdry (Pologne), 15-07-10. — 30631×38—62.

WIATROWSKI, née CHLEBOSKI, Bremen (Allemagne), 21-07-11. — 30631×38—62.

WOJTAS (Stanislawa), Mytarz (Pologne), 08-09-26. — 8741×50—76.

WROBLEWSKI (Joseph), Duisbourg (Allemagne), 12-03-19. — 8635×46—57.

WROBLEWSKI, née DEMBECK, Gross Glemboczek (Pologne), 14-01-23. — 8635×46—57.

WRZECIONEK (Stephane), Kazimierza Mala (Pologne), 02-10-26. — 13178×50—45.

WYNAR (Grégoire), Ozomla (Pologne), 08-09-05. — 29242×48—75.

WYNAR, née KULBIDA, Muzylow (Pologne), 13-12-10. — 29242×48—75.

YATRIDIS (Efstratios), Sparta (Asie Mineure), 06-02-08. — 23232×40—38.

YOUSSOUFIAN (Haroutune), Yozgat (Asie Mineure), 03-12-05. — 869×50—13.

YOUSSOUFIAN, née YAGHDJIAN, Konia (Asie Mineure), 10-11-15. — 869×50—13.

ZANDOMENEGHI (Joseph), Mel (Italie), 06-07-06. — 14348×50—08.

ZANDOMENEGHI, née BOF, Allenbogge (Allemagne), 11-10-09. — 14348×50—08.

ZAVATTA (Marcel), Paris, 28-05-24. — 32934×48—75.

ZAWODNY (François), Herne (Allemagne), 15-04-18. — 14180×50—62.

ZAWOJOWSKI, née OBUSKO, Wola Rozwienicka (Pologne), 08-03-07. — 23348×48—21.

ZAWOJOWSKI (Joseph), Gora Motyczna (Pologne), 15-03-08. — 23348×48—21.

ZGOBA (Georges), Szandrowiec (Pologne), 05-02-11. — 21025×48—54.

ZIELINSKI (Adalbert), Recklinghausen (Allemagne), 30-03-05. — 4217×35—75.

ZIELINSKI, née STASKOWIAK, Waltrop (Pologne), 04-05-12. — 4217×35—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

BERNHARD, née JOLENBERG, Lyon (Rhône), 05-08-89. — 18031×39—75.

BOMBARDIERI, née HESS, Metz (Moselle), 30-07-05. — 7283×50—57.

BOSCH, née ARBRE, Ceyrat (Puy-de-Dôme), 08-09-03. — 9925×39—63.

BOSSY, née SCHAAF, Stiring-Wendel (Moselle), 13-05-02. — 5672×46—68.

CANO, née LALOUX, Laversines (Oise), 11-01-02. — 34594×48—75.

DELL, née JARDE, Auffargis (Seine-et-Oise), 04-10-06. — 30931×48—75.

DEROOVER, née THEUILLON, Montambert (Nièvre), 09-01-77. — 7792×50—58.

DIACONO, née GALEA, Sousse (Tunisie), 08-09-13. — 19018×31—96.

DIACONO (Joseph), Sousse (Tunisie), 16-02-10. — 19018×31—96.

DURLACHER, née WINSBACHER, Bitche (Moselle), 24-06-93. — 8803×38—57.

GALLI, née ROMMEL, Rosendaël (Nord), 11-10-94. — 11710×33—78.

GINEKIS, née CASTEL, Tunis, 20-02-09. — 15552×47—96.

GODDARD, née FALZON, Tunis, 13-07-23. — 31306×47—96.

HUMMEL, née LECUYER, Langourla (Côtes-du-Nord), 19-12-01. — 14865×50—75.

KENYON, née AREXY, Montpellier (Hérault), 25-08-01. — 9658×50—75.

LANGELLA, née BELVEDERE, Marseille (Bouches-du-Rhône), 27-02-94. — 14504×47—13.

MESSI, née TRECHEREL, Ay (Marne), 05-01-06. — 33835×48—75.

MOGA, née MAHOU, Nondieu (Lot-et-Garonne), 07-07-02. — 20770×40—47.

POLLAIN, née BUSMEY, Brenelle (Aisne), 08-04-90. — 17685×32—31.

THYS, née LEFEVRE, Marc-en-Barœul (Nord), 26-04-96. — 10845×13—59.

TOWNSEND, née BRAEM, Paris, 16-10-89. — 14857×50—06.

VUILLERMOZ, née LE BOULLONNEC, Mael (Côtes-du-Nord), 10-03-80. — 6153×50—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française:

ANDRZEJAK (Stanislas), Moyeuvre-Grande (Moselle), 04-04-34. — 34157×48—57.

ANDRZEJAK (Hélène), Moyeuvre-Grande (Moselle), 29-06-35. — 34157×48—57.

ANDRZEJAK (Marie), Moyeuvre-Grande (Moselle), 27-04-42. — 34157×48—57.

ANDRZEJAK (Lucie), Moyeuvre-Grande (Moselle), 18-01-49. — 34157×48—57.

ANDRZEJCZAK (Lucette), Meulan (Seine-et-Oise), 28-12-48. — 2218×50—78.

BAIO (Fulvia), Bazas (Gironde), 05-08-35. — 9710×50—33.

BAIO (Odette), Bazas (Gironde), 26-04-37. — 9710×50—33.

BELMONTE (Miguel), Carboneras (Espagne), 10-05-31. — 8304×50—09.

BELMONTE (Francisca), Carboneras (Espagne), 29-10-35. — 8304×50—09.

BELMONTE (Joseph), Prat-Bonrepaux (Ariège), 27-07-37. — 8304×50—09.

BELMONTE (Maria), Prat-Bonrepaux (Ariège), 17-04-43. — 8304×50—09.

BELMONTE (Jeanne), Prat-Bonrepaux (Ariège), 06-06-49. — 8304×50—09.

BENTKOWSKYJ (Pierre), Metz (Moselle), 28-02-33. — 15891×48—57.

BENTKOWSKYJ (Alfred), Hayange (Moselle), 12-02-35. — 15891×48—57.

BENUCCI (Claude), Antibes (Alpes-Maritimes), 02-0(-50. — 13800×50—06.

BERMEJO (Antoine), Azille (Aude), 22-01-34. — 8305×50—11.

BERMEJO (Yves), Peyrixe-Minervas (Aude), 30-11-45. — 8305×50—11.

BERMEJO (Juliette), Azille (Aude), 30-01-36. — 8305—50—11.

BLASZCZYK (Sophie), Fontenay-le-Marmion (Calvados), 09-01-47. — 11357×50—14.

BLASZCZYK (Joseph), May-sur-Orne (Calvados), 08-09-38. — 11357×50—14.

BLASZCZYK (Joseph), Saint-Laurent-d'Andenay (Saône-et-Loire), 25-04-35. — 11091×49—71.

BRASI (Joseph), Miramas (Bouches-du-Rhône), 17-01-39. — 6091×50—45.

BRYKZYNSKI (Bernard), Champagnac-les-Mines (Cantal), 22-11-49. — 2639×50—15.

BRYKZYNSKI (Danielle), Champagnac-les-Mines (Cantal), 13-02-46. — 2639×50—15.

BRYKZYNSKI (Hélène) Champagnac-les-Mines (Cantal), 12-06-43. — 2639×50—15.

BRYKZYNSKI (Marie), Champagnac-les-Mines (Cantal), 01-02-40. — 2639×50—15.

BRYKZYNSKI (Michel), Champagnac-les-Mines (Cantal), 12-09-38. — 2639×50—15.

BRYKZYNSKI (Jean), Castelsagrat (Tarn-et-Garonne), 05-03-36. — 2639×50—15.

BRYKZYNSKI (Christiane), Champagnac-les-Mines (Cantal), 10-08-37. — 2639×50—15.

CASADO (Jean), Mojacar (Espagne), 21-06-35. — 23252×30—84.

CASEROTTO (Elise), Montayral (Lot-et-Garonne), 14-04-34. — 13172×40—47.

CENDON (Joseph), Beariz (Italie), 25-04-33. — 8865×50—81.

CHEBES (François), Courquetaine (Seine-et-Marne), 18-11-30. — 8103×50—77.

CHEBES (Jean), Courquetaine (Seine-et-Marne), 19-05-37. — 8103×50—77.

CHEBES (Françoise), Courquetaine (Seine-et-Marne), 05-02-47. — 8103×50—77.

COLANTONIO (François), Foy-la-Grande (Gironde), 07-03-40. — 12116×50—54.

CYMBOR (Joseph), Bordeaux (Gironde), 31-03-32. — 10267×50—33.

CYMBOR (Michel), Bordeaux (Gironde), 29-10-36. — 10267×50—33.

CYMBOR (Jean), Bordeaux (Gironde), 20-04-38. — 10267×50—33.

CYMBOR (Christian), Cenon (Gironde), 78-11-42. — 10267×50—33.

CZARNECKI (Stephan), Ostricourt (Nord), 23-11-39. — 8999×50—59.

CZARNECKI (Donald), Ostricourt (Nord), 29-04-45. — 8999×50—59.

CZARNECKI (Raymond), Ostricourt (Nord), 13-05-49. — 8999×50—59.

GALLI (Teresa), Mozzate (Italie), 25-09-30. — 20238×40—71.

GARRO (Jean), Oran, 16-09-49. — 8524×50—92.

GIANFORCARO (Maria), Rive-de-Gier (Loire), 08-07-49. — 12369×50—42.

GIANFORCARO (Jeanine), Rive-de-Gier (Loire), 29-12-46. — 12369×50—42.

GINEKIS (René), Tunis, 18-10-35. — 15552×47—96.

GINEKIS (Charlie), Tunis, 01-06-31. — 15552×47—96.

GIORGI (Dieudonné), Coti-Chianari (Corse), 19-04-32. — 8745×50—20.

GIORGI (Marie-Adrienne), Ajaccio (Corse), 13-01-42. — 8745×50—20.

GIORGI (Marie-Yolande), Coti-Chianari (Corse), 20-10-35. — 8745×50—20.

GLIKSMAN (Sylvie), Paris, 04-03-45. — 34332×47—75.

GORZYNSKI (Lydie), Hayange (Moselle), 03-04-46. — 47452×45—57.

GORZYNSKI (François), Fontoy (Moselle), 14-11-38. — 47452×45—57.

GORZYNSKI (Irène), Fontoy (Moselle), 01-06-31. — 47452×45—57.

GORZYNSKI (Théodore), Knutange (Moselle), 10-06-34. — 47452×45—57.

GORZYNSKI (Robert), Fontoy (Moselle), 04-02-41. — 47452×45—57.

GROCH (Janina), Aisonville-Bernoville (Aisne), 06-09-42. — 14337×50—02.

GROCH (Joséphine), Aisonville-Bernoville (Aisne), 19-03-45. — 14337×50—02.

HABER (Léon), Villeurbanne (Rhône), 18-06-50. — 30349×48—69.

HAWES (Marguerite), Alexandrie (Egypte), 05-02-39. — 40201×46—99.

HAWES (Georgette), Alexandrie (Egypte), 09-10-40. — 402301×46—99.
HAWES (Gilberte), Alexandrie (Egypte), 24-04-44. — 402301×46—99.
HERNANDEZ (Juan), Carcassonne (Aude), 27-12-42. — 14338×50—11.
KAKOLEWSKI (Casimir), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 17-05-47. — 8723×50—62.
KIELICH ((Irène), Cachy (Somme), 10-07-31. — 7822×50—80.
KIELICH (Hélène), Mézières-en-Santerre (Somme), 10-11-34. — 7822×50—80.
KIELICH (François), Fay (Somme), 10-10-38. — 7822×50—80.
LADA (José), Madrid (Espagne), 17-03-32. — 8921×50—82.
LIPPARINI (Yvette), Lamballe (Côtes-du-Nord), 09-05-33. — 8811×50—35.
LIPPARINI (Arlette), Rennes (Ille-et-Vilaine), 14-06-40. — 8811×50—35.
LIPPARINI (Serge), Rennes (Ille-et-Vilaine), 04-05-43. — 8811×50—35.
LIPPARINI (Daniel), Rennes (Ille-et-Vilaine), 07-01-47. — 8811×50—35.
LOPEZ (Marie), Madrid (Espagne), 10-12-36. — 34442×48—75.
LOPEZ (Pablo), Chamartin de la Rosa (Espagne), 06-11-43. — 34442×48—75.
LOPEZ (José), Chamartin de la Rosa (Espagne), 18-09-46. — 34442×48—75.
LOPEZ (Rafael), Madrid (Espagne), 18-06-40. — 34442×48—75.
LOPEZ (Serge), Paris, 02-07-48. — 34442×48—75.
LOPEZ (Luis), Paris, 21-01-50. — 34442×48—75.
LUENGO (Marie), Béni-Saf (Oran), 06-03-48. — 7335×50—92.
LUENGO (Michel), Béni-Saf (Oran), 03-06-46. — 7335×50—92.
MACUK (Czeslaw), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 10-03-31. — 7754×40—62.
MACUK (Marian), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 09-07-38. — 7754×40—62.
MALOCHLEBOWICZ (Martine), Paris, 24-10-50. — 18526×49—75.
MALOCHLEBOWICZ (Claude), Paris, 29-05-49. — 18526×49—75.
MALOCHLEBOWICZ (Bruno), Paris, 29-05-49. — 18526×49—75.
MARCHINI (Bruno), Darney (Vosges), 02-10-50. — 28268×48—88.
MARCHINI (Jeannine), Chaumont (Haute-Marne), 09-11-36. — 28268×48—88.
MARCHINI (Louis), Chaumont (Haute-Marne), 04-11-37. — 28268×48—88.
MARCHINI (Eugène), Neufchâteau (Vosges), 02-03-39. — 28268×48—88.
MARCHINI (Joséphine), Corniglio (Italie), 31-07-46. — 28268×48—88.
MARCZAK (Jean), Massiac (Cantal), 09-01-49. — 48492×45—15.
MARCZAK (Marie-Thérèse), Vieux-Condé (Nord), 04-02-39. — 8005×50—62.
MARCZAK (Irène), Vieux-Condé (Nord), 17-11-40. — 8005×50—62.
MARCZAK (Danièle), Vieux-Condé (Nord), 03-03-44. — 8005×50—62.
MARKIOLI (Marianne), Damparis (Jura), 19-08-45. — 15701×50—39.
MARKIOLI (Marc), Damparis (Jura), 10-11-49. — 15701×50—39.
MOSCONI (Armand), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 15-10-40. — 41316×45—57.
ODETTI (Robert), Saint-Paul-Cap-de-Joux (Tarn), 14-05-38. —8915×50—81.
PAPAZIAN (Serpouhi), Athènes (Grèce), 28-02-30. — 14472×48—84
PEREZ (Virginio), Grenoble (Isère), 25-04-32. — 3005×50—38.
PRZYBYLSKI (Jean), Issoudun (Indre), 30-08-40. — 3462×50—36.
PRZYBYLSKI (Henri), Srem (Pologne), 14-10-35. — 3462×50—36.
RABIEJ (Daniel), Saint-Hilaire-le-Petit (Marne), 22-02-48. — 7288×50—51.
RABIEJ (Marie), Saint-Hilaire-le-Petit (Marne), 11-01-38. — 7288×50—51.
RABIEJ (Jeannine), Saint-Hilaire-le-Petit (Marne), 26-03-36. — 7288×50—51.
RYCHLIK (Jean), Saint-Bonnet-de-Four (Allier), 07-01-34. — 7622×50—03.
RYCHLIK (Wanda), Domerat (Allier), 26-09-37. — 7622×50—03.
RYCHLIK (Jeannine), Montluçon (Allier), 10-07-45. — 7622×50—03
SALVI (Anne-Marie), Marseille (Bouches-du-Rhône), 13-08-49. — 35693×47—13.
SCAGLIA (Jackie), Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 05-06-40. — 8835×50—54.
SCAGLIA (Jean), Mercy-le-Bas (Meurthe-et-Moselle), 22-09-47. — 8835×50—54.
SGOBBA (Agathe), Bastia (Corse), 19-08-36. — 7762×50—20.
SGOBBA (Italo), Castellana (Italie), 02-10-42. — 7762×50—20.
SGOBBA (Bruno), Castellana (Italie), 07-05-44. — 7762×50—20.
SGOBBA (François), Bastia (Corse), 05-06-35. — 7762×50—20.
SGOBBA (Catherine), Bastia (Corse), 19-08-38. — 7762×50—20
SGOBBA (Pierre), Castellana (Italie), 28-09-46. — 7762×50—20.
SIKORA (Robert), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 27-02-40. — 7111×50—62.
SIKORA (Raymond), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 06-01-41. — 7111×50—62.
SIKORA (Marie-Thérèse), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 25-01-44. — 7111×50—62.
SKWAREK (Christiane), Besançon (Doubs) (Doubs), 16-01-47. — 12886×50—25.
SOARES (José), Vila-Verde (Portugal), 28-09-32. — 8581×50—58.
SOARES (Maria), la Charité-sur-Loire (Nièvre), 10-02-40. — 8581×50—58.
SOARES (Marie-Madeleine), Pouilly-sur-Loire (Nièvre), 08-01-38. — 8581×50—58.
SOARES (Marie-Thérèse), Nevers (Nièvre), 13-01-37. — 8581×50—58.
STELMACH (Anna), Decazeville (Aveyron), 11-12-34. — 8775×50—12.
STELMACH (Pierre), Decazeville (Aveyron), 03-10-37. — 8775×50—12.
STELMACH (Marie), Decazeville (Aveyron), 13-12-40. — 8775×50—12.
SZCZECINA (Suzanne), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 24-08-19. — 10387×50—54.
SZOPA (Marie-Thérèse), Toulouse (Haute-Garonne), 11-11-49. — 36781×45—31.
SZWEC (André), Epeye (Marne), 21-07-44. — 12177×50—51.
SZWEC (Michel), Courcy (Marne), 29-07-37. — 12177×50—51.
TCHITCHEKIAN (Charles), Gonesse (Seine-et-Oise), 13-04-48. — 7383×50—78.
TSANISSITIDES (Alexis), Mamou (Guinée française), 15-10-42. — 10717×50—98.
TSANISSITIDES (Dimitri), Boké (Guinée française), 28-10-40. — 10717×50—98.
VOLPE (Romana), Mulhouse (Haut-Rhin), 18-07-33. — 16547×40—68.
WASNIOWSKI (Monique), Dommartin-le-Saint-Père (Meurthe-et-Moselle), 26-09-40. — 8063×50—52.
WASNIOWSKI (Monique), Dommartin-le-Saint-Père (Meurthe-et-Moselle), 17-01-49. — 8063×50—52.
WROBLEWSKI (Christine), Rossbruck (Moselle), 08-05-43. — 8635×46—57.
WROBLEWSKI (Jean), Merlebach (Moselle), 02-09-44. — 8635×46—57.
WROBLEWSKI (Alfred), Betting (Moselle), 29-03-49. — 8635×46—57.
WYNAR (Michel), Giberville (Calvados), 01-03-37. — 29212×48—75.
YOUSSOUFIAN (Daniel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 22-09-46. — 869×50—13.
YOUSSOUFIAN (Louise), Marseille (Bouches-du-Rhône), 26-09-35. — — 869×50—13.
ZAWOJOWSKI (Jean), Dijon (Côte-d'Or), 05-07-48. — 23318×48—21.
ZGOBA (Basile), Szandrowiec (Pologne), 13-10-30. — 21025×48—54.
ZGOBA (Justine), Szandrowiec (Pologne), 28-05-37. — 21025×48—54.

Art. 4. — Sont autorisés à porter à l'avenir les noms francisés suivants:

ANDRAC (Boleslaw). — ANDRZEJCZAK (Boleslaw), Granitzki (Pologne), 25-11-17. — 2218×50—78.
ANDRAC (Janina). — ANDRZEJCZAK, née KOPEC, Sobow (Pologne), 10-08-27. — 2218×50—78.
ANDRAC (Lucette). — ANDRZEJCZAK (Lucette), Meulan (Seine-et-Oise), 28-12-48. — 2218×50—78.
ANDREJAC (Louis). — ANDRZEJAK (Louis), Holendry, Wrabozynka (Pologne), 01-07-05. — 34157×48—57.
ANDREJAC (Stanislawa). — ANDRZEJAK, née WALOSEK, Krzeczow (Pologne), 12-06-12. — 34157×48—57.
ANDREJAC (Stanislas). — ANDRZEJAK (Stanislas), Moyeuvre-Grande (Moselle), 01-01-34. — 34157×48—57.
ANDREJAC (Hélène). — ANDRZEJAK (Hélène), Moyeuvre-Grande (Moselle), 29-06-35. — 34157×48—57.
ANDREJAC (Marie). — ANDRZEJAK (Marie), Moyeuvre-Grande (Moselle), 27-04-42. — 34157×48—57.
ANDREJAC (Lucie). — ANDRZEJAK (Lucie), Moyeuvre-Grande (Moselle), 18-01-49. — 34157×48—57.
BAIO (Jean). — BAIO (Giovanni), Padoue (Italie), 30-09-08. — 9710×50—33.
BAIO (Annette). — BAIO, née SCARPELLINI, Varzo (Italie), 01-03-02. — 9710×50—33.
BLASIC (Joseph). — BLASZCZYK (Joseph), Hamborn (Allemagne), 16-03-05. — 11091×49—71.
BLASIC (Joseph). — BLASZCZYK (Joseph), Saint-Laurent-d'Andenay (Saône-et-Loire), 25-01-35. — 11091×49—71.
BLASIC (Jean). — BLASZCZYK (Jean), Porebka (Pologne), 10-06-10. — 11357×50—11.
BLASIC (Anna). — BLASZCZYK, née KUKIELA, Dolega (Pologne), 06-07-07. — 11357×50—11.

BLASIC (Joseph). — BLASZCZYK (Joseph), May-sur-Orne (Calvados), 08-09-38. — 11357×50—14.

BLASIC (Sophie). — BLASZCZYK (Sophie), Fontenay-le-Marmion (Calvados), 09-01-47. — 11357×50—14.

BREZIN (Ignace). — BRYKZYNSKI (Ignace), Parzenczewo (Pologne), 25-07-08. — 2639×50—15.

BREZIN (Wladyslawa). — BRYKZYNSKI, née WITKOWSKA, Pinczow (Pologne), 08-03-20. — 2639×50—15.

BREZIN (Jean). — BRYKZYNSKI (Jean), Castelsagrat (Tarn-et-Garonne), 05-03-36. — 2639×50—15.

BREZIN (Christiane). — BRYKZYNSKI (Christiane), Champagnac-les-Mines (Cantal), 10-08-37. — 2639×50—15.

BREZIN (Michel). — BRYKZYNSKI (Michel), Champagnac-les-Mines (Cantal), 12-09-38. — 2639×50—15.

BREZIN (Marie). — BRYKZYNSKI (Marie), Champagnac-les-Mines (Cantal), 01-02-40. — 2639×50—15.

BREZIN (Hélène). — BRYKZYNSKI (Hélène), Champagnac-les-Mines (Cantal), 12-06-43. — 2639×50—15.

BREZIN (Danielle). — BRYKZYNSKI (Danielle), Champagnac-les-Mines (Cantal), 13-02-46. — 2639×50—15.

BREZIN (Bernard). — BRYKZYNSKI (Bernard), Champagnac-les-Mines (Cantal), 22-11-49. — 2639×50—15.

MANIAN (Pierre). — CHICHMANIAN (Pierre), Drama (Grèce), 25-08-25. — 11150×50—42.

DRAZEK (Maurice). — DRAZEK (Mordko), Pultusk (Pologne), 01-03-98. — 33848×48—75.

EPSTEIN (Jacques). — EPSZTAJN (Jacques), Varsovie (Pologne), 23-11-89. — 11492×39—75.

EPSTEIN (Esther). — EPSZTAJN, née GRADEPAN, Varsovie (Pologne), 16-02-83. — 11492×39—75.

TOLIARS (Joseph). — ESTOLYARSKI (Youssof), Kiew (Russie), 00-00-00. — 6079×50—75.

TOLIARS (Zina). — ESTOLYARSKI (Neetachnikoff), Khorassan (Iran), 00-00-00. — 6079×50—75.

HOROWITZ (Jean). — HOROWITZ (Johann), Czernowitz (Roumanie), 24-05-92. — 12599×50—75.

HOROWITZ (Amélie). — HOROWITZ, née APISDORF, Korczow (Roumanie), 11-10-01. — 12599×50—75.

JANUZEC (Gabriel). — JANUSZEWSKI (Gabriel), Lodz (Pologne), 13-03-24. — 1816×48—54.

KOHN (Reine). — KOHN (Ruchla), Varsovie (Pologne), 27-03-20. — 42379×45—75.

LLINARES (Jean). — LLINARES (Jean), Finestrat (Espagne), 22-02-46. — 1202×50—12.

LLINARES (Asuncion). — LLINARES, née MIELGO, Bao (Espagne), 27-12-23. — 1202×50—12.

MAKARIN (Antoine). — MAKAROCZKIN (Anton), Areyzdinska (Russie), 02-08-89. — 19029×48—13.

MAKARIN (Evdechia). — MAKAROCZKIN, née BARUSKA, Bludin (Pologne), 08-11-00. — 19029×48—13.

MALOCHE (Jean). — MALOCHLEBOWICZ (Jean), Lisia Gora (Pologne), 09-10-13. — 18526×49—75.

MALOCHE (Marie). — MALOCHLEBOWICZ, née SWIETEK, Siepran (Pologne), 06-10-17. — 18526×49—75.

MALOCHE (Bruno). — MALOCHLEBOWICZ (Bruno), Paris, 29-05-49. — 18526×49—75.

MALOCHE (Claude). — MALOCHLEBOWICZ (Claude), Paris, 29-05-49. — 18526×49—75.

MALOCHE (Martine). — MALOCHLEBOWICZ (Martine), Paris, 24-10-50. — 18526×49—75.

MARZAC (Albert). — MARCZAK (Wojciech), Korytkow Maly (Pologne), 10-04-13. — 48492×45—15.

MARZAC (Severyna). — MARCZAK, née STEFANOWSKA, Gluchow (Pologne), 06-02-17. — 48492×45—15.

MARZAC (Jean). — MARCZAK (Jean), Massiac (Cantal), 09-01-49. — 48492×45—15.

PRIBIL (Valentin). — PRZYBYLSKI (Valentin), Wolica Psia (Pologne), 30-01-09. — 3462×50—36.

PRIBIL (Sophie). — PRZYBYLSKI, née DURCZAK, Kurowo (Pologne), 13-05-09. — 3462×50—36.

PRIBIL (Henri). — PRZYBYLSKI (Henri), Srem (Pologne), 14-10-35. — 3462×50—36.

PRIBIL (Jean). — PRZYBYLSKI (Jean), Issoudun (Indre), 30-08-40. — 3462×50—36.

RABIER (Simon). — RABLEJ (Simon), Lackra (Pologne), 13-06-06. — 7288×50—51.

RABIER (Anna). — RABIEJ, née MAJCKROWSKA, Kopydlowek (Pologne), 13-11-11. — 7288×50—51.

RABIER (Jeannine). — RABIEJ (Jeannine), Saint-Hilaire-le-Petit (Marne), 26-03-36. — 7288×50—51.

RABIER (Marie). — RABIEJ (Marie), Saint-Hilaire-le-Petit (Marne), 11-01-38. — 7288×50—51.

RABIER (Daniel). — RABIEJ (Daniel), Saint-Hilaire-le-Petit (Marne), 22-02-48. — 7288×50—51.

RACOSY (Valentin). — RACZKOWSKI (Wladislas), Boryslaw (Pologne), 01-12-07. — 7122×38—59.

RACOSY (Hélène). — RACZKOWSKI, née MOLINSKA, Poznan (Pologne), 04-04-14. — 7122×38—59.

ROSENWAY (Eljasz). — ROZENCWAJG (Eljasz), Wodyslaw (Pologne), 26-09-06. — 533×50—75.

ROSENWAY (Tauba). — ROZENCWAJG, née PERGRICHT, Bedzin (Pologne), 11-09-04. — 533×50—75.

SAZAC (Franz). — SASZCZAK (Franz), Konary (Pologne), 09-09-09. — 22129×47—63.

SECLAR (Ignace). — SHKLAR (Itzhak), Varsovie (Pologne), 29-07-02. — 31133×48—75.

SECLAR (Sara). — SHKLAR, née WOLF, Varsovie (Pologne), 26-10-03. — 31133×48—75.

SEZIN (Michel). — SZCZECINA (Michel), Komorniki (Pologne), 19-09-11. — 10387×50—54.

SEZIN (Wladislawa). — SZCZECINA, née KUNDA, Dabrowice (Pologne), 17-12-29. — 10387×50—54.

SEZIN (Suzanne). — SZCZECINA (Suzanne), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 24-08-49. — 10387×50—54.

SEVEC (Nicolas). — SZWEC (Nicolas), Laszki (Pologne), 29-05-07. — 12477×50—51.

SEVEC (Marie). — SZWEC, née WITKOWSKI, Jadowniki (Pologne), 17-01-09. — 12177×50—51.

SEVEC (Michel). — SZWEC (Michel), Courcy (Marne), 20-07-37. — 12477×50—51.

SEVEC (André). — SZWEC (André), Epoyé (Marne), 24-07-41. — 12477×50×51.

SEZIN (Valentin). — SZYSZYNSKI (Valentin), Recklinghausen (Allemagne), 07-02-14. — 8108×50—49.

TSANIS (Nicolas). — TSANISSITIDES (Nicolas), Platana (Asie Mineure), 20-08-03. — 10717×50—98

TSANIS (Euterpe). — TSANISSITIDES, née DIMITRIOU, Mouchlio (Turquie), 10-02-13. — 10717×50—98.

TSANIS (Dimitri). — TSANISSITIDES (Dimitri), Boke (Guinée française), 28-10-40. — 10717×50—98.

TSANIS (Alexis). — TSANISSITIDES (Alexis), Mamou (Guinée française), 15-10-42. — 10717×50—98.

WAIFIS (Mendel). — WAJSFISZ (Mendel), Tchelmersnique (Pologne), 15-03-99. — 4060×50—75.

WAIFIS (Pesa). — WAJSFISZ, née WAJSFISZ, Czaunernicki (Pologne), 00-00-00. — 4060×50—75.

WAIFIS (Gérard). — WAJSFISZ (Gedaljasz), Lublin (Pologne), 22-09-26. — 4061×50—75.

WAVERNAC (Stanislas). — WAWRZYNIAK (Stanislas), Chabierowie (Pologne), 17-04-26. — 4607×50—02.

WAVERNAC (Hélène). — WAWRZYNIAK, née WACHNICKI, Montgru-Saint-Hilaire (Aisne), 07-01-30. — 4607×50—02.

YOUSSOUFIAN (Henri). — YOUSSOUFIAN (Haroutune), Yozgat (Asie Mineure), 03-12-05. — 869×50—13.

ZAWOI (Joseph). — ZAWOJOWSKI (Joseph), Gora Motyczna (Pologne), 15-03-08. — 23348×48—21.

ZAWOI (Maria). — ZAWOJOWSKI, née OBUSKO, Wola Rozwienicka (Pologne), 08-03-07. — 23348×48—21.

ZAWOI (Jean). — ZAWOJOWSKI (Jean), Dijon (Côte-d'Or), 03-07-48. — 23348×48—21.

GOBAZ (Georges). — ZGOBA (Georges), Szandrowiec (Pologne), 05-02-11. — 21025×48—54.

GOBAZ (Basile). — ZGOBA (Basile), Szandrowiec (Pologne), 13-10-30. — 21025×48—54.

GOBAZ (Justine). — ZGOBA (Justine), Szandrowiec (Pologne), 28-05-37. — 21025×48—54.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

BASSET (Alexis), Lyon (Rhône), 07-01-28. — 23092×49—99.

BUSER (Henri), Huningue (Haut-Rhin), 14-05-29. — 21959×49—99.

CARRETTE (René), Berchem (Belgique), 01-04-31. — 7433×50—99.

CHOPIN (André), Grammont (Belgique), 17-06-24. — 21768×49—99.

CHOPIN (Jacqueline), Grammont (Belgique), 23-02-49. — 21768×49—99.

CHOPIN (Rosette), Grammont (Belgique), 18-02-50. — 21768×49—99.

DELMARIE (Edouard), Erquelinnes (Belgique), 30-08-31. — 11608×49—99.

DELTON (Maurice), Maestricht (Pays-Bas), 05-03-22. — 21958×49—99.

GASPAR (Raoul), Arlon (Belgique), 22-03-28. — 2131×47—99.

GIRAUD (Jean), Saint-Sébastien (Espagne), 27-06-30. — 6323×50—99.

HANGGI (Eric), Colmar (Haut-Rhin), 10-03-32. — 4998×49—99.

IAMPOLSKI (Leib), Ungeni (Roumanie), 20-12-04. — 6317×48—75.

LEPINE (Jean), Munchenbuchsee (Suisse), 21-06-46. — 22691×49—99.

LEPINE (Robert), Paris, 26-06-10. — 22691×49—99.
LEPINE (Antoinette), Berne (Suisse), 12-10-12. — 22691×49—99.
LIEGEOIS (Léon), Lahaye-Bellefontaine (Belgique), 13-07-25. — 16996 ×49—99.
MARTENSON (Jean), Paris, 15-02-31. — 621×50—75.
OTHENIN (Girard-Paul), Cosne (Nièvre), 21-01-29. — 20466×49—99.
PARIENTE (Salomon), Tunis, 02-04-25. — 670×50—96.
PIEREUSE (Jacques), Lille (Nord), 06-05-31. — 6810×50—99.
PIERRE (Victor), Marchienne-au-Pont (Belgique), 08-06-31. — 1331 ×50—99.
SARTORIUS (Gérard), Herseaux (Belgique), 12-02-24. — 13075×45—99.
SEILLIER (Richard), Wasmes (Belgique), 31-05-28. — 5522×47—99.
SOUTHWICK (Jeanne), Paris, 30-09-27. — 2099×50—75.
VANDEVELDE (Jacques), Dieppe (Seine-Inférieure), 07-03-25. — 63231 ×50—99.
VEIT (Emilien), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 04-06-28. — 22783×49—99.
VINCIENNE (Bernard), Vitry-en-Perthois (Marne), 20-10-01. — 25147 ×48—99.
WATTEL (Arthur), Epinois (Belgique), 25-12-31. — 4472×50—99.
ZINGGELER (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 29-02-32. — 16055×50—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

AGBENOCI (Célestin), Porto Novo (Dahomey), 01-01-94. — 31564×27—98.
AGOU (Joseph), Ahoutoue (Côte d'Ivoire), 00-00-21. — 15935×50—98.
ANNE (Salif), Podor (Sénégal), 20-11-18. — 15678×50—98.
DAU (Maurice), Linh Chieu Dong (Indochine), 01-07-20. — 18021×50 —98.
DJAMANY (Paulin), Brazzaville (Moyen Congo), 08-05-48. — 19489×50 —98.
DJAMANY (Paul), Boma (Congo belge), 10-09-09. — 19489×50—98.
DJAMANY, née YASSINE, Bangui (Moyen Congo), 00-03-13. — 19489 ×50—98.
DJAMANY (Eugénie), Damara (Oubangui Chari), 06-10-41. — 19489×50 —98.
DJAMARY (Hubert), Bambari (Oubangui Chari), 15-04-46. — 19489×50 —98.
DOGO (Emmanuel), Koné (Nouvelle Calédonie), 04-03-05. — 17486×50 —98.
DRUMEZ BRAKOTONANAHARY (David), Manirintsoa (Madagascar), 12-05-16. — 5793×50—98.
ESSOA, née BIVEGHE, Abenelang (Gabon), 24-09-22. — 17774×50—98.
ESSOA (Paul), Libreville (Gabon), 24-04-17. — 17774×50—98.
GUIMALI (Antoine), Ippy (Moyen Congo), 00-00-18. — 19243×50—98.
GUIMALI, née YAFONDO, Ippy (Moyen Congo), 00-00-30. — 19243×50 —98.
HASSANY (Abdallah), Manabar (Yemen), 00-00-11. — 15294×50—98.
HASSANY, née ROUKIA, Ambanja (Madagascar), 02-06-31. — 15294 ×50—98.
JODA (Aimée), Morondava (Madagascar), 00-00-29. — 17616×50—98.
LE CONTE (Joseph), Vinh Lang (Cochinchine), 05-02-11. — 18652×50 —98.
LE CONTE, née LE THI BAO, Haïphong (Tonkin), 19-09-14. — 18652 ×50—98.
LE VAN HOA, Dong Hoa Hiep (Indochine), 16-08-27. — 18288×50—98.
LOMA (Marcel), Anosibe (Madagascar), 20-01-10. — 23831×40—98.
LOMA SAN PAN, Anosibe (Madagascar), 15-07-11. — 23832×40—98.
LUONG VAN THANH (Robert), Tan An (Indochine), 28-05-10. — 18389 ×50—98.
LUONG VAN THANH, née CHAU THI GIOI, Tan An (Indochine), 22-01-09. — 18389×50—98.
MAT VAN VINH (Pierre), Tam Xuan (Cochinchine), 07-03-22. — 18653×50—98.
N TY (Gaspard), Bidoumou (Moyen Congo), 00-00-19. — 1593×50—98.
N TY, née FATOU, Brazzaville (Moyen Congo), 00-00-20. — 1593× 50—98.
NAOURI (Mouche), Tripoli (Lybie), 00-00-11. — 1696×50—96.
NAOURI, née AGHIB, Tripoli (Lybie), 00-00-11. — 1696×50—96.
NAOURI (Robert), Tunis, 07-11-41. — 1696×50—96.
NDONG (Essoa), Libreville (Gabon), 08-10-45. — 17774×50—98.
OUANGUI (Zere), Bougboueloua (Côte d'Ivoire), 00-00-09. — 21990× 49—75.
OUTOUI (André), Cotonou (Dahomey), 20-10-13. — 3042×50—75.
POATY (François), Diosso (Moyen Congo), 08-02-10. — 17484×50 —98.
POUATY (Zéphirin), Tchissanga (Moyen Congo), 05-05-24. — 11917 ×50—98.
RAHARIJAONA (Jean), Ambohidratrimo (Madagascar), 11-12-00. — 18391×50—98.
RAKOTONJANAHARY RAKOTONANAHARY (Paul), Tsimbazaza (Madagascar), 00-00-21. — 5592×50—98.
RAMAROSON (Amédée), Tamatave (Madagascar), 24-02-25. — 11919 ×50—98.
RAMIANDRISOA (Antoine), Ambinanizana (Madagascar), 06-02-26. — 17620×50—98.
TRAN VAN GIAO, Hong Dion (Cochinchine), 01-09-08. — 18054×50 —98.
RATSIMBAZATY (Seth), Tambohobe (Madagascar), 03-08-25. — 22294 ×48—98.
RAZAFIMAHATRATRA, Ambohitritakady (Madagascar), 22-02-09. — 12580×50—98.
SOUNGANI OKENGHE (Léon), Libreville (Gabon), 13-05-09. — 17483 ×50—98.
SOUNGANI OKENGHE, née IKANA, Libreville (Gabon), 17-10-17. — 17483×50—98.
SOUNGANI OKENGHE (Auguste), Libreville (Gabon), 25-11-36. — 17483×50—98.
SOUNGANI OKENGHE (Hélène), Libreville (Gabon), 02-05-39. — 17483×50—98
TCHIBINDA (Jean), Vounvou (Pointe-Noire), 02-02-10. — 17480×50 —98.
TCHIBINDA (Laurent), Brazzaville (Moyen Congo), 08-02-34. — 17480 ×50—98.
TCHIBINDA, née LASCONY, Kimboto (Afrique équatoriale française), 11-03-16. — 17480×50—98.
TCHIBINDA (Jean), Brazzaville (Moyen Congo), 02-10-45. — 17480× 50—98.
THAI VAN DAT, Vinh Phuoc (Indochine), 24-07-34. — 19248×50—98.
VO VAN VINH, née NGUYEN THI TRONG, An Nong (Indochine), 20-10-22. — 19493×50—98.
VO VAN VINH (Joseph), An Ninh Ha (Indochine), 20-08-22. — 19493× 50—98.
YASSIMARA (Odette), Bangui (Oubangui Chari), 13-01-41. — 19243× 50—98.
YENGO BOBO (Eugène), Kinsoundi (Moyen Congo), 00-00-14. — 19247 ×50—98.
YENGO BOBO, née MALANDA, Banzan Gounga (Moyen Congo), 25-10-25. — 19247×50—98.
YENGO BOBO (Désiré), Brazzaville (Moyen Congo), 08-02-42. — 19247× 50—98.
YENGO BOBO (Dassine), Brazzaville (Moyen Congo), 10-09-46. — 19247×50—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 29 décembre 1950 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABDALLAH, née SLEIMA, Douer el Mallouaah (Syrie), 00-00-29. — 18880×50—98.
ABDALLAH (Rachid), Snabtant (Syrie), 00-00-19. — 18880×50—98.
ABED (Georges), Alexandrie (Egypte), 20-04-92. — 20481×32—75.
ACEDO (Sauveur), Villalovent (Espagne), 24-06-25. — 9163×50—66.
ADATO (Nissim), Andrinople (Turquie), 00-00-92. — 10607×50—75.
ADATO, née OUAQUIL, Constantinople (Turquie), 00-00-02. — 10607× 50—75.
ALEGRE (Jean), Fortanete (Espagne), 27-03-99. — 15138×50—99.
ALEXANDRE (Edwin), Sainte-Lucie (Ile Anglaise), 02-10-03. — 13230 ×39—98.
ALONSO (Anselmo), Vega de Pas (Espagne), 01-07-10. — 9793× 50—59.
ANASTASSIADIS (Eustradias), Smyrne, 04-01-03. — 28040×48—75.
ANDRIOLO (Marius), Spresiano (Italie), 06-09-01. — 19539×49—45.

ANSZELEWICZ, née LEWSCOWICZ, Piotkow (Pologne), 11-02-04. — 26270×31—75

ARMAO, née DARADZOGLOU, Smyrne (Asie Mineure), 24-02-95. — 10324×32—13.

ARMAO (Jean), Smyrne (Asie Mineure), 06-07-94. — 10324×32—13.

ARNAEZ (Emilio), Barquilla (Espagne), 11-03-23. — 9154×50—10.

AROUETE (Rabeno), Constantinople (Turquie), 15-09-12. — 6986×50—75.

ASSERAF (Rachel), Londres (Angleterre), 04-12-05. — 18012×37—75.

ATICHIAN (Avedis), Zeitoun (Turquie), 00-00-08. — 22333×36—13.

ATICHIAN, née CASSARIAN, Marache (Syrie), 00-00-13. — 22333×36—13.

BABENKO (Alexandre), Guersone (Russie), 16-03-01. — 11113×40—69.

BALDON (Nereo), Pozzonovo (Italie), 24-12-24. — 14509×50—21.

BANA (Ferdinand), Chiuduno (Italie), 26-06-88. — 9433×50—02.

BANA, née NESPOLI, Zanica (Italie), 25-03-90. — 9433×50—02.

BANFO (Alexandre), Nice (Alpes-Maritimes), 29-06-28. — 9863×50—06.

BARBECOT, née MACIOLAK, Wanne (Allemagne), 11-09-07. — 8954×50—03.

BARBISAN, née TRINCA, Cornuda (Italie), 16-03-01. — 8792×50—08.

BARBISAN (Angelo), Pedrobba (Italie), 28-08-00. — 8792×50—08.

BARRA (Madeleine), Grenoble (Isère), 27-09-26. — 7491×50—38.

BARTKOWSKI, née FOKS, Krolewska Huta (Pologne), 13-08-08. — 41382×45—15.

BARTOSCH (Berthold), Polaun (Autriche), 29-12-93. — 24846×48—75.

BARTOSCH, née EBEL, Nowawes (Allemagne), 23-03-05. — 24846×48—75.

BAUCE (Igino), Crespadoro (Italie), 09-05-29. — 13389×50—81.

BAYLON Claire), Constantinople (Turquie), 16-05-98. — 24129×32—75.

BAZZINI (Cesire), Castana (Italie), 29-10-08. — 17572×50—32.

BAZZINI (Teresita), Castana (Italie), 26-09-22. — 13138×50—32.

BEKARIAN (Sourcn), Brousse (Asie Mineure), 15-12-20. — 13099×50—75.

BELLANCO, née DOMINGUEZ, San Martin de Trevejo (Espagne), 08-10-87. — 14239×50—76.

BELLANCO (Aurelien), San Martin de Trevejo (Espagne), 02-12-05. — 14239×50—76.

BENARROUT (Vital), Salonique (Grèce), 00-00-07. — 6785×50—75.

BENAROUS (Simon), Bou Denib (Maroc), 14-07-25. — 20172×50—75.

BENBASSAT (Robert), Andrinople (Turquie), 28-06-94. — 16257×50—75.

BENBASSAT, née ZABORSKY, Vienne (Autriche), 24-08-96. — 16257×50—75.

BENOVICI, née MILLER, Brzeziny (Pologne), 08-09-10. — 24130×38—75.

BENVENISTE (Joseph), Constantinople (Turquie), 00-00-02. — 13778×50—87.

BENVENISTE, née ALBOHAIR, Constantinople (Turquie), 12-07-08. — 13778×50—87.

BERTOLA (Françoise), Roccaciglie (Italie), 19-12-30. — 8484×50—06

BIDNYK, née KOBEL, Dolotow (Pologne), 13-07-17. — 9001×50—51.

BIDNYK (Jean), Romanowka (Pologne), 03-02-14. — 9001×50—51.

BIEHOUNECK (Guillaume), Wetziar (Allemagne), 06-01-86. — 36166×29—67.

BILZCHINSKI (Hirsch), Odessa (Russie), 12-09-91. — 37061×32—75

BLASAK (Bartholome), Spolska-Teslica (Tchécoslovaquie), 22-04-08 — 322957×46—77.

BOBROFF (Isaac), Narovl (Russie), 15-02-94. — 27148×48—75.

BORDIN (Alfonse), Maser (Italie), 12-06-94. — 17209×50—47.

BOTTACIN (Pietro), Loreggia (Italie), 07-08-12. — 8861×50—47.

BOTTACIN, née DEL BIANCO, Sesto al Reghena (Italie), 15-08-22. — 8861×50—47.

BOTTURI (Lino), Castiglione (Italie), 11-10-99. — 25311×48—75.

BOUGELET (Camille), Faulx-Mozet (Belgique), 22-03-80. — 33612×48—75.

BOVER (Pierre), Arbucias (Espagne), 05-06-08. — 14470×50—66.

BRAIBA (Léonard), Castelnovo (Italie), 01-11-88. — 33519×48—75.

BRAIDA, née TRAMONTIN, Castelnovo (Italie), 12-05-92. — 33519×48—75.

BREDY (Pietro), Coulommiers (Seine-et-Marne), 08-03-05. — 8979×50—77.

BREDY, née DEVOIX, Doues (Italie), 08-06-06. — 8979×50—77.

BREUGNON, née DE COCK, Jumet (Belgique), 21-12-01. — 12810×49—83.

BRICE, née DEBRUYNE, Dranouter (Belgique), 19-06-10. — 14190×50—59.

BRODAR (Ivan), Mala Kostrevnica (Yougoslavie), 26-12-20. — 49287×45—62.

BRODER (Tobias), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 16-02-09. — 6794×50—75.

BRZOSKA, née BREKSLER, Bedzin (Pologne), 08-07-06. — 8052×50—75.

CANELHA (François), Paderce (Portugal), 20-08-95. — 11269×50—42.

CANEVA, née BARI, San Bartolomeo (Italie), 24-03-06. — 14549×50—25.

CANEVA (Antoine), San Bartolomeo (Italie), 08-01-04. — 14549×50—25.

CANO (Placide), Gandia (Espagne), 15-05-18. — 8910×50—92.

CARDINI (Roland), Castelfocognano (Italie), 17-08-19. — 9843×50—30.

CARIAMI (Demetrio), Rodi (Dodécanèse), 15-10-10. — 8333×50—13.

CARNAROLI (Natale), Pozzo Alto (Italie), 25-12-04. — 16378×49—82.

CARNAROLI, née PAGNONI, Pozzo Alto (Italie), 02-10-06. — 16378×49—82.

CASABONA (Edouard), Los Corrales (Espagne), 04-06-13. — 9653×50—47.

CASAS, née ANAYA, Sainte Engrace (Espagne), 26-12-03. — 203171×43—64.

CASTELLA (Léon), Villars sur-Mont (Suisse), 19-02-22. — 17900×50—59.

CELOTTO (Vittorio), Gorgo Monlicano (Italie), 10-01-00. — 8172×50—65.

CELOTTO, née BORTOLOTTO, Cimadolino (Italie), 18-09-05. — 8172×50—65.

CHERBEC, née MYCHALUK, Ostrow (Pologne), 27-06-03. — 9194×50—36.

CHERBEC (Adam), Tyble (Pologne), 07-12-02. — 9194×50—36.

CHOPARD (Ernest), Langendorf (Suisse), 06-11-99. — 10797×50—41

CIERNIAK (Mariam), Wieliczka (Pologne), 24-06-18. — 9313×50—62

CLIMENT (Jean), Finestrat (Espagne), 11-03-01. — 14529×50—25.

CLIMENT, née CLIMENT, Finestrat (Espagne), 08-06-07. — 14529×50—25.

CORRAO, née SCORSONE, Tunis, 25-02-09. — 10553×49—96.

CYBULSKI (David), Varsovie (Pologne), 13-05-95. — 33649×48—75.

DALEO (Vincenzino), Tunis, 27-12-27. — 17065×50—96.

DANELON (François), Socchieve (Italie), 09-09-06. — 13307×50—34

DAO (Anselme), Elva (Italie), 07-05-18. — 9373×50—05.

DARDUIN (Jean), Murano (Italie), 10-06-03. — 9753×50—77.

DAVID (Noeh), Jassy (Roumanie), 11-02-01. — 13187×50—75.

DAVID, née BERKOVERIS, Jurbarkas (Lithuanie), 11-03-01. — 13187×50—75.

DE FILIPPIS (Michel), San Marco in Lamis (Italie), 21-02-23. — 9113×50—06.

DE LUCA (Giovanni), Fontanafredda (Italie), 01-03-10. — 6753×50—47.

DE LUCA, née COLOMBERA, Sacile (Italie), 05-11-13. — 6753×50—47.

DEGRACIA, née BLASCO, Berge (Espagne), 28-11-09. — 14468×50—09.

DEGRACIA (Vicente), Mazaleon (Espagne), 06-04-07. — 14468×50—09.

DELLA MADDALENA, née DELLA-MADDALENA, Montagna (Italie), 21-07-15. — 43092×36—58.

DELLA MADDALENA (Marco), Montagna Valtellina (Italie), 17-09-99. 43092×36—58.

DERMENDJIAN, née HADJI AGOPIAN, Stanos (Asie Mineure), 12-01-13. — 8872×50—38.

DERMENDJIAN (Agop), Manissa (Turquie), 00-01-15. — 8872×50—38.

DEWAMES (Roger), Menin (Belgique), 09-12-31. — 14259×50—59.

DIAZ (Diego), Las Palmas (Espagne), 01-11-11. — 13983×49—31.

DIAZ, née REVUELTA, Barcelone (Espagne), 19-04-13. — 13983×49—31.

DILBERIAN, née BERBERIAN, Guessaria (Asie Mineure), 15-08-04. — 6385×38—13.

DILBERIAN (Armenak), Erzeroum (Asie Mineure), 11-09-98. — 6385×38—13.

DISEGNI (Georges), Tunis, 15-01-99. — 14903×48—96.

DLABAC (Marie), Rudolfov (Tchécoslovaquie), 13-02-17. — 8762×50—45

DOMITER (Maryan), Zadziek (Pologne), 09-04-11. — 8844×50—75.

DOMITER, née KOCHOWSKA, Queissen (Allemagne), 25-12-21. — 8844×50—75.

DUDUKDJIAN (Albert), Constantinople (Turquie), 25-08-22. — 9553×50—06.

DURA (Jose), Real de Gandia (Espagne), 13-01-97. — 4611×36—75.

DURA, née ABAJAS, Hazas de Cesto (Espagne), 30-04-96. — 4611×36—75.

EDELWEIN (Walter), Canow (Allemagne), 15-09-17. — 14576×50—57.

EDELWEIN, née OCHLIK, Knautheim (Allemagne), 25-09-21. — 14576×50—57.

EGEA, née TRAOLA, Hernani (Espagne), 07-02-12. — 14530×50—33.

ENSENAT, née TESTI, San Miniato (Italie), 16-07-96. — 8243×50—30.

ENSENAT (Damian), Solfer (Espagne), 10-11-97. — 8243×50—30.

FALZOI (Sauveur), la Maddalena (Italie), 06-10-05. — 35843×34—95.
FARBIARZ (Szmul), Varsovie (Pologne), 15-10-19. — 32957×48—75.
FARBIARZ, née NIEGO, Smyrne (Turquie), 15-06-20. — 32957×48—75.
FARCI (Louis), Quartu Sant Elena (Italie), 20-05-87. — 8621×50—13.
FARCI, née CARTA, Cagliari (Italie), 28-07-91. — 8621×50—13.
FARHI, née FRESCO, Constantinople (Turquie), 02-02-01. — 91425×28—78.
FARHI (Léon), Constantinople (Turquie), 20-08-92. — 91425×28—78.
FARNE, née FELD, Emmersweiler (Sarre), 30-07-87. — 13469×50—57.
FARNE (Gaspard), Emmersweiler (Sarre), 12-04-10. — 8754×47—57.
FAUSTINI (Alfred), Orvieto (Italie), 07-03-02. — 9003×50—06.
FAVAROTTO (Luigi), Borgoricco (Italie), 31-03-90. — 20320×40—09.
FAVAROTTO, née PERON, Borgorrico (Italie), 22-03-99. — 20320×40—09.
FEDERICO, née COCCÓ, Veroli (Italie), 14-06-23. — 9184×50—69.
FEDERICO (Pascal), Veroli (Italie), 10-02-23. — 9184×50—69.
FERDINANDI (Secendo), Apuania (Italie), 30-04-26. — 36872×45—53.
FERREIRA DOS SANTOS (Manuel), Gandra (Portugal), 04-02-22. — 1119×50—63.
FILIPPESCHI (Rodomonte), Palaia Montefos Coli (Italie), 28-11-04. — 8593×50—06.
FIOR (Angèle), San Martino di Lupari (Italie), 29-07-27. — 1783×50—34.
FLOREK (Siegmund), Gross Aisleben (Allemagne), 18-11-25. — 8602×50—42.
FONCK (Pierre), Nommern (Luxembourg), 15-01-91. — 33785×48—75.
FORELLA (Armand), Biebrich (Allemagne), 25-02-09. — 8652×50—69.
FORNERIS (Pierre), Almesa (Italie), 09-11-06. — 14580×50—69.
FORNERIS, née GIAI, Bussoleno (Italie), 13-04-10. — 14580×50—69.
FORNES, née GIBRAI, San Lorenzo de la Muga (Espagne), 11-02-18. — 13736×50—66.
FORNES (Wenceslas), Miralcamp (Espagne), 22-04-11. — 13736×50—66.
FRANCESCUTTI (Serafino), San Vito Al (Italie), 10-05-12. — 14109×50—32.
FRANCESCUTTI, née PASCOLINI, Povoletto (Italie), 19-11-19. — 14109×50—32.
FRANKOWSKI (Stanislas), Ochec Maly (Pologne), 17-01-22. — 8962×50—77.
FRATINI (Nazaréen), San Giustino (Italie), 28-09-24. — 53290×45—06.
FUGUET (François), Mustapha (Alger), 03-04-86. — 3702×07—91.
FURTADO DE BRITO (Reinaldo), Praia (Cap-Vert), 24-11-13. — 7355×50—95.
GALIANA, née MARIOTTI, Carrara (Italie), 19-11-24. — 7375×50—91.
GALLARDON (Agustin), Echalar (Espagne), 27-06-10. — 8635×50—64.
GALLI (Antonio), Carbonate (Italie), 22-09-97. — 30041×48—75.
GARCIA (Isidore), Esla Ceridad (Espagne), 18-10-01. — 20245×50—98.
GARCIA, née TRAVIESO, Las Palmas de Gran (Espagne), 15-02-06. — 20245×50—98.
GARCIA, née FLORES, Mojacas (Espagne), 21-04-07. — 34632×48—91.
GARCIA (Antonio), Mojacas (Espagne), 27-04-00. — 34632×48—91.
GARCIA (Maria), Villamor (Espagne), 05-10-29. — 9513×50—82.
GARINO (Etienne), Pareto (Italie), 05-12-83. — 14579×50—83.
GEORGES, née WOLF, Pabianice (Pologne), 09-08-21. — 14432×49—02.
GHERSIN, née ZIGHERA, Jassy (Roumanie), 12-03-99. — 34248×27—75.
GHIRONI (André), Villafranca Lunigia (Italie), 14-12-03. — 8806×35—06.
GHIRONI, née FORNERIS, Roaschia (Italie), 08-06-06. — 8806×35—06.
GIANTI (Jean), Dronero (Italie), 09-01-27. — 9164×50—83.
GIORDANENGO (Jean), Peveragno (Italie), 31-10-00. — 1254×39—06.
GIRODO (Giuseppe), Almèse (Italie), 13-03-12. — 22635×46—82.
GISBERT (Jean), Martorello (Espagne), 26-09-10. — 24665×40—31.
GIUDICI (Carlo), Gandino (Italie), 14-08-15. — 6012×50—57.
GIUDICI (Francesco), Gandino (Italie), 21-07-14. — 6011×50—57.
GOMED (José), Barcelone (Espagne), 17-08-22. — 14126×50—62.
GOLARD (Georges), Marchiennes-au-Pont (Belgique), 07-12-16. — 8612×50—59.
GORKA (Jean), Mercklembourg (Allemagne), 05-05-30. — 10348×50—48.
GRAFF (Tadeusz), Varsovie (Pologne), 08-04-24. — 9223×50—75.
GRAMMATICO (Orsolina), Tunis, 12-03-14. — 9473×50—91.
GRYGIEL, née GARCZAREK (Botropp (Allemagne), 18-03-20. — 2282×37—57.
GUEPPE, née MAURER, Tomaszow (Pologne), 08-01-20. — 9523×50—69.
GUTIERREZ, née GARCIA, Argomedo (Espagne), 27-08-99. — 36146×38—75.
GUTIERREZ (Eudaldo), Arenillas (Espagne), 12-05-91. — 36146×38—75.
HELAL ben MOHAMED, née HASSIBE, Fendara (Syrie), 00-00-31. — 19335×50—98.
HELAL ben MOHAMED (Ali), Fendara (Syrie), 00-00-22 — 19335×50—98.
HERNANDEZ, née MARTINEZ, Lorca (Espagne), 17-06-02. — 5085×50—34.
HERNANDEZ (Francisco), Lorca (Espagne), 06-12-89. — 5085×50—34.
HILLER, née SCHAPIRA, Tulcéa (Roumanie), 20-07-80. — 5738×49—75.
HOANG VAN, Phore (Tonkin), 20-08-19. — 17186×50—75.
HRDINA, née JAKUBOWSKI, Konstantynow (Pologne), 09-11-14. — 13557×50—54.
HRDINA (Joseph), Zdaro (Tchécoslovaquie), 22-10-03. — 13557×50—54.
HUVELLE (Marcel), Auinois (Belgique), 06-02-24. — 8702×50—92.
IATTONI, née CASOLARI, Pavullo (Italie), 21-08-99. — 10918×40—70.
IATTONI (Basile), Pavullo (Italie), 14-06-93. — 10918×40—70.
IMOLA (Gino), Riccione (Italie), 21-02-27. — 9093×50—24.
JANKECH (Pavel), Poluvsie (Tchécoslovaquie), 03-01-20. — 8732×50—84.
JASKO (Rodolphe), Bosaca (Tchécoslovaquie), 20-09-24. — 14529×50—32.
JORTNER, née COHEN, Sfax (Tunisie), 30-04-07. — 44302×36—96.
JORTNER (Henri), Debica (Pologne), 00-00-99. — 44302×36—96.
KEDEMOS (Joseph), Alexandrie (Egypte), 27-12-03. — 13205×48—99.
KEDEMOS, née SYRIANI, Alexandrie (Egypte), 15-08-18. — 13205×48—99.
KHAZARIAN, née YAMANIAN, Kars (Turquie), 00-00-10. — 27003×46—13.
KHAZARIAN (Sarkis), Gurine (Asie Mineure), 28-04-08. — 27003×46—13.
KOMIN (Edouard), Zabikowo (Pologne), 08-10-23. — 28121×48—59.
KOROTKOW (Tania), Reval (Esthonie), 04-04-36. — 23365×49—38.
KOROTKOW (Natalie), Reval (Esthonie), 17-10-34. — 23366×49—38.
KOSSOW (Victor), Zbikow (Pologne), 09-01-25. — 32822×47—06.
KUSNIEREK, née PECK, Charlottenbourg (Allemagne), 20-05-12. — 7965×50—57.
KUSNIEREK (Martin), Storchnest (Pologne), 07-11-01. — 7965×50—57.
LAHUERTA, née DIAZ, Alicante (Espagne), 22-12-09. — 21886×47—81.
LANASPA, née DIEZ, Jaca (Espagne), 11-11-98. — 28079×48—75.
LAUDICINA, née RICCIARELLI, Sfax (Tunisie), 13-12-11. — 22682×37—96.
LAUDICINA (Sauveur), Sfax (Tunisie), 13-09-04. — 22682×37—96.
LAUFER (Fischel), Skole (Pologne), 22-12-27. — 20403×50—25.
LAURET, née GRIVAZ, Payerne (Suisse), 03-06-89. — 21401×30—12.
LAVERGNE, née WIMMER, Schweinfurt (Allemagne), 18-04-20. — 14006×48—17.
LINDOWNA (Pierre), Luxembourg, 11-11-31. — 14396×50—38.
LOGAR (Jacob), Cezknica (Yougoslavie), 22-05-01. — 8912×50—89.
LOGAR, née ORZEL, Kamionka (Pologne), 09-12-11. — 8912×50—89.
LOPEZ, née VENZAL, Carboneras (Espagne), 15-07-96. — 21952×43—92.
LOPEZ, née POSA, Santa Eulalia de Gallego (Espagne), 04-10-78. — 33621×38—64.
LOPEZ (Marcelo), Saragosse (Espagne), 10-01-76. — 33621×38—64.
LUCHINI (Giorgio), Saint-Giorgio Della (Italie), 13-08-23. — 9223×50—86.
MAKULUS (Henri), Ekaterinoslaw (Russie), 10-02-03. — 54041×38—75.
MALOLEPSZY (Michel), Dymek (Pologne), 01-05-29. — 14650×50—02.
MANTI (Carmelo), Melito di Porto Salvo (Italie), 06-10-20. — 8574×50—92.
MARCINIAK (Edmond), Wiescherhofen (Allemagne), 18-06-22. — 9893×50—62.
MARCINIAK, née MUSIAL, Dzierawy (Pologne), 26-02-98. — 8072×50—02.
MARCINIAK (Joseph), Dabrowice (Pologne), 27-02-93. — 8072×50—02.
MARINI, née MARDERO, Gemona del Friuli (Italie), 14-04-09. — 9253×50—21.
MARINI (Francesco), Gemona del Friuli (Italie), 14-04-05. — 9253×50—21.
MARTINI (Joseph), Borsodel Grappa (Italie), 21-05-30. — 8265×50—74.

MARTINEZ (Manuel), Bigastro (Espagne), 01-01-20. — 14176×50—11.
MASLOWSKI (Joseph), Kawnice (Pologne), 08-03-12. — 14057×50—63
MASSA (Raymond), Quartu Santa Elena (Italie), 07-05-98. — 8761×50—76.
MATEOS (Antonio), Baza (Espagne), 21-06-15. — 14156×50—12.
MENCZYK (Tadeusz), Radom (Pologne), 12-05-15. — 6765×50—98.
MICHALAK (Jean), Ivanowice (Pologne), 19-06-15. — 14680×50—78.
MICHALAK, née BUBEL, Pyszkow (Pologne), 13-08-22. — 14680×50—78.
MIGLIORANZA (Ange), Feltre (Italie), 25-07-99. — 13150×50—78.
MIGLIORANZA, née GUATTA, Bedizzole (Italie), 12-04-96. — 13150×50—78.
MILANO (Dominique), Thorame Haute B. A., 12-01-03. — 24289×24—13.
MILIAVSKY, née PRITZKER, Kiew (Russie), 21-05-04. — 12724×50—78.
MILIAVSKY (Aron), Chernigow (Russie), 13-06-01. — 12724×50—78.
MINISCALCO (Luigi), Castelloni el Volturno (Italie), 20-05-28. — 12309×50—13.
MOCHEFF (Persiado), Samokov (Bulgarie), 10-06-05. — 10143×47—75.
MOCHEFF, née NISSIMOVA, Varna (Bulgarie), 22-02-11. — 10143×47—75.
MOHAMED BEN HASSAN, née LAYLLA Brazil (Syrie), 19-04-12. — 20249×50—98.
MOHAMED BEN HASSAN, Djoucib (Syrie), 00-00-20. — 20249×50—98.
MOISUK (Pierre), Dubowka (Pologne) 23-06-10. — 14610×50—67.
MOLINA (Arnaldo), Madrid (Espagne), 12-09-10. — 7408×50—95.
MONCADA, née SANCHEZ, Alhama de Almeria (Espagne), 08-05-02. — 30684×37—13.
MONCADA (Cristobal), Almeria (Espagne), 27-01-89. — 30684×37—13.
MONTANARO née SERRA, Casalecchio di Reno (Italie), 10-05-04. — 28322×47—06.
MONTANARO (César), Serravalle (Italie), 25-12-01. — 28322×47—06.
MORITZ (Pierre), Metzeresch (Moselle), 15-06-12. — 16218×50—57.
MURARI (Antoine), Alonte (Italie), 18-11-99. — 10921×39—78.
N GOLLO MOULOBY, née ENGOME KOUM, Bonaberi (Cameroun), 14-10-19. — 19927×50—98.
N GOLLO MOULOBY (Samuel), Bali (Cameroun), 26-09-03. — 19927×50—98.
NAU (Marie), Trèves (Allemagne), 22-02-24. — 22191×46—99.
NAVARRO (Jean), Yecla (Espagne), 02-01-96. — 34461×48—31.
NIEDZIELA, née BARANEK, Gelsenkirchen (Allemagne), 05-03-10. — 46129×38—54.
NIEDZIELA (François), Gelsenkirchen (Allemagne), 28-03-06. — 46129×38—54.
NOSKOWIAK (Bernhard), Westerholt (Allemagne), 23-10-18. — 14698×50—62.
NOSKOWIAK, née ZYLKOWSKI, Gladbeck (Allemagne), 23-12-20. — 14698×50—62.
NOTI (Edere), Campiglia (Italie), 05-01-08. — 33044×48—75.
NOTI, née PELLEGRINETTI, Cecina (Italie), 05-06-15. — 33044×48-75.
ODENT (Léon), Wijtschate (Belgique), 10-04-06. — 19299×48—59.
OLBINSKI (Joseph), Granow Borssum (Pologne), 00-00-95. — 14146×50—02
OLBINSKI, née RABENDA, Chorzew (Pologne), 09-09-96. — 14146×50—02.
ORLANDI (Jean), Saint Pierre de Cariano (Italie), 07-02-03. — 9021×50—54.
ORLANDI, née PROSDOCIMI, Rovolon (Italie), 31-05-13. — 90221×50—54.
ORUS (Salvador), Fraga (Espagne), 15-06-27. — 14569×50—26.
OWCZAREK (Jean), Roszkowo (Pologne), 19-11-24. — 13330×50—62.
OWCZARZAK, née WIELEBSKI, Rawicz (Pologne), 11-01-21. — 13339×50—62.
OWCZARZAK (Edmond), Dortmund (Allemagne), 25-08-16. — 13339×50—62.
PANIAGUA, née FONTOVA, Lerida (Espagne), 19-02-22. — 14128×50—11.
PANIAGUA (Jean), Ceclavin (Espagne), 09-07-16. — 14128×50—11.
PASEK (Alexis), Maksymon (Pologne), 10-07-10. — 14670×50—02.
PASEK, née JOSZA, Flint (Etat-Unis d'Amérique), 25-07-17. — 14670×50—02.
PASIERB (Antoine), Lukawiec (Pologne), 11-06-09. — 8533×50—16.
PASIERB, née ZELASKO, Rzeszow (Pologne), 08-05-24. — 8533×50—16.
PAWLIK (Joseph), Tarnowko (Pologne), 27-02-91. — 8831×50—89.
PAWLIK, née GLAB, Mlynisko (Pologne), 20-01-09. — 8831×50—89.
PEDANO (Enrico), Godega San Urbano (Italie), 12-02-10. — 8964×50—11.
PEDANO, née RAVAGNANI, San Dona di Piave (Italie), 14-08-11. — 8964×50—11.
PEDRICO, née COLOME, Lladorre (Espagne), 14-07-96. — 9243×50—65
PEDRICO (Pierre), Boldes (Espagne), 10-02-93. — 9243×50—65.
PEDROCCHI (Amadeo), Roveta (Italie), 28-08-07. — 30875×48—78.
LOPEZ, née PEREZ, Utiel (Espagne), 18-11-99. — 8791×50—81.
PIANA (Emile), Bestagon di Pontedassio (Italie), 09-01-95. — 8553×50—06.
PIETRAK (Wladyslaw), Jednorozec (Pologne), 18-09-05. — 36348×36—38.
PINI (Guido), Guiglia (Italie), 07-11-30. — 13095×50—32.
PINNA, née SATTA, Ozieri (Italie), 14-11-90. — 1066×50—95.
PINNA (Patrizio), Guspini (Italie), 04-10-84. — 1066×50—95.
PISINICCA (Gualtiero), Perugia (Italie), 25-01-23. — 8435×50—06.
PISINICCA, née VIDMAR, Lucinico (Italie), 13-05-25. — 8435×50—06.
PLOSKA (Antoine), Klonowa (Pologne), 04-12-12. — 9103×50—10.
PRAWIDLO, née STUPNIK, Jablonka (Pologne), 00-00-05. — 1196×35—75.
PRETE, née PALADIN, San Polo (Italie), 22-01-15. — 9141×50—32.
PRETE (Angelo), Istrana (Italie), 27-05-08. — 9141×50—32.
PUKALA (Joseph), Zaczernie (Pologne), 07-03-12. — 14387×50—02.
PUKALA, née GUZEK, Hernstadt (Allemagne), 30-12-16. — 14387×50—02.
QUAGLIA (Fra), Sostegno (Italie), 02-11-00. — 7173×50—34.
QUAGLIA, née GUALINO, Sostegno (Italie), 28-07-10. — 7173×50—34.
RAILO, née FALCA, Tunis (Tunisie), 06-03-95. — 28848×48—96.
RAMIA, née MORTES, Barcelone (Espagne), 15-07-00. — 15116×40—34.
RAMIA (Mariano), Benicarlo (Espagne), 24-03-03. — 15116×40—34.
REAH (Antonio), Newcastle (Grande-Bretagne), 12-03-06. — 40773×45—75.
REAH, née SARICA, Barnbach (Autriche), 29-01-09. — 40773×45—75.
REVERBERI (Giuseppe), Istighofen (Suisse), 21-09-10. — 1592×36—54.
RISSO (Magno), Demonte (Italie), 02-05-02. — 37285×34—83.
RODA (Eliazar), Fanhelas (Portugal), 01-11-93. — 9443×50—08.
ROMANO, née PESCE, Martino Olba (Italie), 25-03-04. — 14367×50—52.
ROMANO (Joseph), Martina Olba (Italie), 14-04-03. — 14367×50—52.
ROMERO, née SEIN, Irun (Espagne), 18-03-98. — 8261×50—64.
ROTH (Ernest), Mannheim (Allemagne), 08-07-26. — 29209×48—67.
RUBINSTEIN (Simon), Husi (Roumanie), 08-03-00. — 27395×29—75.
RUCINSKI (Sigismond), Zielun (Pologne), 24-01-98. — 9663×50—54.
RUCINSKI, née JAKUBOWSKA, Zielun (Pologne), 08-11-96. — 9663×50—54.
RUIZ (Juan), Pontejos (Espagne), 27-05-12. — 1641×49—76.
RUPI (Ferruccio), Chiarano (Italie), 09-06-02. — 9245×40—73.
RUSNACZYK, née GANEZAR, Biale (Pologne), 31-05-03. — 8991×50—02.
RUSNACZYK (Adalbert), Cyganowice (Pologne), 24-03-92. — 8991×50—02.
SABAH (Maier), Aidine (Turquie), 00-00-96. — 4866×48—76
SABAH, née HASSID, Salonique (Grèce), 15-03-06. — 4866×48—76.
SALA (Giovanni), Telgate (Italie), 13-02-25. — 24265×48—28.
SALOMON, née GILLES, Thisnes (Belgique), 01-05-16 — 10977×50—60.
SALOMON (Urbain), Melden (Belgique), 14-01-10. — 10977×50—60.
SAN JUAN (François), Alcazaren (Espagne), 24-11-18. — 18519×50—40.
SANCHEZ, née GARCIA, Béni Saf (Oran), 04-05-04. — 17825×50—95.
SANCHEZ (Lucas), Berja (Espagne), 09-09-02. — 17825×50—95.
SANDRE (Fiorina), Godega (Italie), 27-01-13. — 14447×50—82.
SARIAN, née KASSABIAN, Harrar (Ethiopie), 24-05-14. — 10732×50—98.
SARIAN (Michel), Smyrne (Turquie), 04-12-05. — 10732×50—98.
SARIAN (Mouchegh), Sivas (Turquie), 01-08-03. — 8622×50—13.
SARIAN, née YECHILIAN, Cesaree (Asie Mineure), 03-05-06. — 8622×50—13.
SARTI (Taddei), Bagnone (Italie), 05-11-19. — 8682×50—06.
SCHINDLER (Boruch), Zolkiew (Pologne), 18-01-11. — 1208×49—75.
SCHMIT (Elisabeth), Heffingen (Luxembourg), 25-12-73. — 34072×48—17.
SEIL (Kurt), Berlin (Allemagne), 23-04-05. — 37908×45—95.
SENECHAUX, née KOSTENKO, Vorochilofgrad (Russie), 07-07-24. — 401×49—28.
SERVER (Jaime), Muro (Espagne), 27-01-08. — 3503×38—33.
SIBILIA, née BONETTI, Bolatte (Italie), 09-01-03. — 9134×50—78.
SIMONIN (Valery), Reconvillier (Suisse), 31-12-00. — 21063×32—25

SINGER, née SCHREIBER, Lwow (Pologne), 23-12-99. — 45767×45—75.
SINGER (Mojzesz), Przemysl (Pologne), 27-05-01. — 45767×45—75.
SIRAGUSA, née SALERNO, Erice (Italie), 11-04-01. — 23551×48—96.
SITKIEWICZ, née BARTOSIEWICZ, Barcik (Pologne), 09-03-97. — 8585×50—10.
SLOUD, née BAJTSZTOK, Varšovie (Pologne), 00-04-93. — 25404×36—75.
SOMMER, née BUNDHEIM, Altona (Allemagne), 16-08-96. — 46072×45—38.
SOMMER (Max), Bacharach (Allemagne), 09-11-87. — 46072×45—38.
SOMMER (Hilde), Kreuznach (Allemagne), 22-11-22. — 46071×45—38.
SOMMER (Norbert), Kreuznach (Allemagne), 12-07-27. — 20261×50—38.
SOULA (Ladislav), Kladno (Tchécoslovaquie), 26-07-23. — 8982×50—59.
SPINELLI (Giuseppe), Albino (Italie), 06-12-22. — 12398×50—78.
SPINGLER, née TOCZKOWSKA, Sanniki (Pologne), 09-06-22. — 8653×50—77.
STADNIK, née KUBLER, Wila (Suisse), 18-02-23. — 32986×48—78.
STADNIK (Nicolas), Klowince (Pologne), 21-11-17. — 32986×48—78.
STRELKOVSKY (Nicolas), Poltava (Russie), 14-09-99. — 3783×50—75.
SVINKASEK, née BIELCIK, Staia Stura (Tchécoslovaquie), 10-10-02. — 33864×48—75.
SVINKASEK (Paul), Myjava (Tchécoslovaquie), 02-08-99. — 33864×48—75.
SWITAJSKI (Bruno), Gelsenkirchen Buer (Allemagne), 22-08-17. — 14196×50—62.
SWITAJSKI, née KICINSKI, Recklinghausen (Allemagne), 28-05-18. — 14196×50—62.
SZTARK, née GOLDBERG, Szydlowice (Pologne), 00-00-11. — 13583×48—75.
TALASZKA (Joseph), Herne (Allemagne), 02-03-13. — 14186×50—62.
TALASKA, née RUDZKA, Gross Santersleben (Allemagne), 28-05-17. — 14186×50—62.
TEIXIDOR (Jean), Argelaguer (Espagne), 24-06-03. — 9363×50—32.
TELLALIAN, née COUYOUMDJIAN, Constantinople (Turquie), 00-00-04. — 13410×50—78.
TELLALIAN (Pierre), Kadi Keny (Turquie), 08-07-02. — 13410×50—78.
TESSMER (Aloizy), Rauernik (Pologne), 26-01-21. — 14208×50—62.
TOFFANI, née BOTTERO, Frabosa (Italie), 20-02-18. — 13409×49—13.
TOFFANI (Giuseppe), Frabosa (Italie), 25-04-98. — 13409×49—13.
TONON (Hilaire), Gaiarine (Italie), 04-12-23. — 8672×50—31.
TORRES (Francisco), Carboneras (Espagne), 07-09-09. — 14570×50—12.
TOSI (Danielo), Pistoia (Italie), 29-05-09. — 9733×50—30.
TOSI, née TOSI, Pistoia (Italie), 15-05-07. — 9733×50—30.
TOSIN (Léo), Zurich (Suisse), 27-05-13. — 4731×50—75.
UAN NGO, Cam Giang (Tonkin), 06-10-15. — 12503×50—13.
UBANECK (Jean), Potsiki Setinikola (Yougoslavie), 06-10-20. — 14427×50—78.
UBANECK, née SZTANDERA, Aachen (Allemagne), 18-04-22. — 14427×50—78.
URBANIAK, née SZIELINSKY, Horst (Allemagne), 15-05-08. — 38979×34—62.
URBANIAK (Joseph), Oberhausen (Allemagne), 12-04-05. — 38979×34—62.
VALLE (Aldo), Folgaria (Italie), 14-01-28. — 14228×50—58.
VALLEJO, née JEREZ, Port-Lyautey (Maroc), 08-01-23. — 1047×50—95.
VALLEJO (Francisco), Taourirt (Maroc), 26-07-20. — 1047×50—95.
VANDEPUTTE, née DOBKIEWICZ, Varsovie (Pologne), 08-12-16. — 34745×48—75.
VANDIERENDONCK (Valère), Ruddervoorde (Belgique), 16-06-32. — 825×49—77.
VEDELAGO (Pietro), San Martino di Lupari (Italie), 22-05-26. — 9143×50—33.
VIDMAR (Florent), Aidussina (Italie), 17-01-28. — 9043×50—57.
VILA (Gregorio), Gerona (Espagne), 20-11-31. — 16533×50—09.
WACINSKI, née OCIPSKI, Ozernikowo (Pologne), 09-06-05. — 32898×48—75.
WAJNBERG, née BERNO, Varsovie (Pologne). — 18-05-03 — 15970×48—75.
WALLAS (Jean), Lintfort (Allemagne), 02-02-21. — 14229×50—62.
WALTERS (Henry), Port-Louis (Ile Maurice), 25-01-08. — 38570×36—92.
WASERMAN (Szlama), Zyrardow (Pologne), 20-03-22. — 28753×48—75.
WAWRZYNIAK (Stanislas), Recklinghausen (Allemagne), 30-10-14. — 8642×50—62.
WAWRZYNIAK, née PAWLOWSKI, Werne (Allemagne), 01-02-15. — 8642×50—62.
WLADYKA (Mikulas), Trnava (Pologne), 24-06-28. — 9234×50—25.
YOUSSEF (Ibrahim), Brabhbau (Syrie), 00-00-22. — 19790×50—98.
YOUSSEF, née AZIZE (Sou'elmane), Bachraie (Syrie), 17-09-18. — 19790×50—98.
ZACHARIOU (Paul), Sparta (Turquie), 02-08-93. — 8832×50—75.
ZACHARIOU, née ABEDJOGLOU, Sparta (Turquie), 06-07-02. — 8832×50—75.
ZADOURIAN, née MEKHITARIAN, Tauris (Iran), 24-04-00. — 13181×37—13.
ZADOURIAN (Yeghiazar), Kharpout (Asie Mineure), 15-12-95. — 13181×37—13.
ZAGHA (Marco), Damas (Syrie), 07-02-09. — 48992×38—06.
ZAGO, née VENDRAME, Carbonera (Italie), 27-06-11. — 9803×50—31.
ZAGO (Vittorio), Villorba (Italie), 04-06-13. — 9803×50—31.
ZANNINI (Angelo), Campolongo (Italie), 04-10-00. — 14637×37—59.
ZAWOLSKA (Thecla), Grebow (Pologne), 23-01-06. — 43317×38—34.
ZEMLICKA (Antonin), Surany (Tchécoslovaquie), 01-04-98. — 32899 48—75
ZEMLICKA, née POLYA, Tourda (Roumanie), 20-02-07. — 32899×48—75.
ZERBONE, née GAIBIZIO, Vellego (Italie), 28-10-85. — 11128×39—83.
ZERBONE (François), Vellego (Italie), 10-10-79. — 11128×39—83.
ZLOTOGURA, née KAPLAN, Lachowiczi (Pologne), 25-07-08. — 10912×50—75.
ZOLYNIAK (Théodore), Manasterz (Pologne), 25-02-17. — 38948×45—78.
ZORN (Jean), Strasbourg (Bas-Rhin), 22-10-10. — 4378×37—67.
ZUCCHETTI (Jean), Scopello (Italie), 10-06-09. — 14588×50—78.
ZUNINO (Antoine), Finale Ligure (Italie), 22-05-06. — 9723×50—06.
ZUNINO, née RENZI, Reggello (Italie), 28-01-19. — 9723×50—06.
ZUREK (Szczepan), Mikorzyn (Pologne), 13-12-85. — 22613×35—60.
ZYRA (Edouard), Drigitzewia (Pologne), 13-09-30 — 8623×50—51.
ZYTNICKI, née LAJZEROWICZ, Lututow (Pologne), 15-04-07. — 14586×50—75.
ZYTNICKI (Godel), Zdunika Wola (Pologne), 03-06-97. — 14586×50—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ANDRIOLO, née GAILLARD, Coulommiers (Seine-et-Marne), 25-06-01. — 19539×49—15.
CANELHA, née FARJAT, Perreux (Loire), 18-11-00. — 14269×50—42.
CARISSAN (Anne), Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), 13-06-84. — 17003×50—75.
DESIGNI, née BISMUTH, Tunis, 28-11-06. — 14903×48—96.
FUGUET, née SEGUI, Hussein-Dey (Alger), 29-04-92. — 3702×07—91.
HECKMANN, née FISTER, Theding (Moselle), 27-02-88. — 28148×31—57.
LAURET (Jules), Millau (Aveyron), 17-03-86. — 21401×30—12.
LAZAREVITCH, née ANGELVY, Beni Saf (Algérie), 20-12-96. — 13826×50—92.
LOPEZ, née CAPAROS, Saint-Cloud (Oran), 22-03-02. — 20423×50—95
MOTA, née LIEUTAUD, Senas (Bouches-du-Rhône), 08-02-86. — 27470×48—13.
RUIZ, née DUCROT, Saint-Pierre-Canivet (Calvados), 26-04-17. — 1641×49—76.
ZWIERZANSKA, née LAURENCON, Mâcon (Saône-et-Loire), 17-05-78. — 12984×50—99.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ABDALLAH (Radah), Segou (Soudan), 31-10-49. — 18880×50—98.
ABDALLAH (Reyade), Segou (Soudan), 27-01-048. — 18880×50—98.
MACIOLAK (Jean), Vichy (Allier), 15-05-47 — 8954×50—03
BARBISAN (Fiorindo), Pederobba (Italie), 13-11-30. — 8792×50—08.
BARBISAN (Anna), Château-Regnault, Bogny (Ardennes), 07-07-34. — 8792×50—08.
BARTKOWSKI (Paul), Petite-Forêt (Nord), 18-02-30. — 41389×45—15.
BARTKOWSKI (Danielle), Aurillac (Cantal), 09-04-43. — 41389×45—15.
BIDNYK (Micheline), Lachy (Marne), 29-12-40. — 9001×50—51.
BIDNYK (Stanislas), Lachy (Marne), 30-09-39. — 9001×50—51.
BORDIN (Domenico), Maser (Italie), 05-10-30. — 17209×50—47.
BOTTARCIN (Pierrette), Caziderogue (Lot-et-Garonne), 02-10-41. — 8861×50—47.

BREDY (Nella), Valpellina (Italie), 19-01-43. — 8979×50—77.
BREDY (Osvaldo), Douces (Italie), 15-06-32. — 8979×50—77.
CANEVA (Giovannina), San Bartolomeo (Italie), 01-01-34. — 14549×50—25.
CANEVA (Antoine), San Bartolomeo (Italie), 15-11-35. — 14549×50—25.
CARIAMI (Constant), Marseille (Bouches-du-Rhône), 13-10-47. — 8333×50—13.
CARIAMI (Antoine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 15-04-46. — 8333×50—13.
CARNAROLI (Franc), Moissac (Tarn-et-Garonne), 29-01-34. — 16378×49—82.
CARNAROLI (Pierre), Puylaroque (Tarn-et-Garonne), 26-02-35. — 16378×49—82.
CARNAROLI (Laura), Moissac (Tarn-et-Garonne), 24-01-49. — 16378×49—82.
CHERBEC (Michel), Rivarennes (Indre), 29-01-46. — 9194×50—36.
CHERBEC (Joseph), Wittenheim (Haut-Rhin), 21-08-31. — 9194×50—36.
CLIMENT (Bernadette), Héricourt (Haute-Saône), 25-02-46. — 14529×50—25.
CLIMENT (Jean), Fontaine-lès-Clerval (Doubs), 18-02-35. — 14529×50—25.
CLIMENT (Maria), Finestrat (Espagne), 11-02-32. — 14529×50—25.
DE LUCA (Pierre), Lauzun (Lot-et-Garonne), 08-11-35. — 6753×50—47.
DIAZ (Diego), Alicante (Espagne), 03-08-38. — 13983×49—31.
DIAZ (Juan), Toulouse (Haute-Garonne), 02-09-42. — 13983×49—31.
DIAZ (Maria), Toulouse (Haute-Garonne), 08-01-44. — 13983×49—31.
DILBERIAN (Alice), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-09-37. — 6385×38—43.
DISEGNI (Charles), Tunis, 30-07-36. — 14903×48—96.
DISEGNI (Claude), Tunis, 07-04-38. — 14903×48—96.
DISEGNI (Paul), Tunis, 24-03-40. — 14903×48—96.
DOMITER (Edouard), Paris, 21-07-43. — 8844×50—75.
FARBIARZ (Régine), Paris, 28-11-47. — 32957×48—75.
FAVAROTTO (Marcel), Labatut (Ariège), 01-07-35. — 20320×40—09.
FEDERICO (Ghislaine), Venissieux (Rhône), 03-02-50. — 9184×50—69.
FRANCESCUTTI (Marius), Saint-Antonin (Gers), 06-08-41. — 14109×50—32.
FRANCESCUTTI (Jacqueline), Saint-Antonin (Gers), 15-12-43. — 14109×50—32.
FRANCESCUTTI (Bruno), Mauvezin (Gers), 29-12-46. — 14109×50—32.
GARCIA (Isidoro), Las Palmas de Gran (Espagne), 22-05-35. — 20245×50—98.
GARCIA (Rosa), Port-Etienne (Mauritanie), 31-01-41. — 20245×50—98.
GARCIA (Lydia), Port-Etienne (Mauritanie), 18-11-45. — 20245×50—98
GARCIA (Annie), Alger, 03-03-45. — 31632×48—91.
HELAL BEN MOHAMED (Marie), Segou (Soudan français), 18-9-49. — 19395×50—98.
IATTONI (Roland), Granges-le-Bourg (Haute-Saône), 23-01-33. — 10918×40—70.
IATTONI (Lidia), Granges-le-Bourg (Haute-Garonne), 03-10-30. — 10918×40—70.
KEDEMOS (Antoine), Alexandrie (Egypte), 13-08-49. — 13205×48—99.
KEDEMOS (Frédéric), Alexandrie (Egypte), 29-10-50. — 13205×48—99.
KUSNIEREK (Gisèle), Angevillers (Moselle), 27-02-37. — 7965×50—57.
KUSNIEREK (Casimir), Osieczna (Pologne), 09-02-34. — 7965×50—57.
LAUDICINA (Marie), Sfax (Tunisie), 03-01-40. — 22682×37—96.
LAUDICINA (Antoine), Sfax (Tunisie), 20-04-38. — 22682×37—96.
LOPEZ (Manuel), Oujda, 07-03-31. — 20423×50—95.
LOPEZ (Diego), Oujda (Maroc), 27-10-32. — 20423×50—75.
MARINI (Michel), Dijon (Côte-d'Or), 17-08-48. — 9253×50—21.
MARINI (Gisèle), Dijon (Côte-d'Or), 25-09-45. — 9253×50—21.
MARINI (Amelia), Dijon (Côte-d'Or), 07-07-41. — 9253×50—21.
MARINI (Lucette), Dijon (Côte-d'Or), 20-02-40. — 9253×50—21.
MARINI (Pierina), Gemona del Friuli (Italie), 16-01-37. — 9253×50—21.
MICHALAK (Edouard), Etampes (Seine-et-Oise), 23-03-45. — 14680×50—78.
N GOLLO NDOUMBE (Maurice), Fort-Foureau (Cameroun), 10-11-49. — 19927×50—98.
N GOLLO NDOUMBE (Raoul), Fort-Foureau (Cameroun), 25-06-47. — 19927×50—98.
N GOLLO NDOUMBE (Louis), Bali (Cameroun), 05-07-43. — 19927×50—98.
NIEDZIELA (Irène), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 27-06-30. — 46429×38—54.
NIEDZIELA (Bernard), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 02-01-35. — 46429×38—54.
NIEDZIELA (Thérèse), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 30-09-40. — 46429×38—54.
NOTI (Eliane), Paris, 12-03-47. — 33044×48—75.
NOTI (Josette), Paris, 29-07-49. — 33044×48—75.
OLBINSKI (Joseph), Oigny-en-Valois (Aisne), 27-06-33. — 14446×50—02.
OWCZARZAK (Félix), Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais), 24-09-46. — 13339×50—62.
OWCZARZAK (Bernard), Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais), 30-07-41. — 13339×50—62.
PANIAGUA (Monique), Malves (Aude), 12-03-50. — 14428×50—11.
PANIAGUA (Paulette), Cepie (Aude), 01-10-47. — 14428×50—11.
PASEK (André), Bohain (Aisne), 04-03-40. — 14670×50—02.
PASEK (Janine), Saint-Amand (Cher), 01-10-41. — 14670×50—02.
PASEK (Théodore), Pierrefitte (Creuse), 29-04-44. — 14670×50—02.
PASEK (Pierre), Bohain (Aisne), 25-06-48. — 14670×50—02.
PASIERB (Hélène), Châteauneuf (Charente), 04-03-46. — 8533×50—16.
PASIERB (Michel), Châteauneuf (Charente), 01-06-47. — 8533×50—16.
PASIERB (Jean), Châteauneuf (Charente), 15-12-48. — 8533×50—16.
PAWLIK (Jean), Toucy (Yonne), 03-01-43. — 8831×50-89.
PEDANO (Marie), Quillan (Aude), 08-03-48. — 8964×50—11.
PINNA (Paolino), Fès (Maroc), 20-07-31. — 1066×50—95.
PRETE (Christian), Tournecoupe (Gers), 28-09-49. — 9144×50—32.
PRETE (Yvonne), Tournecoupe (Gers), 09-02-48. — 9144×50—32.
PUKALA (Gérard), Saint-Quentin (Aisne), 13-08-46. — 14387×50—02.
PUKALA (André), Saint-Quentin (Aisne), 23-10-48. — 14387×50—02.
QUAGLIA (Hélène), Béziers (Hérault), 25-04-37. — 7173×50—34.
QUAGLIA (Pierre), Béziers (Hérault), 26-01-40. — 7173×50—34.
QUAGLIA (Robert), Béziers (Hérault), 23-02-46. — 7173×50—34.
ROMANO (Anik), Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 27-06-47. — 14367×50—52.
ROMANO (Nicolas), Martina-Urbe (Italie), 23-07-30. — 14367×50—52.
RUSNACZYK (Michel), Chacrise (Aisne), 29-01-46. — 8991×50—02.
RUSNACZYK (Geneviève), Chacrise (Aisne), 24-03-43. — 8991×50—02
RUSNACZYK (Albert), Soissons (Aisne), 24-06-39. — 8991×50—02.
RUSNACZYK (Jeannine), Chacrise (Aisne), 12-10-41. — 8991×50—02.
SALOMON (Colette), Bussy (Oise), 10-08-45. — 10977×50—60.
SALOMON (Roger), Muirancourt (Oise), 02-01-48. — 10977×50—60.
SALOMON (Monique), Bussy (Oise), 20-05-41. — 10977×50—60.
SANCHEZ (Luc), Fès (Maroc), 22-02-40. — 17825×50—95.
SARIAN (Léon), Djibouti (Côte française des Somalis), 19-05-41. — 10732×50—98.
SARIAN (Roger), Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-12-42. — 8622×50—13.
SHALIME (Joseph), Segou (Soudan français), 23-03-49. — 19790×50—98.
SIBILIA (Marie), Orveau (Seine-et-Oise), 24-09-35. — 9134×50—78.
STADNIK (Marcel), Winterthur (Suisse), 18-03-45. — 32986×48—78.
SWITAJSKI (Didier), Leforest (Pas-de-Calais), 26-05-47. — 14196×50—62.
SWITAJSKI (Valdy), Leforest (Pas-de-Calais), 27-10-45. — 14196×50—62.
SWITAJSKI (Nadia), Leforest (Pas-de-Calais), 11-10-48. — 14196×50—62.
TALASZKA (Daniel), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 23-08-40. — 14186×50—62.
TALASZKA (Annie), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 14-06-45. — 14186×50—62.
WAWRZYNIAK (Otilde), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 28-11-39. — 8642×50—62.
WAWRZYNIAK (Jean), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 19-05-46. — 8642×50—62.
ZAGO (Maria), Villorba (Italie), 08-08-37. — 9803×50—31.
ZAGO (René), Montlaur (Haute-Garonne), 27-02-43. — 9803×50—31.
ZEMLICKA (Madeleine), Paris, 28-02-37. — 32899×48—75.
ZYTNICKI (Fanny), Paris, 26-12-39. — 14586×50—75.
ZYTNICKI (Simon), Breslau (Allemagne), 01-04-30. — 14586×50—75.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

Décret rapportant un décret de naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu l'article 112 du code de la nationalité;
Vu les décrets des 24 décembre 1945 et 16 janvier 1947;
Sur l'avis conforme du conseil d'Etat, en date du 31 octobre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 31 décembre 1947 est rapporté en tant qu'il naturalisait le sieur DUCHESNE (Henri-Xavier-Félicien), né le 29 janvier 1895 à Boussu (Belgique), et MOUTIEZ (Victorine-Hermance-Jeanne-Victoria), sa femme, née le 14 mai 1901 à Boussu (Belgique).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1951.

RENÉ PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 5 mars 1947 (*Journal officiel* du 9 mars 1947): page 2176, 2e colonne, au lieu de: « Valente (Mario), métayer, né le 9 août 1893 à Isola (Italie), ayant trois enfants mineurs: Mercédès, née le 16 septembre 1926 à Isola (Italie); Charles, né le 16 avril 1935 à Flamarens (Gers); Pierrette, née le 1er août 1936 à Flamarens (Gers) », lire: « Valente (Mario)..., ayant deux enfants mineurs: Charles, né le 16 avril 1935 à Flamarens (Gers); Pierrette, née le 1er août 1936 à Flamarens (Gers) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 6 mars 1948 (*Journal officiel* du 28 mars 1948): page 3049, 1re colonne, au lieu de: « Bedini, née Bardoni, Pérouse », lire: « Bedini, née Barboni »

Rectificatif au décret d'admission au statut métropolitain du 2 juin 1948 (*Journal officiel* du 18 juillet 1948): page 7075, 1re colonne, au lieu de: « Vo-Van-Khue, Khanh Hoï (Cochinchine) », lire: « Barnabe (Victor), Khanh Hoï (Cochinchine) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 juillet 1948 (*Journal officiel* du 22 août 1948): page 8296, 2e et 3e colonne, article 3, au lieu de: « Garcia (Antoine), Souk El Arba (Maroc); Garcia (Vincent); Garcia (Marie) », lire: « Degea (Antoine); Degea (Vincent); Degea (Marie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 juin 1949 (*Journal officiel* du 19 juin 1949): page 6055, 2e colonne, au lieu de: « Konigsberg, née Lichtman, Tarnobrzeg (Pologne), 02-06-96 », lire: « Konigsberg, née Lichtman, Tarnobrzeg (Pologne), 02-06-93 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 mars 1950 (*Journal officiel* du 12 mars 1950): page 2803, 1re colonne, au lieu de: « Ginden, née Szybowski », lire: « Szybowski, née Gindin ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 avril 1950 (*Journal officiel* du 14 mai 1950): page 5303, 1re colonne, au lieu de: « Segura (José), Oudjda (Maroc), 12-04-05 », lire: « Segura (José), Oudjda (Maroc), 12-04-15 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 juillet 1950 (*Journal officiel* du 20 août 1950): page 8934, 1re colonne, article 3, au lieu de: « Vercelli (Renato), Pila (Italie) », lire: « Ferraris (Renato), Pila (Italie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 4 août 1950 (*Journal officiel* du 20 août 1950): page 8941, 2e colonne, au lieu de: « Fracassi (Danillo), Scandolara Ravara (Italie), 28-05-28 », lire: « Fracassi (Danillo), Scandolara Ravara (Italie), 21-05-28 ».

Rectificatif au décret de naturalisation et de réintégration du 15 septembre 1950 (*Journal officiel* du 1er octobre 1950):

Page 10239, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « Choukroum (Elie), Melilla », lire: « Choukroun (Elie) ».

Page 10242, 1re colonne, article 2, au lieu de: Choukroum, née Serfaty, Aïn-Témouchent », lire: « Choukroun, née Serfaty ».

Rectificatif au décret de réintégration du 6 octobre 1950 (*Journal officiel* du 22 octobre 1950): page 10623, 1re colonne, au lieu de: « Marks, née Relinger, Paris, 27-01-00 », lire: « Marks, née Relinger, 07-01-00 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 octobre 1950 (*Journal officiel* du 22 octobre 1950): page 10917, 2e colonne, au lieu de: « Iori, née Contini; Iori (Paride) », lire (les deux fois): « Jori ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 27 octobre 1950 (*Journal officiel* du 5 novembre 1950):

Page 11315, 2e colonne, au lieu de: « Pronzati (Jean), Nice (Alpes-Maritimes) », lire: « Pronzato (Jean), Strevi (Italie) ».

Page 11316, 1re colonne, au lieu de: « Tikhonoff (Irena), Moscou », lire: « Tikhonoff (Irina), Moscou ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 3 novembre 1950 (*Journal officiel* du 5 novembre 1950):

Page 11319, 2e colonne, article 1er, supprimer: « Rueda, née Marin, Marhoum (Oran), 07-11-97. — 1710×42—92 ».

Page 11320, 2e colonne, après: « Rigni, née Geynes », ajouter: « Rueda, née Marin, Marhoum (Oran), 07-11-97. — 1710×42—92 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 novembre 1950 (*Journal officiel* du 26 novembre 1950):

Page 12024, 2e colonne, au lieu de: « De Menasche (Robert), Paris », lire: « De Menasce (Robert) ».

Page 12027, 2e colonne, au lieu de: « Zaniol, née Cabrera », lire: « Cabrera, née Zaniol ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 17 novembre 1950 (*Journal officiel* du 3 décembre 1950):

Page 12277, 2e colonne, la deuxième fois, au lieu de: « Bourgi, née Boukhalil », lire: « Bourgi (Mahmoud), Ramadiek (Liban), 00-00-98. — 15951×50—98 ».

Page 12280, 2e colonne, article 3, la première fois, au lieu de: « Margiela (Stanislas), Maidières (Meurthe-et-Moselle), 05-03-37 », lire: « Margiela (Edouard), Maidières (Meurthe-et-Moselle), 01-10-33 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 24 novembre 1950 (*Journal officiel* du 10 décembre 1950):

Page 12521, 2e colonne, au lieu de: « Sgnasiak (Joseph) », lire: « Ignasiak (Joseph) ».

Page 12523, 1re colonne, au lieu de: « Gnasiak (Jean); Gnasiak (Thérèse) », lire (les deux fois): « Ignasiak ».

Rectificatif au décret du 25 novembre 1950 rapportant une naturalisation (*Journal officiel* du 3 décembre 1950):

Page 12281, 1re colonne:

Au lieu de:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait:

Paradiso (Mariano).

Lire:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait:

Décret du 13 janvier 1950 (*Journal officiel* du 22 janvier 1950).

Paradiso (Mariano).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du lundi 8 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi tendant à ratifier la délibération du conseil d'administration du Cameroun, en date du 9 avril 1948, demandant la modification du décret du 17 février 1921 portant réglementation du service des douanes au Cameroun. (N°s 8196-11777. — M. Bergasse, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote sur la question de confiance posée, en deuxième lecture, contre les amendements (n°s 1 et 2) présentés par MM. Jean-Paul Palewski et Dusseaulx à l'article 1er et pour la reprise intégrale du texte, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, de l'article 1er du projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement. (N°s 11861-11866. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Vote sur la question de confiance posée, en deuxième lecture, contre l'amendement (n° 3) de MM. Jean-Paul Palewski et Dusseaulx tendant à reprendre la disjonction, prononcée par le Conseil de la République, de l'article 7 et pour la reprise intégrale du texte, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, de l'article 7 du projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement. (N°s 11861-11866. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

4. — Vote sur la question de confiance posée, en deuxième lecture, pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement. (N°s 11861-11866. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Ordre du jour du mardi 9 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.

2. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président de l'Assemblée nationale.

3. — Installation du président définitif.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 8 janvier 1951.

N° 11770. — Proposition de loi de M. Benchennouf tendant à modifier, en ce qui concerne l'Algérie, la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 11782. — Rapport par M. Dominjon au nom de la commission de la justice sur le projet de loi modifiant l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 modifié ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux.

N° 11791. — Rapport par M. Maurice Frédet au nom de la commission de la famille sur le projet de loi sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

N° 11794. — Proposition de résolution de M. Devemy tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les grades des agents civils de la défense passive pour le calcul des pensions acquises, au titre de victimes de guerre, par eux ou par leurs ayants droit (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11808. — Proposition de loi de M. Gros tendant à accorder des exonérations de caractère spécial aux viticulteurs dont les rendements de la récolte de 1950 n'atteignent pas les seuils d'exonération établis pour l'exercice 1950 en matière de taxe proportionnelle et de surtaxe progressive concernant le vin (renvoyée à la commission des finances).

N° 11820. — Rapport par M. Gabriel Paul au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 2 du décret n° 50-1029 du 23 août 1950 afin de supprimer les abattements d'âge dans la fixation du salaire minimum garanti.

N° 11821 (1). — Proposition de résolution de M. Rosenblatt tendant à inviter le Gouvernement à maintenir en activité l'école normale nationale d'apprentissage de Strasbourg et à prendre les mesures nécessaires à son plein et entier développement (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 11822. — Proposition de loi de M. Poumadère tendant à prévoir un crédit de 50 milliards en vue de subventions d'adduction d'eau dans les communes rurales et à modifier le taux de la subvention de l'Etat (renvoyée à la commission des finances).

N° 11826 — Rapport supplémentaire, par M. Roques, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à la nullité de certains actes déclaratifs de propriété intervenus pendant l'occupation au profit d'étrangers.

N° 11863. — Proposition de loi de M. Marcel David tendant à modifier l'appellation des préposés aux eaux et forêts (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 11877. — Rapport, par M. Dusseaulx, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à accorder à l'Alliance française, association reconnue d'utilité publique, la garantie de l'Etat pour un emprunt de 150 millions de francs.

N° 11879. — Proposition de loi de M. Serre tendant à pourvoir effectivement de personnel le cadre des emplois permanents dépendant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11880. — Proposition de résolution de M. André Marty tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour assurer la régularité des opérations électorales à l'occasion du renouvellement de la moitié des délégués à l'Assemblée algérienne (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mardi 9 janvier 1951, à dix heures trente (local du 7e bureau):

Examen de la motion présentée par M. Jacques Bardoux sur le nouvel aspect du problème de la Libye.

La réunion de la commission de l'éducation nationale, prévue pour le samedi 6 janvier 1951, à onze heures, a été annulée et reportée au lundi 8 janvier 1951, à quinze heures (même local, même ordre du jour).

La réunion de la commission de l'intérieur, prévue pour le samedi 6 janvier 1951, à dix-sept heures, a été annulée et reportée au lundi 8 janvier 1951, à dix-huit heures (même local, même ordre du jour).

Réunions de commissions du lundi 8 janvier 1951.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de l'intérieur, à dix-huit heures. — Local n° 207.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 9 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installations du bureau d'âge.

2. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président du Conseil de la République.

3. — Nomination des quatre vice-présidents, des huit secrétaires et des trois questeurs du Conseil de la République.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Georges Laffargue, jusques et y compris M. Claude Lemaître.

Tribunes. — Depuis M. Emilien Lieutaud, jusques et y compris M. Novat.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 9 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Installation du bureau d'âge.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 9 janvier 1951.

Dix heures.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Résolution relative aux prestations familiales présentée par le groupe des travailleurs (C. G. T.).

Proposition de résolution « tendant à préciser la position de certaines catégories de producteurs ne relevant pas évidemment du régime des salariés ».

Dix heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Relations économiques franco-allemandes.

Mercredi 10 janvier 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Projet de loi n° 11147 tendant à faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'habitations et à l'équipement industriel.

Dix heures.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Produits pétroliers.

Examen des questions posées, pour avis, à la commission de la production industrielle.

Quinze heures.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Proposition de loi n° 16156 tendant à l'assainissement des professions commerciales, par la création d'un statut du commerce.

Quinze heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement. Crédits d'investissements pour 1951 (art. 5 du projet de loi de finances pour l'exercice 1951 [n° 11484]). Projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour 1951 (n° 11766).

Etude des rapports pour avis présentés par les commissions spécialisées du Conseil économique.

Jeudi 11 janvier 1951.

Neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de l'ampleur et des causes de la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels.

Neuf heures trente. — Audition de M. Klatzmann, administrateur à l'institut national de la statistique et des études économiques, sur la détermination de l'indice moyen des prix des produits agricoles, à la production.

Quinze heures. — Discussion des notes établies par le groupe de l'agriculture relatives à l'indice moyen des prix des produits agricoles à la production et à l'indice moyen des prix des produits nécessaires à l'agriculture.

Eventuellement, examen d'une note établie par le groupe de l'agriculture relative à la détermination des indices des prix de quelques grands produits industriels d'usage courant.

Dix heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Produits pétroliers.

Vendredi 12 janvier 1951.

Quinze heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement. Crédits d'investissements pour 1951.

Synthèse des rapports pour avis présentés par les commissions spécialisées du Conseil et par le groupe de travail de l'énergie.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne.

(Poste 20 de l'accord commercial franco-espagnol du 31 octobre 1950.)

Les importateurs sont informés de la mise en répartition de la deuxième tranche semestrielle du contingent prévu par l'accord commercial franco-espagnol du 31 octobre 1950 pour l'importation d'abricots secs originaires et en provenance d'Espagne.

Les demandes d'autorisation d'importation établies sur formules réglementaires, modèle AC, seront valablement reçues à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1939, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de produits originaires et de provenance danoise.

Additif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 29 décembre 1950, page 13313:

L'indice de codification statistique à faire figurer sur tous les exemplaires du certificat d'importation et sur la déclaration de douane est 14 (quatorze).

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour l'emploi de jardinier titulaire à l'école nationale des eaux et forêts.

Par décret en date du 4 avril 1950 (*Journal officiel* du 8 avril 1950, page 3860), a été autorisée l'ouverture d'un concours pour un emploi de jardinier titulaire à l'école nationale des eaux et forêts de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Les demandes d'inscription devront être adressées pour le 28 février 1951 au plus tard, à la direction générale des eaux et forêts (bureau du personnel, 3e section, 1 *ter*, avenue de Lowendal, Paris [7e]).

Les candidats seront informés en temps utile de la date à laquelle auront lieu les épreuves du concours.

Il est précisé que les jardiniers titulaires de l'école nationale des eaux et forêts se recrutent après concours parmi les élèves diplômés de l'école nationale d'agriculture ou des écoles pratiques d'agriculture dépendant du ministère de l'agriculture, parmi les élèves diplômés des écoles spéciales d'horticulture et parmi les autres candidats justifiant d'une pratique de cinq ans dans les pépinières, parcs, jardins et arboretums des écoles forestières.

Les candidats doivent être de nationalité française et âgés de vingt-cinq ans au moins au 1er janvier de l'année du concours (1951) et avoir satisfait à leurs obligations militaires.

Les demandes des candidats doivent être accompagnées:

Pour les candidats anciens élèves des écoles d'agriculture ou d'horticulture, d'une copie certifiée conforme du diplôme de l'école où ils ont accompli leurs études.

Pour les autres candidats, d'une attestation établie par les officiers des eaux et forêts qui les ont employés comme ouvriers dans les pépinières, parcs, jardins ou arboretums des écoles forestières.

Pour tous les candidats, des pièces suivantes:

1° Extrait d'acte de naissance;
2° Etat signalétique et des services militaires;
3° Extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3);
4° Certificat de bonnes vie et mœurs;
5° Certificat d'un médecin assermenté constatant l'aptitude physique à accomplir un service pénible.

Le concours comprend des épreuves écrites et orales, à savoir:

1° Epreuves écrites:

a) Une dictée;

b) Des exercices sur les quatre règles d'arithmétique et des applications de système métrique et géométrie élémentaire;

c) Une composition de botanique élémentaire;

2° Epreuves orales:

a) Détermination d'échantillons de plantes ligneuses (indigènes ou exotiques) et questions sur les espèces déterminées;

b) Epreuve élémentaire sur la comptabilité des jardiniers des écoles forestières;

c) Interrogations sur les semis et plantations.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

MIELLE - CAILLOUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A METZ, 28-32, RUE DU XX^e-CORPS-AMÉRICAIN
R. C : Metz 1136 B.

Obligations de 5.000 F 4 0 0 1946.

Tirage du 28 décembre 1950.

CINQUIÈME AMORTISSEMENT

Quatre-vingt-quatre obligations remboursables au pair à partir du 1^er février 1951 avec le coupon du 1^er février 1952 attaché.

1.637	1.638	1.639	1.640	1.641	1.682	1.683	1.684	1.685	1.686
1.642	1.643	1.644	1.645	1.646	1.687	1.688	1.689	1.690	1.691
1.647	1.648	1.649	1.650	1.651	1.692	1.693	1.694	1.695	1.696
1.652	1.653	1.654	1.655	1.656	1.697	1.698	1.699	1.700	1.701
1.657	1.658	1.659	1.660	1.661	1.702	1.703	1.704	1.705	1.706
1.662	1.663	1.664	1.665	1.666	1.707	1.708	1.709	1.710	1.711
1.667	1.668	1.669	1.670	1.671	1.712	1.713	1.714	1.715	1.716
1.672	1.673	1.674	1.675	1.676	1.717	1.718	1.719	1.720	
1.677	1.678	1.679	1.680	1.681					

Le remboursement des obligations sorties au tirage s'effectue soit au siège social, soit à la Banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux caisses du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine de la Société nancéienne de crédit et de dépôt ou du Comptoir national d'escompte, succursale de Nancy et de Metz.

Le conseil d'administration.

Numéros des titres sortis au tirage et non encore remboursés.

Amortissement 1^er février 1948 (coupon n° 3 attaché).

2.741 2.742

Amortissement 1^er février 1949 (coupon n° 4 attaché).

2.871	2.872	2.901	2.902	2.903	2.919	2.920	2.921	2.922	2.926
2.904	2.905	2.906	2.907	2.908	2.927				
2.909	2.910	2.915	2.916	2.917					

Amortissement 1^er février 1950 (coupon n° 5 attaché).

1.072	1.073	1.090	1.091	1.092	1.123	1.126	1.127	1.128	1.129
1.093	1.094	1.095	1.096	1.097	1.130	1.131	1.132	1.133	1.134
1.103	1.104	1.105	1.106	1.107	1.135	1.136	1.137	1.138	1.139
1.108	1.109	1.110	1.111	1.112	1.140	1.141	1.142	1.143	1.144
1.113	1.114	1.115	1.116	1.117	1.145	1.146	1.147	1.148	1.149
1.118	1.119	1.120	1.121	1.122	1.150	1.151	1.152		

SOCIETE DE BETHUNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000 F
SIÈGE SOCIAL : 26, RUE DE BÉTHUNE, VERSAILLES (SEINE-ET-OISE)

Obligations 5 1/2 0 0 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société de Béthune a procédé au rachat des 21 obligations faisant l'objet de son dixième amortissement.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont également été effectués par rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

CANAL DE LA HAUTE-COLME

Reconstruciton du pont L'Abbesse.

ADJUDICATION

A LILLE, à l'annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, le 23 janvier 1951, à quinze heures.

Le mardi 23 janvier 1951, à quinze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur offres de prix, des travaux ci-après désignés :

Reconstruction du pont L'Abbesse, sur la Haute-Colme. — 5^e lot : terrassements et chaussées. — Cautionnement définitif : 100.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures :

1° Dans les bureaux de la préfecture (1^re division, travaux publics), annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille ;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Béthune), 6, rue du Tribunal, à Béthune.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes :

1° Au préfet du Nord, à Lille ;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 19 décembre 1950.

Pour le préfet du Nord :
Le secrétaire général,
Signé : SECOND.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Camus (Raymond), né le 10 avril 1907 à Vaas (Sarthe), demeurant 14, allée Duguay-Trouin, Nantes, agissant en son nom et au nom de ses enfants mineurs: Monique, née le 17 mai 1933; Claude, né le 6 octobre 1938; Françoise, née le 22 mai 1942, tous au Lude (Sarthe), et Dominique, née le 29 avril 1950 à Nantes;

M. Camus (Pierre), né le 28 mai 1909, à la Flèche (Sarthe), demeurant à Pont-Audemer (Eure), 9, route de Lisieux, agissant en son nom et au nom de ses enfants mineurs: Henri, né le 1er juin 1946 au Mans (Sarthe); Patrick, né le 14 juin 1947 à Tourville-sous-Pont-Audemer (Eure), et Jacques, né le 27 octobre 1949 à Pont-Audemer (Eure);

Mme veuve Camus (Jacques), née Bernadette Patricor, le 14 juillet 1911 à Mauvières (Indre), demeurant à Mauvières (Indre), agissant en son nom et au nom de son fils mineur, Bertrand, né le 10 avril 1939 à Poitiers (Vienne);

M. Camus (Jean), né le 31 août 1910 à la Flèche (Sarthe), demeurant 35, rue Jouffroy, à Paris, agissant en son nom et au nom de ses enfants mineurs: Yolande, née le 20 novembre 1938; Gérard, né le 21 octobre 1940; Xavier, né le 2 juillet 1942, tous à Charenton (Seine);

M. Camus (François), né le 30 juillet 1918 à la Flèche (Sarthe), demeurant à la Flèche (Sarthe), agissant en son nom,

déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de leur grand'mère, Fautrat de La Guerinière.

Mme veuve Ajzensztajn, demeurant à la Varenne (Seine), 26, rue Marceau, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de demander, pour son fils mineur, Jean-Joseph Ajzensztajn, né à Knutange (Moselle) le 17 septembre 1931, l'autorisation de s'appeler dorénavant Bernard ou Aubry ou Ballerat.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

7 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des anciens résistants de Conflans-Sainte-Honorine.** But: maintenir entre ses membres des liens de solidarité; honorer ses morts. Siège social: avenue Carnot, Conflans-Sainte-Honorine.

7 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association d'éducation populaire de Bac-Saint-Maur.** But: organisation des écoles libres. Siège social: rue Nationale, Sailly-sur-la-Lys.

8 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Centre d'apprentissage agricole et école d'agriculture de Rosny-sur-Seine.** But: développer l'enseignement professionnel agricole; ouvrir et gérer les établissements d'enseignement professionnel agricole. Siège social: 30, rue Nationale, Rosny-sur-Seine.

11 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Société spéléologique comtoise.** But: études spéléologiques. Siège social: 12, rue Charles-Bernard, Besançon.

12 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Club nautique du Lac.** But: encourager et développer les sports nautiques sur le lac Carcans-Hourtin. Siège social: hôtel du Lac, Maubuisson.

12 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Modèle-Marine-Club dijonnais.** But: construction entre amateurs de modèles réduits de bateaux; organisation de concours avec ces modèles. Siège social: café de la Renaissance, 91, rue Chabot-Charny, Dijon.

12 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Sainte-Menehould. **Le Foyer,** association d'éducation populaire. But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: **Vienne-le-Château.**

12 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des élèves de l'école supérieure de commerce de Paris.** But: grouper les élèves de l'école afin de maintenir entre les étudiants des trois années des liens de camaraderie, de solidarité et d'entr'aide mutuelle. Siège social: 79, avenue de la République, Paris.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Le Potager bigourdan.** But: création de jardins ouvriers. Siège social: 46, rue Georges-Clemenceau, Tarbes.

13 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Union cycliste de la Baule.** But: pratique du cyclisme sous toutes ses formes; éducation physique et militaire. Siège social: mairie de la Baule.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association dite **Amical-Club de danse.** But: grouper les élèves et anciens élèves de l'école L.-David en vue de resserrer entre eux les liens de bonne camaraderie et de travailler à leur perfectionnement dans l'art de la danse. Siège social: école L.-David, 12, rue de Fleurieu, Lyon.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de la Finlande.** But: culturel. Siège social: 2, rue de Lille, Paris.

15 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association sportive et culturelle municipale.** But: enrichir la culture générale sous diverses formes et créer une activité sportive au sein des services municipaux. Siège social: hôtel de ville de Dijon.

15 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Plume d'acier.** But: pratique du sport colombophile. Siège social: café du Planeur, Sains-en-Gohelle.

16 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **La Seysselane.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les joueurs de tambour et clairon des localités des deux Seyssel; prêter son concours aux fêtes nationales, locales et de bienfaisance. Siège social: mairie de Seyssel.

16 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Sou des écoles laïques de Chanay.** But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque. Siège social: mairie de Chanay.

16 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Syndicat de copropriétaires.** But: défense des intérêts des copropriétaires. Siège social: 68, avenue des Chartreux, Marseille.

18 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Union des Audax cyclistes parisiens.** Transfert du siège social du 1, place de la République, au 126, avenue Parmentier, Paris.

18 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Scènes et Culture.** But: développer le goût artistique et littéraire; instruire et distraire ses membres au moyen de conférences, lectures commentées, auditions de disques, radio, cinéma éducateur, tourisme culturel, concerts instrumentaux et vocaux, représentations théâtrales. Siège social: chez M. Sal, président, Fort-de-France.

18 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Tennis-Club de Pointe-à-Pitre.** But: pratique du tennis et de tout autre sport quelconque. Siège social: chez M. Brie, président, Pointe-à-Pitre.

19 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Comité des fêtes de Douillet-le-Joly.** But: resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres; provoquer toutes initiatives et toutes manifestations destinées à des fins patriotiques ou de bienfaisance et apporter ainsi dans la commune de la gaieté et de l'émulation, tant artistique que sportive. Siège social: mairie de Douillet-le-Joly.

19 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association Sainte-Barbe.** But: développement de l'instruction en toutes matières et de l'éducation sous toutes ses formes. Siège social: 11, rue Abbé-Letty, le Relecq-Kerhuon.

19 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association amicale des humoristes du quartier des Epinettes.** But: animation du quartier; entr'aide des membres de la société; aide aux économiquement faibles. Siège social: 8, rue Henri-Lagrange, Limoges.

19 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **L'Avenir.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 2, rue Pierre-Brizon, Lesquin.

20 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **La Jeunesse de Fressies.** But: grouper la jeunesse de la commune en vue d'organisation de pièces théâtrales. Siège social: rue du Bac, Fressies.

20 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Le Centre d'art français.** Modifications aux statuts et transfert du siège social du 1, avenue de la République au 5, rue de Logelbach, Paris.

21 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. **Foyer rural de Maillot.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: chez M. Pierre Troccon, secrétaire de l'association, rue Clemenceau, Maillot.

21 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Entre-Nous.** But: liaison amicale entre ses membres, entre l'école et la famille; éducation populaire. Siège social: école de Glandon.

22 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Le Messager de Wormhoudt.** But: pratique du sport colombophile. Siège social: café Pattyn, route d'Herzeele, Wormhoudt.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Mutuel-Club pongiste agenais.** But: ping-pong. Siège social: restaurant Vert, rue Grande-Horloge, Agen.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Société de chasse Saint-Hubert de Meythet.** But: répression du braconnage; lâcher de gibier. Siège social: café Garcin, Meythet.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Tarbes. L'association dite **Club olympique bigourdan** a transféré son siège social au café Cardinal, place de Verdun, Tarbes, a renouvelé les membres de son bureau et a apporté des modifications aux statuts. But: éducation physique et rugby. Siège social: café Cardinal, Tarbes.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Union sportive de Benassay.** But: pratique du football; donner aux jeunes ruraux le goût du sport et fournir des distractions à la population. Siège social: hôtel Bonnet (Camille), Benassay.

22 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. **Centre de formation familiale et ménagère des Plans,** à Saint-Jean-de-Maurienne. But: formation familiale et ménagère. Siège social: compagnie Péchiney, Les Plans, Saint-Jean-de-Maurienne.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amis de la cité de l'enfance.** But: pourvoir à l'éducation physique et morale des enfants plus ou moins délaissés. Siège social: 2, rue Neuve-Saint-Etienne, Limoges.

22 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Secours au décès du personnel des manufactures de tabacs, allumettes, ateliers de Limoges, magasins de feuilles et transits de France.** But: verser un secours à la famille des membres adhérents en cas de décès de l'un de ceux-ci. Siège social: manufacture des tabacs, Riom.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association d'éducation populaire Bottero.** But: organisation du fonctionnement matériel de l'institution Lavoisier. Siège social: 3, rue Bottero, Nice.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des originaires de Pologne pour le respect des frontières sur l'Oder et la Neisse.** But: mener une campagne de propagande pour le maintien des frontières polonaises sur l'Oder et la Neisse établies selon les accords de Potsdam. Siège social: 15, rue Hégésippe-Moreau, Paris.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Quimper. L'Etoile sportive fouesnantaise change son titre, qui devient **La Saint-Pierre de Fouesnant,** et modifie ses statuts. Siège social: patronage de Fouesnant.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Centre de rééducation physique du département du Rhône.** But: favoriser le développement et la fréquentation des centres de rééducation physique. Siège social: 13, rue Victor-Hugo, Lyon.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité départemental d'habitat rural de la Sarthe.** But: étudier et diffuser toute documentation se rapportant à l'habitat rural; entreprendre et réaliser tous programmes de construction ou d'aménagement nécessaires, dans le cadre de l'habitat rural. Siège social: comité départemental d'habitat rural de la Sarthe, 29, rue de Richebourg, le Mans.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Club hippique poitevin.** But: développer et propager la pratique des sports équestres; faciliter les jeunes cavaliers à l'équitation. Siège social: 2, boulevard Bajon, Poitiers.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. Société colombophile **Les Amis réunis.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 108, rue des Déportés, Toufflers.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **La Boule d'or Rochambeau.** But: pratiquer et développer le sport bouliste. Siège social: café de Cadix, rue Rochambeau, Alger.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des familles nombreuses et jeunes foyers de Nantes** (quartier de Paris). But: défense des intérêts des familles. Siège social: café du Parc, 8, route de Paris, Nantes.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale de la classe 1921.** But: aide morale et matérielle entre les membres. Siège social: café du Nord, 8, rue de Paris, Moulins.

24 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Société **Billard-Club saint-varentais.** But: pratique du jeu sportif de billard dans ses diverses formes et participation aux matches interclubs; organiser et donner des soirées dansantes ou récréatives et des fêtes champêtres; maintenir des relations cordiales entre ses membres et toutes autres sociétés. Siège social: café de la Promenade, Saint-Varent.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Association populaire de l'aide familiale des Pyrénées-Orientales.** But: aide à domicile aux mères de famille du milieu populaire. Siège social: 11, rue Sainte-Catherine, Perpignan.

26 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des amis de la bibliothèque de Mazamet.** But: favoriser la création, l'exploitation et le développement d'une bibliothèque municipale à Mazamet en mettant à la disposition de la municipalité les concours financiers utiles. Siège social: mairie de Mazamet.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Amicale des anciennes élèves de l'école ménagère agricole de Belfort.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les anciennes élèves de l'école ménagère. Siège social: cité Vauban, Belfort.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association amicale des anciens élèves de l'école d'agriculture de Belfort** (cité Vauban). But: resserrer les liens de camaraderie entre les anciens élèves de l'école d'agriculture. Siège social: cité Vauban, Belfort.

26 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Union des fonctionnaires et agents de la police de la ville d'Antibes.** But: défense des intérêts matériels et moraux des membres de l'association; secourir éventuellement ceux d'entre eux qui seraient touchés par l'adversité. Siège social: Maison des associations, cours Masséna, Antibes.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Blois. **Comité bouliste de Loir-et-Cher de la Fédération française de boules.** But: contrôler, organiser et développer le sport des boules dans le département. Siège social: 47, rue Denis-Papin, Blois.

26 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association amicale des administrateurs des biens des aliénés non interdits des hôpitaux psychiatriques de France.** But: réunir les administrateurs; étude en commun des problèmes nécessités pour la gestion des biens des aliénés; promouvoir la réforme de la loi de 1838. Siège social: chez Me Girardier, notaire, 6, place Grévy, Dole.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Amicale de l'harmonie municipale de Bar-le-Duc.** But: encouragement à l'art musical. Siège social: hôtel de ville de Bar-le-Duc.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ain. La Section sportive féminine de Péronnas change son titre et devient **Union sportive des Tréfileries et câbleries de Bourg-Péronnas.** Siège social: mairie de Péronnas.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Chambre des experts judiciaires de l'Est de la France.** But: constituer un corps d'experts présentant toutes conditions d'honorabilité et de compétence technique; établir entre ses membres des relations professionnelles et amicales. Siège social: 10, rue des Quatre-Eglises, Nancy.

26 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. L'Association amicale des anciens élèves de l'école professionnelle change de titre et devient **Association amicale des anciens élèves du collège technique de Reims.** Siège social: 10, rue Henri-Jolicœur, Reims.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Entente colombophile de Faches-Thumesnil.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 239, rue Carnot, Faches-Thumesnil.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des veuves civiles du Rhône.** But: grouper les veuves civiles pour créer entre elles un esprit d'entr'aide, en dehors de toute considération politique ou religieuse, et assurer la représentation de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Siège social: 5, rue de Jussieu, Lyon.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **L'Echo du Chambertin.** But: société chorale promouvant la formation musicale des jeunes gens et des jeunes filles. Siège social: prieuré Saint-Louis, Gevrey.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Union nautique frontignanaise.** But: favoriser les sports maritimes et resserrer l'amitié de ses membres. Siège social: chez M. Vernhet (Raoul), Frontignan.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association amicale pour l'étude et la défense des intérêts du quartier Montmidi.** But: étudier et défendre auprès des autorités locales tous les intérêts propres au quartier Montmidi, à l'exclusion de toute autre question d'ordre politique ou confessionnel. Siège social: café Broquereau, 139, rue Guynemer, Poitiers.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciens élèves de l'école pratique de dessin industriel change son titre, qui devient **Association amicale des anciens élèves de l'école professionnelle de dessin industriel,** modifie ses statuts et transfère son siège social du 65, quai de Seine, au 163, rue Saint-Maur, Paris.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union des associations familiales du quartier de la Préfecture.** But: étude et défense des droits et intérêts matériels et moraux de leurs membres dans tous les domaines et, en particulier, en assurant la gestion du jardin d'enfants du quartier. Siège social: 26, rue Dunoir, Lyon.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Musique municipale de Mérignac.** But: pratique et développement de l'art musical. Siège social: 371, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité des fêtes du quartier des rues de Fiers, Rivoli et adjacentes.** But: organiser des réjouissances dans le quartier et faire le bien en s'amusant. Siège social: 42, rue de Rivoli, Lille.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Union départementale des associations d'éducation populaire et de comités de gestion des écoles libres du territoire de Belfort.** But: éducation des enfants. Siège social: 11, rue Voltaire, Belfort.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Association d'éducation populaire **Miramar.** But: assurer la gestion de l'école du Sacré-Cœur. Siège social: villa Miramar, 3, avenue de Gaulle, Villefranche-sur-Mer.

30 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **L'Amicale de Varennes-sur-Allier.** But: pratique de la gymnastique et de l'éducation physique. Siège social: mairie de Varennes-sur-Allier.

30 décembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire du May-sur-Evre.** But: créer, entretenir et développer des œuvres sociales et d'éducation populaire. Siège social: patronage du May-sur-Evre.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.